TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 349 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 26-LUNDI 27 JUILLET 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B. 40 p ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 4

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Telex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le cessez-le-feu au Liban

L'extrême précarité de l'accord suscite une certaine amertume en Israël

Dangereuses incertitudes

On ne connaît pas encore les tenants et les aboutissants du cessez-le-feu intervenu le vendredi 24 juillet sur la frontière israélo-libanaise. Une chose est certaine : ce n'est que contraint que le gouvernement de M. Begin a fini par renoncer, provisoirement il est vrai, à son projet de détruire les capacités opérationnelles des fedayin palestiniens.

Beaucoup plus que l'opinion mondiale, émue par le massacre de civils, notamment à Beyrouth, les pressions du gouvernement américain — et, accessoirement, d'une partie de la communauté juive aux Etats-Unis — ont été sans doute déterminantes. Là encore, on n'aperçoit que le sommet de l'iceberg — la suspension de la livraison à Israël de chasseurs-bombardiers, — mais il n'est pas exclu que Washington ait adressé à Jérusalem un « ultimatum ».

Visiblement embarrassés, certains dirigeants israéliens présentent le cessez-le-feu comme un « succès ». Ils font valoir, à tort ou à raison, qu'une clause « secrète » de l'accord interdit aux Palestiniens de renforcer leurs positions au Sud-Liban et que, dans le cas où cette disposition serait violée, l'Etat hébreu reprendrait sa liberté d'action.

Il n'en reste pas moins que le dispositif palestinien aux frontières d'Israël demeure virtuellement intact. Plus important encore est que l'accord, malgré toutes les précautions verbales de M. Begin et de M. Habib, constitue une reconnaissance « de facto » de l'O.L.P. En effet, il a fallu négocier avec la « centrale » des fedayin et lui offrir, de toute évidence, des garanties suffisantes pour obtenir son agrément à la cessation des combats.

Les Israéliens ne se sont pas pour autant résignés à franchir un pas supplémentaire, celui-ci décisif, en direction d'une solution politique. Ils ne négocieront jamais, répètent-ils, avec l'O.L.P. Toutes les déclarations enregistrées après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu indiquent, au contraire, qu'ils attendent l'occasion pour justifier la reprise des hostilités contre les Palestiniens.

L'adhésion de ces derniers au cessez-le-feu n'est pas moins superficielle. Ils ne peuvent, en effet, renoncer indéfiniment à toute activité militaire sans se renier, sans perdre toute possibilité d'être intégrés dans un processus de paix. Et même si l'O.L.P. souhaite un désengagement provisoire, diverses organisations de fedayin incontrôlables se chargeront de rallumer l'incendie.

Les Etats-Unis auraient pu favoriser une paix négociée, s'ils en avaient vraiment la volonté. L'expérience a démontré qu'ils avaient les moyens, quand ils jugeaient leurs intérêts vraiment menacés, de modérer les revendications ou les ardeurs de leurs alliés. En témoigne l'accord du 24 juillet. L'administration américaine est en réalité tiraillée par des forces contradictoires. Elle craint que l'extension du conflit israélo-arabe ne lui aliène les Etats arabes conservateurs, l'Arabie Saoudite en tête. Mais elle s'oppose à la reconnaissance de l'O.L.P., de peur que celle-ci n'entraîne le retour de l'Union soviétique sur la scène du Proche-Orient.

En dernière analyse, les incohérences de la politique américaine, autant que l'intransigence israélienne, entretiennent de dangereuses incertitudes dans la région.

Malgré la satisfaction affichée par toutes les parties concernées, le cessez-le-feu intervenu le vendredi 24 juillet au Liban apparaît précaire. Beaucoup d'Israéliens ne cachent pas leur amertume. Ayant cédé aux pressions américaines, ils ont le sentiment d'avoir adhéré à une « trêve » qui donnerait aux Palestiniens le temps de se renforcer. Déjà, ce samedi, deux douzaines de roquettes Katioucha ont été tirées contre Marjayoun, chef-lieu de l'enclave chrétienne au Sud-Liban, placée sous la protection des forces israéliennes.

Le gouvernement américain, pour sa part, manifeste des réserves, sinon une certaine méfiance, à l'égard du gouvernement de M. Begin. Washington a, en effet, décidé de ne pas reprendre dans l'immédiat la livraison de chasseurs-bombardiers F-16, interrompue après le bombardement du centre nucléaire irakien de Tamuz et celui de Beyrouth.

De notre correspondant

Jérusalem. — La vie a repris à peu près normalement dans le nord d'Israël. Pour la première fois de la semaine, les abris sont restés inoccupés. Il y a encore eu, toutefois, une alerte en Haute-Galilée durant la nuit du vendredi à samedi, à 23 h 30, lorsqu'une salve de roquettes s'est abattue sur le secteur de Metula, sans faire de victimes ni de dégâts. Cette « violation » du cessez-le-feu a été soulignée par le porte-parole de l'armée, qui a précisé que cette fois il n'y avait pas eu de riposte de la part d'Israël.

A Kyriat-Shmoneh, désertée par plus de la moitié de sa population, on a pu, avec moins d'inquiétude, réparer ce samedi les dommages causés par le dernier bombardement au cours duquel une personne avait été tuée et quatorze autres blessées. Cependant, malgré le soulagement des habitants de Galilée, l'annonce du cessez-le-feu laisse un profond sentiment d'amertume chez la plupart des Israéliens et, vendredi soir, devant les caméras de la télévision, le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, avait bien du mal à convaincre ces citoyens qu'il s'agissait pour le pays d'un « succès ».

Pendant six jours, l'offensive israélienne au Liban a porté des coups très durs aux Palestiniens, mais ceux-ci, dans le même temps, ont soumis une partie d'Israël à une épreuve que les Israéliens n'avaient jamais endurée de leur part.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 2.)

Le débat sur la décentralisation

• Le R.P.R. juge contraire à la Constitution le texte soumis à l'Assemblée nationale
• Plus de cent cinquante amendements

L'Assemblée nationale commence, lundi 27 juillet, la discussion du projet de loi « relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ». Elle n'aura que deux jours à lui consacrer puisque l'annonce de la visite à Madrid, le mercredi 29 juillet, de M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le « père » de ce texte, confirme que les députés devront alors suspendre un débat qui ne reprendra qu'en septembre.

Le R.P.R. estime pour sa part que ce projet de loi, qui comprend soixante-cinq articles, est contraire à la Constitution. Plus de cent cinquante amendements ont été déposés.

Deux jours : cela paraît bien peu, même pour amorcer simplement une discussion sur une réforme aussi considérable. Il n'est d'ailleurs même pas acquis que l'Assemblée nationale puisse venir à bout des deux premiers titres du projet, ceux qui sont relatifs à la commune et au département, comme le souhaiterait le gouvernement. Etait-il alors indispensable de scinder ainsi le débat, puisque la loi forme un tout, le nouveau statut des communes et des départements ne pouvant être mis en place avant que ne soient créées, par le titre IV du projet, les cours régionales des comptes ? Certes, le nouveau pouvoir a tenu à lancer la machine assez fort, en profitant de l'« état de grâce », mais il ne pouvait ignorer qu'une telle « révolution » est trop importante aux yeux de tous les élus pour qu'ils acceptent d'en adopter les modalités en urgence (1).

Car, si les Français ne mesurent pas encore les conséquences pratiques de cette volonté décentralisatrice, tous les députés, sénateurs, conseillers généraux, et municipaux ont, eux, vite pris conscience des transformations administratives et politiques qu'elle allait entraîner.

Certes, les organisations syndicales de fonctionnaires s'inquiètent de tout ce qui pourrait toucher au statut de la fonction publique et, en ce sens, préfèrent l'uniformité à la diversité qu'implique la décentralisation. Toucher aux avantages acquis ? Le syndicat national du trésor C.G.T. vient ainsi de critiquer la procédure de nomination des comptables des collectivités locales qui donne droit de regard aux maires et aux présidents du conseil général et du conseil régional. Mais la plupart des confédérations syndicales ont tenu à donner leur sentiment sur la physionomie globale de la réforme proposée par le gouvernement.

THIERRY BRÉHIER.

(1) M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, estime que les parlementaires ne peuvent siéger en session extraordinaire au-delà du 31 juillet alors même que cela aurait été juridiquement possible. L'ordre du jour de l'Assemblée nationale étant encore particulièrement chargé (loi d'amnistie, deuxième lecture du collectif budgétaire)..., il n'est pas possible de reprendre le débat sur la décentralisation après le retour de M. Defferre de Madrid.

(Lire la suite page 12.)

L'inculpation de M. J.-P. Willot

Le plan de restructuration du groupe serait prêt à l'automne

M. Jean-Pierre Willot, le « financier » du groupe Willot, a été inculpé le vendredi 24 juillet d'« abus de biens sociaux ». *Dans la même journée, le gouvernement a accepté de débloquer une aide de 100 millions pour que le groupe Boussac-Saint Frères puisse poursuivre son activité.*

Les pouvoirs publics ont pris cette mesure après que les quatre frères Willot et M. Gilles Crespel, membres du directoire de la société mère du groupe, la Société foncière et financière Agache-Willot, eurent décidé d'engager leurs biens personnels dans le paiement des déficits qui pourraient leur être imputés dans la gestion du groupe. Le plan de restructuration de cet empire, qui emploie trente-trois mille salariés, devrait être prêt à l'automne.

C'est après l'ouverture d'une information judiciaire, sur réquisitoire du parquet, à propos de la gestion des sociétés La Belle Jardinière et Christian Dior de Paris, que le juge d'instruction, M. Martinet, lançait, vendredi 24 juillet dans la soirée, une inculpation et un mandat d'amener contre M. Jean-Pierre Willot. Conduit en voiture de police de Lille à Paris, M. Jean-Pierre Willot s'est vu notifier l'inculpation par le juge, qui l'a cependant laissé en liberté, compte tenu de l'assurance d'engager ses biens personnels.

M. Jean-Pierre Willot fait l'objet toutefois d'un contrôle judiciaire. Il lui est interdit de quitter le territoire français, d'exercer une fonction de gestion ou de direction dans les sociétés du groupe. Il a dû déposer son passeport. M. Jean-Pierre Willot a choisi comme défenseur Me Letartre, bâtonnier à Lille. Il pourrait être interrogé sur le fond dès le début de cette semaine.

(Lire page 11 l'article de Georges SUEUR.)

Coup de semonce

Les pouvoirs publics ne demandent plus à des tiers de s'occuper des entreprises en difficulté. En assortissant l'injection de crédits publics dans Boussac-Saint Frères d'une condition, l'engagement des frères Willot à garantir sur leurs biens propres les dettes à définir, le gouvernement entend, certes, moraliser le jeu économique, mais il montre surtout qu'il gouverne.

Cette décision, et aussi l'annonce faite par M. Mauroy d'une révision du droit commercial, sonnent comme un avertissement pour l'ensemble du patronat.

Nombre d'entrepreneurs ne sont-ils pas en effet tentés de recourir au dépôt de bilan, pour éponger plus aisément leurs dettes ? Sans parler de la tentation à laquelle certains banquiers auraient succombé, dans cette affaire Willot, de mettre à l'épreuve des faits un gouvernement qu'ils combattent.

Même si, comme en 1973, l'establishment des affaires n'est pas trop contrit des ennuis qui accablent les quatre frères, dont on jalouse l'ascension tout en la récusant, l'inculpation de M. Jean-Pierre Willot a cette fois valeur de symbole, dont la signification sera perçue, tant par les salariés que par les dirigeants des entreprises.

Mais bien que le régime les affectionne, les symboles ne suffisent pas. La nomination du président de l'Institut de développement industriel, M. Temkine, auprès de l'administrateur provisoire d'Agache-Willot et de Boussac-Saint Frères indique la volonté des pouvoirs publics de compléter par un volet industriel et financier leur entreprise d'assainissement.

L'emploi de trente-trois mille personnes est en jeu, sans compter les intérêts d'une constellation de fournisseurs et de créanciers. Les frères Willot inculpés, condamnés peut-être, il restera alors à ne pas « condamner » aussi un trop grand nombre de travailleurs.

L'interpellation de deux dirigeants du SAC donne à la tuerie d'Auriol un tour politique

(Lire page 5 le reportage de Guy PORTE.)

Le cercle de famille

par ALAIN DUHAMEL

La France voit double. D'un côté l'état de grâce, de l'autre l'état de choc. François Mitterrand égale presque la popularité du général de Gaulle s'installant à l'Elysée, Pierre Mauroy éclipse même celle de Jacques Chaban-Delmas dans ses débuts à Matignon. Une bonne partie des Français semble tout heureuse et un peu ébahie, assez fière au fond, de cette alternance qu'elle a provoquée sans l'avoir pronostiquée. Les Français, qui ont toujours aimé les symboles du changement, sinon leurs effets, apprennent à connaître les nouvelles excellences et voient se préciser au grand trot les réformes prévues. Toute une France flirte ainsi avec ces dirigeants tout neufs qui vont jusqu'à tenir leurs promesses.

Mais toute une autre partie des Français, il est vrai moins nombreuse, s'inquiète, s'attriste, soupire, maudit ses déchirements passés et s'apprête, dès l'automne, à dénoncer le spectre des nationalisations, l'épouvantail de la réforme fiscale, les embûches et les vertiges de l'inconnu.

Le contraste est frappant entre l'âpreté des deux campagnes électorales, les chocs idéologiques fracassants, les assauts politiques, les affrontements à grand renfort de rhétorique théâtrale, les controverses, les exclusives, parfois les menaces, et puis ce changement de pouvoir, ordonné sinon débonnaire ou joyeux. Pas de grèves, pas de désordres, pas de tensions, à l'exception rituelle de l'audiovisuel. Tout se passe comme si les Français avaient en somme l'habitude de tels renversements de majorité et pratiquaient l'alternance tous les cinq ans.

Devant cette placidité insolite, la tentation la plus superficielle serait de ne discerner que la conséquence mécanique du triomphe aussi incontestable qu'inopiné, vingt-trois ans après, de l'une des deux France sur l'autre. La victoire par « knock-down » d'un camp aurait provisoirement frappé les vaincus de stupeur et de paralysie, galvanisé, inspiré et protégé les vainqueurs.

(Lire la suite page 4.)

L'amnistie et l'indemnisation des victimes des pollutions marines

LES 4 MILLIARDS DE FRANCS DE L'« AMOCO CADIZ »

(Lire page 14.)

AU JOUR LE JOUR

L'idéologie cycliste

Mme Avice, notre ministre des sports, a raison : le Tour de France est une foire commerciale. Il est temps que les cyclistes échappent à la sphère de l'économie marchande pour porter les couleurs culturelles du socialisme.

Ainsi, les coureurs pourraient-ils changer leurs maillots Peugeot, Renault *ou* Gitane *pour des paletots où l'on pourrait lire :* Salaires, prix et profits, Misère de la philosophie *et* Les luttes de classes en France, *des sponsors Karl Marx et Friedrich Engels...*

HENRI MONTANT.

« UN SEPTIÈME SOUS-MARIN NUCLÉAIRE SERA CONSTRUIT ENTRE 1985 ET 1990 »

(Lire page 6.)

A AIX-EN-PROVENCE

La danse dans la rue

Il est plus raisonnable, si l'on veut suivre les multiples manifestations de l'été, de choisir une base pour rayonner. Aix-en-Provence, au centre du triangle Avignon-Arles-Châteauvallon, est un point stratégique intéressant en raison de la manière dont la danse s'intègre le plus naturellement du monde dans la ville.

A Aix, la danse se plaît dans la rue. Il y a les belles places, les zones piétonnes, les fontaines bruissantes et l'ombre des platanes. Le comité des fêtes a commencé, en 1977, à présenter quelques spectacles, quelques animations plutôt laborieuses, puis on a très vite dépassé le stade des distractions municipales. Aix se retrouve, presque sans l'avoir voulu, à la pointe des manifestations chorégraphiques avec une fête de la danse étalée sur une quinzaine de jours, patronnée par des organismes et ministères divers. Cette année, les responsables du comité des fêtes ont décidé de choisir une professionnelle, Suzan Buirge, comme conseillère technique. D'où la programmation d'un ensemble intelligent, particulièrement bien dosé, avec danse de recherche et ballets plus traditionnels.

« Aix dans la rue » : le titre est tout à fait justifié, puisque tout se passe en plein air, au parc Jourdan (entrée gratuite), au château du Tholonet, dans la cour de l'hôtel de ville, sur la place de l'Université, où se tient chaque après-midi un forum très animé avec la collaboration de France-Culture.

Place des Chapeliers, chaque jour, à 16 heures, la circulation est bloquée par une foule d'enfants, assis à même le sol, devant une estrade où la Compagnie du four solaire interprète à la manière des baladins un feuilleton à épisodes. Costumes

MARCELLE MICHEL.

(Lire la suite page 7.)

هكذا من الاصل

étranger

PROCHE-ORIENT

L'accord de cessez-le-feu entre le Liban et Israël

L'annonce de la suspension de toute activité militaire à la frontière israélo-libanaise a été accueillie avec une vive satisfaction à Washington. M. Reagan a « *salué (cet accord) comme* un signe plein d'espoir et encourageant sur le chemin de la paix *dans cette région* critique du monde ». M. Haig a déclaré que ce cessez-le-feu constituait un « premier pas encourageant ». « Nous avons réalisé ce que nous espérions faire dans l'immédiat », a dit M. Haig dans une interview à la C.B.S., ajoutant « C'est un effort très sérieux des parties (en présence)... qui a requis un degré de modération et de *responsabilité* des deux côtés. »

Le *secrétaire* d'Etat a indiqué que la suspension de la livraison des avions de *combat F-16 à Israël ne serait pas levée* dans l'immédiat. « Nous continuerons à *surveiller* de très près la *situation* pendant les heures, les jours, et peut-être les semaines à venir », a précisé *M. Haig*. Il a annoncé que la mission de M. Habib continuait « pour revenir au « statu quo ante » au Sud-Liban ».

M. Dean Fischer, porte-parole du département d'Etat, s'est toutefois refusé à donner les détails de l'accord de cessez-le-feu auquel est parvenu M. Habib. Mais quand on lui a demandé si cet accord *signifiait qu'Israël était engagé* à ne pas attaquer les missiles anti-aériens déployés *par la Syrie dans la plaine* de la Bekaa (Liban central), il a répondu : « Evidemment on peut s'attendre à ce que *cela* s'applique à toutes sortes d'actions militaires à travers la frontière. »

● A PARIS, le gouvernement a « enregistré avec satisfaction le cessez-le-feu » intervenu entre Israël et le Liban, a indiqué, vendredi, un porte-parole du ministère des relations extérieures. Il a ajouté : « *L'annonce d'une cessation des hostilités* au Liban constitue une étape importante qui répond à l'appel lancé, le 21 juillet, par le Conseil de sécurité dans la résolution 490 à laquelle la France a apporté son soutien.

» Il importe maintenant que le retour au calme puisse être mis à profit pour étendre la sécurité à l'ensemble du Liban au bénéfice des Libanais et de ceux à qui ce pays offre asile.

» A la faveur de ces conditions nouvelles, le gouvernement libanais devrait être en mesure de poursuivre son action en vue du rétablissement de son autorité sur la totalité de son territoire, afin que soient respectées la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. »

Le gouvernement français rappelle « *qu'il est disposé à apporter son concours* aux autorités légales libanaises en vue de renforcer les moyens dont elles disposent pour accomplir cette tâche », a conclut le porte-parole.

● *A MOSCOU, l'agence Tass a dénoncé* « les tentatives de certains milieux d'attribuer les mérites du cessez-le-feu à M. Habib ».

UN SUCCÈS POUR L'O.L.P.

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Dès qu'Israël l'a bien voulu, un cessez-le-feu s'est instauré au Liban. Intervenu, vendredi 24 juillet en début d'après-midi, il est devenu effectif aussi brusquement que le déchaînement de *violence* avait commencé le 10 juillet.

L'arrêt des opérations israéliennes a été obtenu par M. Habib. L'O.L.P. avait déjà annoncé son acceptation du cessez-le-feu, avant même que le Conseil de sécurité ne l'ait ordonné. *Elle n'a pas formellement* répété son acquiescement après qu'Israël eut donné le *sien*, *mais* la centrale palestinienne se *conforme* à l'arrêt *des combats*. L'O.L.P. affirme n'avoir fait *aucune concession* supplémentaire qui expliquerait l'acquiescement *de M. Begin*, mais on note que l'accord est intervenu après une *visite* de M. Habib en Arabie Saoudite, ce pays servant d'intermédiaire avec les Palestiniens.

Officiellement, Israël s'en tient à la fiction d'un accord avec *l'Etat libanais*. Mais il est bien évident que celui-ci ne peut ni prendre, ni tenir d'engagements en la matière et que tout arrangement met nécessairement en jeu l'O.L.P. et la Syrie. Au prix de beaucoup de morts et de blessés — dont une majorité de Libanais, — l'O.L.P. aura obtenu ce résultat.

LUCIEN GEORGE.

Une certaine amertume

(Suite de la première page.)

Ce que Jérusalem voulait éviter *vient de se produire : par l'accord* conclu, l'O.L.P. a obtenu une sorte de *reconnaissance « de fait »*, quelles que soient les précautions exigées par M. Begin. En outre, ce dernier a manifestement donné l'impression de céder aux pressions de l' « *ami* » et « *allié* » américain.

La manière dont M. Habib a déclaré la cessation des « *activités militaires* » — « *de part et d'autre* » — signifiait d'elle-même un certain échec pour le cabinet de M. Begin, qui, très *laconiquement*, s'est contenté d'« *approuver* » *la déclaration de l'émissaire* américain. Certes, pour ménager *les susceptibilités* israéliennes, M. Habib n'a pas mentionné le *nom* de l'O.L.P., ni parlé des Palestiniens ; de même, il n'a pas *eu*, *que* l'on sache, de contacts directs avec cette organisation. On a remarqué à Jérusalem qu'il n'a pas non plus employé le terme de « cessez-le-feu », paraissant ainsi tenir compte des fortes réticences israéliennes pendant plusieurs jours à l'égard de ce projet. Mais on a noté aussi que M. Habib n'a pas précisé — contrairement à ce qu'il avait fait trois jours plus tôt pour obtenir l'assentiment d'Israël afin de continuer sa mission — que son objectif à long terme était le *rétablissement durable* du « *calme dans la région* ». Les *Israéliens tenaient à cette* expression, car elle veut dire pour eux que les *Palestiniens* devront définitivement cesser toutes leurs opérations contre Israël à partir du Liban.

D'autre part, M. Habib est reparti pour Washington, alors qu'on aurait préféré à Jérusalem *qu'il poursuive* immédiatement sa mission afin d'atteindre ce but. Enfin et surtout, la proclamation du cessez-le-feu a été faite en Israël. Les Israéliens craignent que cela ne soit « mal » interprété : comme si c'était d'abord de la part des Israéliens que les Américains attendaient un changement d'attitude, et comme si Israël était tenu pour principal responsable de l'escalade. On indique cependant, dans les milieux proches du gouvernement, que l'accord du 24 juillet contient des clauses « *secrètes* » *ou* « *implicites* » qui répondent en grande partie *aux exigences israéliennes* : les Palestiniens n'auraient pas la *possibilité de renforcer leurs positions* au Sud-Liban, l'aviation *israélienne* serait autorisée à continuer des vols de reconnaissance au-dessus du Liban, les autorités de Beyrouth pourraient reconstruire les ponts détruits dans le sud, mais leur utilisation par les Palestiniens pour le transport d'armes et de munitions serait interdite.

Selon la radio, il existerait un accord verbal entre Jérusalem et Washington aux termes duquel *Israël* pourrait être libéré de *ses* engagements dès qu'il apparaîtrait *que les Palestiniens se « préparent »* de nouveau à reprendre les *hostilités*. *En outre*, M. Begin aurait reçu l'assurance que M. Habib chercherait rapidement à obtenir le retrait des missiles syriens installés dans la Bekaa libanaise, — un élément du conflit un peu oublié ces dernières semaines, au grand regret de M. Begin. D'autre part, on n'a pas du tout apprécié à Jérusalem le fait que le département d'Etat ait pris le soin, vendredi, de préciser qu'il n'était pas encore question de reprendre la livraison des avions F-16, comme si Israël *était mis* à l'épreuve. Autre *constatation* pénible : on est obligé de reconnaître ici que l'Arabie Saoudite a une nouvelle fois joué un rôle important dans les négociations, alors que M. Begin n'a pas cessé, au cours des derniers mois, de s'en prendre avec virulence aux pays du Jihad (« guerre sainte ») et d'affirmer que Ryad ne pouvait jouer aucun rôle positif pour ramener la paix.

Un « ultimatum » des États-Unis

En dépit de tout cela, M. Shamir a essayé d'expliquer aux téléspectateurs *que son gouvernement ne* pouvait qu'être « *pleinement satisfait* ». Il a déclaré que, depuis un an, la « *nouvelle politique* » adoptée par l'état-major contre les Palestiniens (raids préventifs au lieu d'opérations de représailles) avait déjà eu pour résultat de mettre fin aux infiltrations de commandos en Israël, et que maintenant le cessez-le-feu empêchait *l'O.L.P.* de disposer de son dernier moyen d'action : les tirs *d'artillerie sur la Galilée*. Il a affirmé qu'il n'y avait pas de véritable « *crise* » entre Jérusalem et Washington, mais seulement des « *difficultés passagères* ». Il a soutenu que Israël n'avait pas « *cédé* » à des « *pressions* » américaines.

Les premières réactions de certains militaires montrent pourtant qu'Israël n'a pas accepté le cessez-le-feu avec bonne volonté, tant s'en faut. Ainsi, le commandant de la région nord, le général *Avigdor Bengal*, a *manifesté* sa mauvaise humeur en disant qu'il *s'agissait seulement* d'une « *trêve* » et que les problèmes n'étaient pas « *réglés* ». *Jeudi* il avait encore laissé entendre qu'il était favorable à une opération de grande envergure au Sud-Liban, c'est-à-dire en réalité à une nouvelle invasion comme celle d'avril 1978.

Le vice-ministre de la défense, M. Zibori, a paru confirmer que les dirigeants ont pour le moins émis d'importantes réserves à l'idée d'un cessez-de-feu. « *Nous n'attendrons pas*, a-t-il déclaré sur un ton menaçant. *Si nous nous apercevons que les terroristes se préparent à des violations (du cessez-de-feu) nous prendrons des mesures encore plus graves qu'auparavant.* » Les tenants de *la tendance* dure restent convaincus que le cessez-le-feu ne durera pas longtemps *et* ils espèrent presque que certains groupes palestiniens incontrôlés provoqueront des ruptures de la trêve, fournissant à l'armée l'occasion de « parachever » la tâche entreprise durant deux semaines.

La satisfaction de M. Pérès

Parlant au nom de l'opposition travailliste, M. Pérès a exprimé sa satisfaction à l'annonce du cessez-le-feu, et il a regretté que celui-ci intervienne « si tard ». Il dénonçait par cette remarque la politique du gouvernement. « *Par son attitude*, a-t-il déclaré, *le gouvernement a causé beaucoup de tort à Israël sur le plan international, et cela affecte notamment nos relations avec les Etats-Unis.* » Le parti d'opposition d'extrême droite Tehiya (Renaissance) — *qui compte trois députés* à la Knesset, dont on prévoit que les voix seront parfois très nécessaires au gouvernement que M. Begin est en train de former — a fait savoir que le cessez-de-feu était une « *reddition sans conditions à l'O.L.P.* ». Les dirigeants de ce parti soulignent que les Palestiniens « *avaient précisément besoin d'un cessez-le-feu pour se réorganiser* » et pour être reconnus comme une « *entité politique* » dont Israël doit tenir compte. C'est la volonté de ne pas accorder de répit à l'O.L.P. qui a motivé la plupart des membres du gouvernement pour résister pendant près d'une semaine à la demande de cessez-de-feu présentée par H. Habib sur les ordres de M. Reagan.

Ceux qui avaient déjà redouté, *le 21 juillet, une « capitulation »* lorsque le gouvernement avait approuvé le principe de la *mission* de M. Habib, avaient peu après vu que leurs craintes étaient exagérées et qu'il était possible de résister à la pression des Etats-Unis (*le Monde* du 24 juillet). Le gouvernement à ce moment avait donné le change en soulignant qu'il n'avait pas accepté de cessez-le-feu. Mais, à son retour d'Arabie Saoudite, M. Habib semble les avoir placés devant un « ultimatum », c'est du moins l'expression qui a été employée dans l'entourage de certains ministres.

FRANCIS CORNU.

Iran

M. Mohamed Ali Radjaï serait élu à la présidence avec près de 90 % des suffrages

Malgré une nouvelle vague d'attentats, les Iraniens ont — selon Radio-Téhéran — « participé massivement » à l'élection *du nouveau président* de la République. Selon des résultats portant sur cinquante-quatre villes, diffusés ce samedi 25 juillet, *M. Mohamed Ali Radjaï serait élu avec près de 90 % des suffrages* exprimés. Radio-Téhéran a indiqué, en revanche, que les élections législatives partielles, qui se sont déroulées *dans quarante-six* circonscriptions, ont connu moins de succès. Cette différence est notamment due au fait, explique-t-elle, que les candidats étaient peu connus des électeurs ».

Des tentatives pour empêcher que l'élection ait lieu ont été déjouées, annoncent les *autorités*. *Soixante* responsables et membres des Moudjahidin du peuple qui avaient l'intention de « détruire les urnes » ont été arrêtés. *Des partisans de M. Bani* Sadr, criant des slogans hostiles à l'imam Khomeiny, ont occupé brièvement les ambassades d'Iran à Ankara et à Vienne. Les bagarres qui s'ensuivirent ont fait plusieurs blessés, dont deux par balle dans la capitale autrichienne.

En *Iran*, une série d'attentats *perpétrés par des membres* de l'opposition a fait sept morts et huit blessés. A Téhéran, deux gardiens de la révolution ont été tués par balle, et un membre des comités révolutionnaires déchiqueté par l'explosion d'une bombe devant le quartier général de la police. A Chahr-El-Rey, banlieue sud de la capitale, une autre explosion, dans les bureaux du gouverneur local, a fait deux tués et deux blessés, et à Racht (nord de l'Iran), un attentat a provoqué la mort de deux « militants musulmans » et blessé six personnes.

Un parfait « maktabi »

M. Mohamed Ali Radjaï est peu connu en Occident, sinon comme... « l'homme aux pieds nus ». *Il s'était déchaussé devant une foule de photographes et de cameramen, lors d'une conférence de presse tenue à New-York, en octobre, pour montrer les cicatrices des tortures qu'il avait subies dans les geôles de la SAVAK. Ce geste insolite, qui avait ému ses compatriotes, n'avait suscité qu'ironie ou exaspération dans la presse outre-Atlantique. M. Radjaï avait refusé tout contact avec l'administration Carter, se montrait intraitable sur la question des diplomates américains détenus à Téhéran et, de surcroît, dénonçait les « crimes du Grand Satan »...*

Pour les Iraniens les mieux disposés à son égard, M. Radjaï est l'homme qui « possède davantage de sagesse que de savoir ». *C'est ainsi que l'avait désigné l'imam Khomeiny pour dire qu'il le préférait à ceux qui prétendaient détenir la science. Le guide de la révolution visait M. Bani Sadr, qui ne cessait, dans ses écrits et ses discours, de traiter le président du conseil — dont il avait été contraint d'entériner la désignation — d'*« ignare dogmatique ».

M. Radjaï est le prototype du parfait « maktabi », *mot-clef dans le lexique de la République islamique qui sert à désigner le musulman inconditionnellement engagé* « dans la ligne de l'imam Khomeiny ». *Il est d'une piété irréprochable. Après la première des cinq prières de la journée, accomplie à l'aube, il présidait le conseil des ministres. Les hauts fonctionnaires ont ainsi pris l'habitude de se rendre à leurs bureaux avant 6 heures du matin.*

La probité de M. Radjaï est, de même, exemplaire. Il menait, sous l'ancien régime, avec le traitement d'un instituteur d'école primaire, un modeste train de vie, qui demeure le sien. L'appartement qu'il occupe est celui d'un petit-bourgeois. Ceux qui le connaissent bien rapportent qu'il se nourrit essentiellement de fruits et de légumes, plutôt que de viandes, qu'il estime trop onéreuses. Vêtu d'un complet-veston de coupe ordinaire, ne portant jamais la cravate, le plus souvent mal rasé, il apparaît à la télévision un peu comme « monsieur-tout-le-monde ».

Les vertus personnelles du deuxième président de la République islamique rejoignent ses convictions politiques pour combler d'aise l'imam Khomeiny. M. Radjaï n'est pas un « occidentalisé ». Il a toujours milité dans des organisations islamiques, ce qui lui avait valu plusieurs séjours en prison entre 1974 et 1978. Il n'a jamais été tenté de s'exiler à l'étranger. Son nationalisme frise la xénophobie. Il a horreur des « idéologies étrangères », tel le marxisme, et tend à voir en tout étranger un « agent de l'impérialisme ». Il refusait, à de rares exceptions près, d'accorder des interviews aux journalistes non iraniens.

Une récompense

Son comportement, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, qui contribua à aggraver l'isolement de la République islamique, relevait davantage de ses principes philosophiques que du réalisme le plus élémentaire. Les relations de Téhéran avec les capitales étrangères, indiquait-il dans sa déclaration d'investiture en août, devraient être fondées sur « le système de valeurs islamiques », sans concessions ou compromis tactiques. L'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Vinogradov, évitait de le voir après avoir subi une malheureuse expérience l'été dernier. Non seulement M. Radjaï l'avait virtuellement injurié lors d'une première audience, mais avait publié le lendemain un compte rendu de l'entretien que le diplomate soviétique jugea « fantaisiste ». L'ancien premier ministre était, à tout prendre, beaucoup plus féroce à l'égard des Etats-Unis qu'il considère, en bon khoméiniste, comme la « puissance la plus satanique de la Terre ». Il traitait tout autant les gouvernements islamiques qu'européens avec le mépris que l'on réserve généralement aux « laquais de l'impérialisme »...

Le gouvernement de M. Radjaï ne laissera pas de marques indélébiles dans l'histoire de la République islamique : bien qu'il ait été composé d'une pléiade de technocrates laïcs, pour beaucoup formés dans les universités étrangères, dont au moins cinq aux Etats-Unis, ce ministère homogène de « maktabis » n'a pris aucune mesure d'ordre politique, économique ou social dont les Iraniens se souviendront. S'il est vrai que l'accord conclu en janvier avec les Etats-Unis sur l'affaire des otages constitue un succès politique, ses dispositions financières ont été indéniablement favorables aux créanciers américains.

Au total, on pourrait soutenir que M. Radjaï s'est contenté d'expédier, tant bien que mal, les affaires courantes. Peut-être serait-il injuste de lui en tenir rigueur, compte tenu d'une conjoncture particulièrement difficile. Il a dû affronter simultanément la guerre avec l'Irak, qui éclata un peu plus d'un mois après la constitution de son ministère, les attaques incessantes de l'ancien chef de l'Etat, M. Bani-Sadr, le harcèlement et les attentats de nombreuses formations de l'opposition.

M. Radjaï ne suscitait, parmi ses pairs, ni admiration inconditionnelle ni une quelconque hostilité. Certains responsables lui reprochaient seulement son manque d'imagination et son sectarisme, qui contribuèrent à l'immobilisme, en souhaitant le remplacer par un homme qui serait davantage à la hauteur de la tâche. Ils lui offrirent la présidence de la République en guise de récompense pour sa fidélité à la révolution islamique. Les fonctions de représentation qu'il assume désormais correspondent sans doute mieux à ses goûts et à ses capacités.

ÉRIC ROULEAU.

AFRIQUE

A la suite d'un incident frontalier

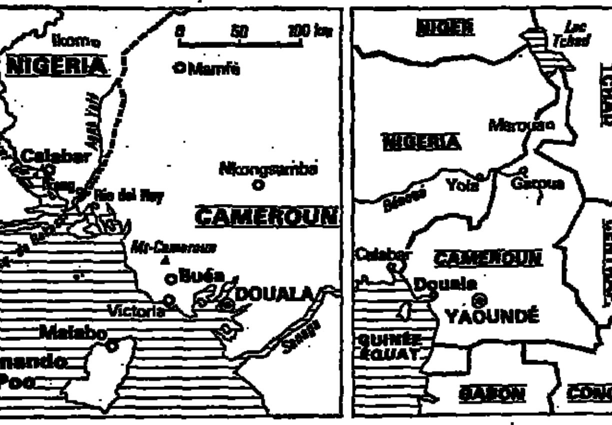
La tension reste vive entre le Cameroun et le Nigéria

M. Shehu Shagari, président du Nigeria, a invité, mercredi 22 juillet, M. Ahidjo, président du Cameroun, à se rendre en visite officielle au Nigeria a annoncé Radio-Yaoundé. M. Ahidjo a accepté le principe de cette visite. Cette invitation a été lancée quarante-huit heures après l'annonce de la décision du chef de l'Etat camerounais d'indemniser les familles des victimes nigérianes de l'incident frontalier du 16 mai, à l'origine de la détérioration des relations entre les deux pays.

De notre envoyé spécial

Yaoundé. — *« Le Nigéria a opté pour un arbitrage international dans son différend avec le Cameroun. Mais ce n'est pas parce que nous manquons de volonté ou de capacité de régler le problème par d'autres moyens, et notre patience a des limites. Nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à employer la force, pour repousser toute menace à nos frontières. »* Dernière déclaration publique du président Sehu Shagari sur le conflit qui a éclaté en mai entre son pays et le Cameroun, ces propos, tenus dimanche 19 juillet à Lagos, font suite à un message conciliant que M. Ahidjo avait adressé quelques jours plus tôt à son collègue nigérian, par l'intermédiaire du secrétaire général de l'O.U.A., M. Kodjo, et marquent un timide début d'éclaircie dans l'orage qui monte depuis plus de deux mois et demi aux confins de l'ancien Cameroun britannique.

Toute l'affaire remonte à la matinée du 16 mai quand, aux abords de la presqu'île de Bakassi, à l'extrême sud-ouest du Cameroun, un incident a opposé une vedette de la marine nigériane à une vedette de la marine camerounaise. Cinq soldats nigérians avaient été tués et plusieurs blessés. Selon les dirigeants camerounais, *l'incident serait* survenu au confluent du Rio del Rey et du Ndian, c'est-à-dire



sur leur territoire, la vedette nigériane rejoignant ensuite, au nord, par les marigots qui morcellent la presqu'île, l'escale portuaire d'Ikang, son point d'attache sur l'Agpa Yafé, qui délimite à cet endroit la frontière entre les deux pays. Les responsables nigérians assuraient, en revanche, que la vedette camerounaise se trouvait à proximité de l'escale, dans la partie nigériane de la rivière et qu'elle avait agressé leur embarcation. Dans une note de protestation au président Ahidjo, ils exigeaient de celui-ci *des excuses publiques, des sanctions* pour les « coupables » et des indemnités pour les familles des victimes — tout cela dans un délai de sept jours, sous peine de représailles.

Il était difficile au chef de l'Etat camerounais, également assuré de son bon droit, de se soumettre à un tel ultimatum. Il envoya donc à Lagos son ministre des affaires étrangères exprimer ses regrets et proposer la constitution d'une commission mixte d'enquête sur les circonstances de l'incident. Mais les regrets furent jugés insuffisants et la proposition fut rejetée par M. Shagari, qui renouvela ses exigences. Les présidents Kountché du Niger, Eyadema du Togo et Houphouët-Boigny de Côte-d'Ivoire ont en vain tenté de s'entremettre ; les dirigeants de l'OUA, à la session de laquelle le président nigérian a refusé, fin juin, d'assister, n'ont guère été mieux entendus, ni, non plus, jusqu'à présent les diplomates occidentaux — anglais, américains, français — en poste dans l'une et l'autre capitales.

Depuis la tension a sensiblement baissé de part et d'autre de la frontière. S'abstenant de déclarations qui pourraient affoler la population et nuire aux tentatives de médiation, les Camerounais demeurent sur le qui-vive.

L'affaire est, en effet, d'autant plus inquiétante que l'incident meurtrier du 16 mai est intervenu dans une zone frontalière contestée. *Quoique située du côté camerounais* de la vieille frontière coloniale germano-britannique, la presqu'île de Bakassi, terre marécageuse couverte d'arbres dont des palétuviers et entrecoupée d'une multitude de canaux naturels, est, en effet, essentiellement peuplée de Nigérians qui se trouvaient déjà là avant que cette partie de l'ancien Cameroun britannique soit rattachée, après l'indépendance, à l'ancien Cameroun français. Se livrant généralement à une intense contrebande et étant de ce fait l'objet de fréquentes tracasseries douanières et policières, ces populations ont naturellement *tendance à rechercher* la protection des autorités de leur patrie d'origine, notamment celles de l'Etat voisin de Cross-River, dont elles dépendaient autrefois *et qui, à partir de Calabar,* envoient régulièrement, au mépris de la souveraineté camerounaise, des vedettes patrouiller dans le secteur.

La presqu'île commande, d'autre part, une zone maritime qui se révèle de plus en plus pétrolifère et où, du reste, Elf-Aquitaine poursuit un programme de recherche pour le compte du Cameroun. De quoi susciter des confrontations même de la part d'un pays cependant très largement pourvu en hydrocarbures et même si, dans un accord conclu à Maroua en 1975, entre le président Ahidjo et le général Gowon, alors chef de l'Etat du Nigéria, la délimitation *de cette zone off shore avait été* nettement infléchie au détriment du Cameroun pour laisser dans les eaux territoriales nigérianes le chenal d'accès à Calabar.

Enfin, la grave détérioration de la situation intérieure nigériane intervenue depuis quelques mois (mévente du pétrole et difficultés *financières qui en découlent* ; affaiblissement de l'autorité du président Shagari, confronté à la dissidence feutrée ou quasi ouverte de plusieurs provinces, de plus en plus attaqué au Parlement et surveillé de près par une armée qui relève la tête) ne pouvait qu'activer ces causes de crise latente qui, au demeurant, avait déjà donné lieu dans le passé à de nombreux incidents.

PIERRE BIARNES.

Centrafrique

M. DACKO AFFIRME NE PAS VOULOIR REMETTRE EN CAUSE LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION.

Interrogé vendredi 24 juillet sur la situation dans son pays, M. Dacko, président de la République Centrafricaine, a affirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause le processus de démocratisation mis en œuvre depuis son accession au pouvoir. *« La R.C.A.,* a-t-il déclaré, *est aujourd'hui l'un des rares pays d'Afrique où les droits de l'homme sont pleinement respectés et où il n'y a pas un seul prisonnier politique. » « Si l'attentat du 14 juillet m'a contraint à interdire deux partis et à suspendre les activités d'un troisième, il existe encore une demi-douzaine de formations politiques en R.C.A. » « Qui peut se vanter d'une telle situation sur le continent africain ? »,* a demandé à ce sujet M. Dacko, qui a indiqué que, contrairement à certaines informations, M. Ange Patasse, principal opposant résidant en Centrafrique, était libre de ses mouvements.

Evoquant la présence des troupes françaises, le chef de l'Etat a *souligné que,* si le peuple centrafricain était consulté sur cette question par le biais d'un « référendum », il se prononcerait à *« quatre-vingt-dix pour cent »* en faveur de son maintien.

Radio-Bangui a annoncé, vendredi, que l'ambassade de France en Centrafrique avait fait remettre au *général de corps d'armée* André Kolingba, chef d'état-major général des forces armées centrafricaines, un nouveau lot de matériel militaire, comprenant notamment des véhicules de liaison et de reconnaissance. — *(A.F.P., Reuter.)*

EUROPE

Pays-Bas

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT BUTE SUR LA QUESTION DES MISSILES DE L'OTAN.

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — Deux mois après les élections législatives, la constitution d'un gouvernement de centre gauche, qui semblait sur le point de se réaliser, butte à nouveau sur le problème de *l'installation* sur le territoire néerlandais de quarante-huit nouveaux missiles de l'OTAN.

Tandis que le parti socialiste oppose pour l'instant une fin de non-recevoir à ce projet de modernisation des armes eurostratégiques décidé par l'OTAN en décembre 1979, les chrétiens-démocrates du C.D.A. sont divisés, et leur groupe parlementaire vient de repousser un projet d'accord qui aurait pu débloquer la situation.

Ce projet, élaboré par trois négociateurs, tout en refusant l'installation de nouveaux missiles *« dans les circonstances actuelles »*, prévoyait cependant que le futur gouvernement se réserverait le droit de changer d'avis *« en fonction des résultats des négociations sur le désarmement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis »*. Les parlementaires du C.D.A. l'ont repoussé, estimant *que cette formule* vague portait en elle les germes d'une crise gouvernementale.

Il revient au C.D.A. de trouver un nouveau compromis qui puisse *satisfaire non seulement ses futurs* partenaires au sein de la coalition (le parti socialiste et les libéraux de gauche), mais aussi les éléments « atlantistes » et « pacifistes » qui s'opposent au sein du parti chrétien-démocrate.

RENÉ TER STEEGE.

Pologne

La pénurie alimentaire aggrave le mécontentement

Une première « marche de la faim » est organisée à Kutno

Varsovie *(A.F.P., Reuter).* — Les risques d'une explosion de mécontentement populaire face à une pénurie alimentaire qui ne *cesse de s'aggraver* apparaissent de plus en plus sérieux en Pologne, après l'annonce de « marches de la faim » et, simultanément, d'une diminution d'une *livre des rations de viande* à partir du 1er août (3 kg par mois dorénavant) couplée à d'importantes hausses des prix des denrées alimentaires envisagées par *le gouvernement.* Pour rétablir l'équilibre du marché intérieur, M. Krasinski, président de la commission des prix, a déclaré le mercredi 22 juillet, que le gouvernement *envisage de doubler,* voire de tripler le prix des denrées de base telles que le pain, le riz, le sucre, le jambon, le beurre et le lait. Pour compenser ces hausses, le gouvernement se propose de payer des allocations spéciales aux salariés qui gagnent 3 000 zlotys par mois ou moins (le salaire moyen est de 6 000 zlotys (1 000 F environ).

La première « marche de la faim » devrait avoir lieu ce samedi 25 juillet, à 17 heures, à Kutno, ville de 35 000 habitants, à 110 kilomètres à l'ouest de Varsovie. Les murs sont couverts d'affiches disant : *« Nous demandons le niveau de vie des pays civilisés », « Nous avons faim », « Nous voulons des autorités compétentes ».*

Pour sa part, l'importante section du syndicat Solidarité de la région de Varsovie, Mazawsze, a adressé, vendredi, à toutes les aurorités du pays, une « protestation énergique » contre *l'intention* du gouvernement de procéder aux augmentations des prix des denrées alimentaires et à la diminution des rations de viande.

Elle estime que ces mesures doivent recevoir l'approbation préalable de la société, car elle redoute, dans le cas contraire, des *« actions de protestations incontrôlées »* et une *« nouvelle tragédie »* comme cela a été le cas lors de la révolte des ports de la Baltique, en décembre de 1970, et des grèves d'Ursus et de Radom, en juin 1976.. Elle estime que la hausse des prix *« doit être un élément de la réforme économique et ne doit, en aucun cas, la précéder »* comme cela a souvent été le cas dans le passé.

De son côté, le gouvernement a annoncé vendredi qu'il faciliterait, à partir du 1er août, le départ à la retraite anticipée de certaines catégories professionnelles, pour pouvoir procéder à la compression de personnel envisagée dans le cadre de l'opération d'assainissement de l'administra*tion et de l'économie.*

A Gdansk, enfin, la commission nationale de coordination (K.K.P.), instance suprême du syndicat Solidarité, *siège cette* fin de semaine sous la présidence de M. Walesa, à huis clos. Il s'agit d'examiner les tâches du syndicat dans la *« très difficile » situation actuelle. Un* petit vent de fronde a soufflé dans les rangs de Solidarité ces jours derniers. Les délégués d'une quinzaine de sections locales s'étaient réunis à Lodz (centre du pays) pour protester contre les « lenteurs » de la K.K.P. à faire face au « grignotage » par les autorités des *« acquis des ouvriers depuis les grandes grèves de l'été dernier ».*

● *Un diplomate soviétique obtient l'asile politique en France.* — M. Alexis Plechakov, spécialiste des programmes à la division de la mer au secrétariat de l'UNESCO depuis 1975, a obtenu le droit d'asile *politique* en France pour lui-même et sa famille. Il avait donné sa démission de l'UNESCO pour le 31 mai et avait reçu l'ordre, en juin, de regagner *Moscou.* Il s'était présenté au début de juillet aux autorités françaises. L'ambassade soviétique a affirmé vendredi ne pas connaître M. Plechakov, qui résidait pourtant, du temps de son activité dans un immeuble occupé seule*ment par des diplomates soviétiques.* — *(A.F.P.)*

Turquie

M. ERBAKAN, DIRIGEANT D'EXTRÊME DROITE, A ÉTÉ LIBÉRÉ

Ankara *(A.F.P., UPI).* — Le tribunal militaire d'Ankara a décidé le vendredi 24 juillet de libérer M. Necmettin Erbakan, chef du *Parti du salut national* (islamique d'extrême droite) et neuf autres dirigeants du parti qui étaient emprisonnés depuis le coup d'Etat du 12 septembre.

Cette décision a surpris. Dès l'ouverture de son procès en avril, une peine de quatorze à trente-six ans de prison avait en effet été requise par le procureur militaire contre M. Erbakan, accusé, ainsi que trente-cinq autres membres de son parti, d'avoir *« formé une organisation dont le but était de soumettre les lois de l'Etat à celles d'un Etat religieux ».* Des actions en justice seront toutefois poursuivies contre les membres du Parti du salut national qui *restent « prévenus libres ».*

D'autre part, deux cent quatre-vingt-sept peine de mort ont été requises par le procureur militaire d'Ankara contre des membres du Parti du mouvement nationaliste, autre *formation d'extrême droite,* dont les procès s'ouvriront l'un le 19 août, l'autre en septembre. L'une concerne M. Aspalan Turkés, le dirigeant de ce parti.

Enfin, le mouvement de grève de la faim déclenché le 6 juillet par une soixantaine de militants d'extrême gauche détenus à la prison militaire de Mamak s'est étendu. Cent trente prisonniers y participent actuellement pour protester contre *« les tortures infligées régulièrement à l'occasion d'interrogatoires incessants »* et l'impossibilité matérielle dans laquelle ils sont de préparer leur défense. Dix-neuf de ces prisonniers, sérieusement affaiblis, ont *été transférés* à l'hôpital militaire d'Ankara.

ASIE

Afghanistan

Le Pentagone confirme que la C.I.A. coordonne l'acheminement d'armes à la résistance

Washington *(A.F.P.).* — Un vaste réseau, complexe et secret, *de livraisons d'armes* clandestines à la résistance afghane, a été mis sur pied avec l'aide financière de la C.I.A., a-t-on confirmé, vendredi 24 juillet, dans les milieux proches du *Pentagone.*

La récente visite à Washington de deux représentants de la résistance afghane, venus demander une aide au Congrès, semble montrer que les Etats-Unis sont loin d'être indifférents à la guérilla contre les Soviétiques. Toutefois, pour éviter des com*plications diplomatiques,* le gouvernement américain a, jusqu'à présent, refusé d'admettre qu'une aide lui était accordée. M. Fischer, porte-parole du département d'Etat, s'est borné à déclarer : *« Je n'ai rien à dire à ce sujet. »*

Dans les milieux militaires américains, on reconnait implicitement que la C.I.A. a été chargée de financer l'achat et l'acheminement clandestin en Afghanistan d'armes obtenues au marché noir. L'agence de renseignements *avait déjà monté* une opération de ce genre au Laos durant la guerre du Vietnam. Plusieurs pays, dont l'Arabie Saoudite, l'Egypte, la Chine et le Pakistan, *participent, à des niveaux divers,* à l'organisation des filières d'acheminement de ces armes pour les insurgés afghans.

La C.I.A. serait surtout chargée de coordonner les efforts entre ces divers pays. L'Arabie Saoudite et les Etats-Unis se sont bornés à financer cette opération. Les services de renseignement américains veillent à ce que les armes qui parviennent aux résistants soient de fabrication soviétique ou une copie conforme de modèles en usage dans les forces du pacte de Varsovie. *« Le Pakistan est passé maître dans l'art de copier des armes. Même les touristes viennent y acheter des reproductions du célèbre pistolet allemand Luger »,* indique un expert militaire américain.

Les insurgés reçoivent désormais des lance-missiles pour *abattre les hélicoptères* soviétiques. *« Il est facile de se procurer le modèle portatif Sam-7 de fabrication soviétique. De nombreux pays, dont l'Egypte, en disposent »,* estime cet expert.

L'Egypte est l'une des sources *principales de fourniture d'armes* soviétiques à la résistance. Ces armes datent de l'époque où l'U.R.S.S. équipait l'armée égyptienne. M. Sadate semble avoir reçu *l'assurance* du Pentagone que les armes égyptiennes livrées à l'Afghanistan seraient remplacées par les Etats-Unis.

Il y a deux mois, la chaîne de télévision américaine A.B.C. avait déjà, dans une émission, affirmé *que la C.I.A. organisait et* coordonnait l'acheminement d'armes à la résistance intérieure afghane *(le Monde* daté des 21 et 22 juin).

● *L'Union soviétique* a rejeté officiellement la proposition de la Communauté européenne en *vue de la convocation d'une* conférence internationale sur l'Afghanistan, a indiqué, vendredi 24 juillet, un porte-parole du Foreign Office. Le gouvernement soviétique a adresse, le 22 juillet, à lord Carrington, un aide-*mémoire dans lequel cette proposition* est jugée *« irréaliste et inacceptable »* dans sa forme actuelle. Moscou avait déjà fait connaître cette position *(le Monde* daté 12-13 juillet).

Japon

La mort, dans son lit de Taoka, le « parrain »

De notre correspondant

Tokyo. — *M. Taoka est mort. Respecté, sinon respectable, il avait bien réussi dans « les affaires ». Dans un pays qui ne compte plus les rois du monde des affaires, il était le roi des yakuza (les mafieux nippons), ou plutôt leur « parrain ». Il est mort dans un lit, d'une crise cardiaque, comme un grand patron surmené, à soixante-huit ans.*

La presse le compare à Al Capone. Comparaison justifiée, sans doute, à cela près que Kazuo Taoka avait commencé jeune à se frayer un chemin vers les sommets à coups de sabre. Il était familièrement appelé « Kuma » (l'Ours) en hommage à sa grande brutalité. Sa réussite, depuis son avènement à la tête de la plus grande « famille » de truands nippons, en 1946, à l'âge de trente-trois ans, a été remarquable. Elle est à la mesure des succès japonais de l'après-guerre et, dans une certaine mesure, la rançon même de ce succès (le Monde daté 14 et 15 avril 1979.)

Le syndicat du crime que dirigeait Taoka, le Yamaguchigumi, est le plus grand, mais pas le seul : là aussi la concurrence est forte. Basé à Kobé (son port, ses docks), il ne compte pas moins de cinq cent quarante gangs, forts d'un total de douze mille hommes de main, qui opèrent dans tout le pays, et même ailleurs en Asie. C'est, selon les normes japonaises, une multinationale de taille déjà respectable. Son chiffre d'affaires, mal connu, se compte cependant en centaines de millions de dollars. Ce succès est largement dû aux capacités d'organisation, de gestion et de relations publiques, que Taoka a su rigoureusement appliquer dans les domaines du racket, de la prostitution, du show business, du trafic de drogue, de l'extorsion et de la protection, ainsi que dans ses contacts avec certains milieux politiques et industriels. Sans oublier l'extrême droite, avec laquelle les Yakuza se sentent des affinités. Pourtant le Yamaguchigumi a pignon sur rue.

Il tient ses congrès, comme toute compagnie qui se respecte, dans les grands hôtels, avec limousines, fanions, badges et banquets. Dans sa maison-bunker de Kobé, M. Taoka donnait des interviews, se présentant comme une espèce de Robin des Bois du monde moderne à la tête d'une armée de gueux laissés pour compte de la société de l'abondance. D'ailleurs, nombre de Japonais ont encore pour les Yakuza cette indulgence romantique qu'ils ont toujours eue pour les samourai déchus, vivant de rapines.

R.-P. PARINGAUX.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LIBERATION DE SIX DIRIGEANTS SYNDICAUX. — Six dirigeants de la Confédération générale des travailleurs argentins, dont le secrétaire général, M. Saul Ubaldini, arrêtés mercredi à la suite de la grève générale, ont été libérés vendredi 24 juillet par les autorités militaires, a-t-on appris à *Buenos-Aires (le Monde* du 25 juillet). Les six hommes ont reçu l'ordre de ne pas quitter le pays. On ignore si le gouvernement a l'intention de les poursuivre en justice. Vingt-sept autres syndicalistes sont encore détenus par les autorités — *(Reuter.)*

Nicaragua

● REMISE EN LIBERTE D'ANCIENS PARTISANS DE SOMOZA. — Plus de deux cents partisans de l'ancien président Anastasio Somoza ont été libéré de prison, vendredi 24 juillet, après avoir purgé une peine de deux ans pour *« crime contre le peuple »,* a-t-on annoncé officiellement à Managua. — *(A.P.).*

Union soviétique

● LA CHUTE DE L'AVION ARGENTIN *CONFIRMEE* PAR MOSCOU. — L'U.R.S.S. a confirmé officiellement, le vendredi 24 juillet, que l'avion-cargo disparu le 18 juillet entre Téhéran et Larnaca *« a pénétré en U.R.S.S., effectuant des manœuvres dangereuses »* qui ont provoqué une collision avec un avion soviétique de type non précisé. Les deux appareils ont été détruits et les deux équipages ont péri. Les autorités argentines ont *demandé à se* rendre sur le lieu de l'accident. L'équipage, qui comprenait trois Argentins et un Britannique, transportait vers la Turquie une cargaison non identifiée. Selon le quotidien argentin *Cronica,* il aurait en *fait transporté des armes* et le Britannique aurait été *mêlé* au trafic d'armes. — *(A.F.P.)*

هكذا من الاصل

Le Monde

politique

AU SÉNAT

La gauche vote contre le collectif budgétaire, qu'elle juge « défiguré »

Le Sénat a adopté, par 181 voix contre 104 (P.C., P.S., M.R.G.), le collectif budgétaire voté par l'Assemblée nationale et qui sera soumis, mardi prochain, à l'examen de la commission mixte paritaire. Mais, paradoxe ou pas, le projet amendé par les sénateurs a été voté par la droite et repoussé par la gauche.

La seconde et dernière journée de discussion en séance publique a vu se durcir les positions de l'ancienne majorité, toujours majoritaire au palais du Luxembourg. Celle-ci est toutefois apparue quelque peu divisée sur la stratégie. Dans une partie du groupe centriste et dans celui de la gauche démocratique, notamment, le désir de conciliation, de composition avec le gouvernement paraissait évident. Plus à droite, en revanche, notamment chez les « giscardiens » conduits par l'ancien ministre Pierre Fourcade, l'opposition était beaucoup plus radicale et les concessions plus rares.

Ce durcissement a provoqué une vive réaction de M. Méric, président du groupe socialiste, qui a accusé la majorité sénatoriale de défigurer par ses votes les objectifs du gouvernement. « *Les votes du Sénat*, a souligné pour sa part M. Fabius, ministre du budget, *se soldent déjà par des pertes de recettes importantes : 800 millions de francs à l'article premier, 20 millions à l'article premier bis, 5 à l'article premier ter, 440 à l'article 2, 1 500 à l'article 5, soit 1 460 millions au total pour 1981 et plus d'un milliard pour 1982. Il n'existe pas,* a ajouté le ministre, *de dépenses sans recettes et de volonté de solidarité sans moyens de la mettre en œuvre.* » MM. Descours-Desacre (R.I., Calvados) et Chauvin (président du groupe centriste) ont estimé qu'on leur faisait là un procès d'intention en les accusant de manquer de solidarité.

« *Nous avons seulement essayé,* a dit d'autre part M. Dailly, *d'améliorer le texte de l'Assemblée nationale.* »

Les explications qui ont précédé le scrutin final sur l'ensemble ont prolongé la controverse. Toutefois, à la fin de la séance, l'examen des dispositions sociales : allègement des charges des entreprises, pour compenser le relèvement du SMIC, aide au logement social, dispositions en faveur de l'emploi, relèvement des pensions d'anciens combattants, a détendu le débat. L'amélioration de la situation des anciens combattants a même été vivement appréciée et notamment le vote d'une première tranche de rattrapage du « rapport Constant » (indexation des pensions sur les traitements de la fonction publique), mesure dont le coût s'élèvera à 425 millions de francs.

Les principales dispositions adoptées

● Article 2 instituant une taxe exceptionnelle de 10 % sur certains frais généraux des entreprises : le Sénat a écarté du champ d'application de cet impôt les entreprises de moins de cinquante salariés. Il en a écarté *aussi les sociétés se trouvant en* suspension provisoire de poursuites et a rétabli la déductibilité prévue dans le texte gouvernemental que l'Assemblée nationale avait supprimée (amendements de la commission des finances défendus par M. Blin — Union centriste, Ardennes, — rapporteur général).

● Article 3 instituant un prélèvement exceptionnel de deux pour mille sur les comptes de dépôt à vue des banques et des établissements de crédit. Les sénateurs ont voulu que ce prélèvement puisse être déduit des résultats imposables (amendement Blin).

● Article 5 : le Sénat a adopté un amendement de M. Chauty (R.P.R., Loire-Atlantique), président de la commission des affaires économiques, qui limite aux hôtels quatre étoiles catégorie luxe le relèvement de 7 % à 17,6 % du taux de la T.V.A.

● L'article 6 supprimait la vignette pour les motos. Le Sénat a supprimé cet article et a donc voulu le rétablissement du régime en vigueur : vignette moto pour les cylindrées de plus de 750 cm3.

● Le Sénat a rejeté l'article 7 qui majorait les droits concernant certains bateaux de plaisance.

● L'article 3 a été voté sans modification. Il relève la taxe intérieure sur l'essence (+ 6 centimes) et certains carburants, à l'exception du fuel domestique. A l'occasion de l'examen de cet article, M. Chauty, en qualité de président de la commission des affaires économiques, a évoqué la situation catastrophique, selon lui, de l'industrie du raffinage, qui perd plus de 1 milliard et demi de francs par mois depuis le début de 1980. « *Cette industrie ne se sauve,* a-t-il affirmé, *qu'en vendant des stocks, ce qui est évidemment inopportun en ce moment, et en s'endettant (60 milliards de dettes aujourd'hui contre 20 milliards en 1974), ce qui ne sera plus possible au taux actuel. Qu'on le veuille ou non,* a-t-il conclu, *nos approvisionnements en pétrole se feront de plus en plus en produits lourds dont le traitement exige des appareillages de plus en plus compliqués. Nos ennuis avec le Mexique proviennent du fait que son pétrole est lourd et difficile à débarrasser de son molybdène.* »

Plusieurs autres amendements réduisant notamment des crédits à titre indicatif ont été votés. Ils visaient en particulier le recrutement des professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) et le recrutement de certaines catégories de fonctionnaires de l'administration centrale.

M. Fosset (Union centriste, Hauts-de-Seine), expliquant le vote de son groupe sur l'ensemble du projet, se félicite des améliorations qui ont été apportées. Les centristes l'approuveront donc pour permettre à l'Assemblée nationale, dit-il, de tenir compte de la réflexion du Sénat. « *Mais,* précise M. Fosset, *cela ne signifie pas que nous approuvions les réactions générales du gouvernement, ni que nous y engagions notre responsabilité.* »

Le groupe R.P.R., annonce son président, M. Carous (Nord), en des termes voisins de ceux de l'orateur précédent, votera le projet.

M. Paul Girod (Gauche démocratique) n'accepte pas qu'on l'accuse de refuser les sacrifices de la solidarité. « *Nos amendements,* dit-il, *n'avaient d'autre objet que d'éviter au pays des retombées dommageables. C'est dans cet esprit que nous voterons le projet.* »

« *Ce texte,* proclame M. Vallin (P.C., Rhône), *n'a plus rien de commun avec celui adopté par l'Assemblée nationale. Suivant la recommandation de votre ancêtre, M. Thiers,* affirme-t-il en s'adressant à la majorité sénatoriale, *vous êtes restés « comme » un dogue sur la caisse ». Nous rejetons donc ce projet que vous avez discuté et qui relève de l'égoïsme de classe.* »

M. de Cuttoli (Gauche démocratique) représentant les Français établis hors de France, votera le collectif, notamment en raison des dispositions heureuses qu'il comporte en faveur de la coopération.

M. de Bourgoin (Calvados), président du groupe des indépendants, indique que la majorité de ses amis votera ce collectif budgétaire tel qu'il a été amendé et amélioré.

M. Duffaut (P.S., Vaucluse), expliquant le vote du groupe socialiste et celui des radicaux de gauche, estime que le Sénat est devenu une Assemblée « *partisane* ». « *Avec tristesse,* déclare-t-il, *nous voterons contre le projet tel qu'il sort des délibérations sénatoriales.* »

ALAIN GUICHARD.

RÉFORME DU FONCTIONNEMENT DE LA COUR DE CASSATION

Au début de la séance de l'après-midi, le Sénat a voté le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à faciliter le fonctionnement de la Cour de cassation. Il a *toutefois modifié,* sur l'initiative du rapporteur, M. Thyraud (R.I., Loir-et-Cher), certaines dispositions de ce texte. Les sénateurs notamment n'ont pas accepté que deux magistrats seulement sur les cinq qui sont indispensables à la validité d'un arrêt puissent renvoyer l'affaire en commission plénière. Ils ont également abrogé l'obligation du cautionnement.

Le cercle de famille

(Suite de la première page.)

Fort heureusement, ce qui se passe est moins banal et, au fond, plus encourageant. Il n'y a pas chez les battus dépression, renoncement ou conversion miraculeuse aux vertus unanimistes d'un socialisme humaniste ; il n'y a pas chez les gagnants d'élan irrésistible ou d'invincibilité toute neuve, mais combinaison d'un grand changement de cap après une longue marche et d'un accord plus instinctif et plus profond qu'on ne le disait sur la règle du jeu. Le consensus est encore, en France, une idée neuve, surtout pour les *hommes politiques*. Il vient pourtant de se vérifier comme jamais.

***

Cela a été fort visible au niveau institutionnel. En 1958, seul tournant d'importance comparable à ce qui vient de se passer, *le retour* au pouvoir du général de Gaulle avait entraîné un changement de République et de Constitution. Cette fois, c'est tout le contraire. François Mitterrand, bien que *longtemps* le procureur le plus belliqueux et le plus redoutable de la Constitution gaullienne, l'applique sans état d'âme visible, comme il l'avait promis. Certes, il entend la rééquilibrer, la démocratiser, la libéraliser. De même qu'il fait supprimer la Cour de sûreté de l'Etat, annuler la loi « sécurité et liberté », préparer le projet Defferre de vaste décentralisation, il affiche la volonté de rendre à la justice son lustre et son crédit, au Parlement son influence et son prestige. La mise en œuvre ne va d'ailleurs pas sans quelques bévues. Il n'empêche : comme le général de Gaulle, comme Georges Pompidou, comme M. Valéry Giscard d'Estaing, le président inspire et dirige l'action de l'exécutif que le premier ministre coordonne *et met en œuvre.*

De même en politique extérieure étrangère et militaire : là, aussi, il y a, bien sûr, des inflexions nouvelles à propos des droits de l'homme ou du dialogue Nord-Sud. Mais là encore, d'un président à l'autre, la spécificité hexagonale continue à s'exercer. *André Fontaine* a eu naturellement raison de montrer (1) que les options mitterrandiennes justifient une « *rose pour Colombey* ». Elles méritent aussi une gerbe pour la Vᵉ République dans son ensemble. Au-delà des styles, des sensibilités, des patrimoines politiques personnels, du Général à Georges Pompidou, de Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand, comment ne pas voir la permanence de quelques grands *choix : l'alliance atlantique sans* l'OTAN, la Communauté européenne et l'amitié franco-allemande, la *force* de dissuasion nucléaire et la détente, la vocation africaine et l'importance des relations avec les pays arabes. Il ne s'agit pas d'ignorer les accents nouveaux à propos d'Israël ou des SS-20 soviétiques ou même de la politique africaine, mais de relever la permanence de quelques grands axes immuables.

***

Enfin, élections présidentielle et législatives ont, au-delà de la victoire de *François* Mitterrand, marqué une double défaite de la droite et de la gauche les plus *affirmées. La « force tranquille »* a gagné. *L'extrême droite* n'a peut-être jamais été aussi faible. Le néo-reaganisme de Jacques Chirac et la nostalgie centriste de Valéry Giscard d'Estaing se sont vertueusement défendus de tout esprit réactionnaire. On peut naturellement en débattre : rien de comparable en tout cas, en France, aux thèmes ultra-conservateurs développés par Franz-Josef Strauss, Margaret Thatcher ou Ronald Reagan pendant leur campagne.

Symétriquement, l'échec brutal du parti communiste, quels qu'en soient les motifs en partie circonstanciels, fait pendant. Malgré les invectives et les échauffements, *la France* reste un pays tempéré.

***

Cela ne signifie pas, bien sûr, que la victoire des socialistes soit un petit événement, ni que la politique économique et sociale actuelle ressemble à la précédente. *Mais le consensus* n'a jamais été l'uniformité ou la dictature des convergences. Il n'exclut ni de vives *oppositions* partisanes, ni des programmes franchement contrastés, ni des antagonismes *sociaux*. Il en aurait même plutôt besoin. Reste que, au-delà de l'apparence des querelles homériques ou des controverses caricaturales — « *J'ai mal à la France* » ou bien « *nous héritons d'un pays en ruine* », — la façon dont a été absorbé jusqu'ici ce grand bouleversement politique prouve que la société française domine mieux ses vieilles haines tribales et assimile enfin les mœurs moins archaïques des cercles de famille.

ALAIN DUHAMEL.

(1) *Le Monde*, 17 juillet.

A l'Assemblée nationale

ACCORDS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 24 juillet, douze projets *d'accords ou de conventions internationales* entre la France et divers pays.

Huit d'entre eux ont déjà été adoptés par le Sénat : convention avec la République populaire hongroise tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune ; accord de coopération culturelle, scientifique et technique et protocole avec la République populaire révolutionnaire de Guinée ; approbation d'un avenant modifiant la convention du 27 novembre 1964 avec le Japon tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu ; ratification de l'accord portant acte constitutif de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel ; convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires telle que modifiée par le protocole de 1978 ; accord avec la République populaire de Chine sur l'établissement de postes consulaires ; convention avec le Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ; accord avec la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France.

Les députés ont aussi adopté les textes suivants : convention avec la République du Libéria sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ; convention générale avec la République du Mali sur la sécurité sociale ; accord avec la R.D.A. relatif au statut et aux modalités de fonctionnement des centres culturels institués par un accord de coopération culturelle ; convention consulaire avec la R.D.A.

La répartition des rapports budgétaires

M. GOUX (P.S.) RÉPLIQUE A M. VIVIEN (R.P.R.)

M. Christian Goux (P.S.), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a exprimé, vendredi 24 juillet, dans un communiqué, son « *étonnement* » devant les propos tenus par M. Robert-André Vivien, député (R.P.R.) du Val-de-Marne. Celui-ci avait accusé le groupe socialiste d'avoir fait preuve d'« *intolérance* » et de « *sectarisme* » dans la répartition des rapports budgétaires entre les groupes de l'Assemblée (*le Monde* du 25 juillet).

M. Goux rappelle que la répartition des rapports, au sein de la commission des finances, a été faite proportionnellement à l'importance des groupes de l'Assemblée. Il précise qu'ont notamment été attribués à l'opposition les rapports sur l'enseignement supérieur (M. Gilbert Gantier, U.D.F., Paris), les droits de la femme (M. Emmanuel Hamel, U.D.F., Rhône), le commerce (M. Germain Sprauer, R.P.R., Bas-Rhin), et l'aviation civile (M. Vivien).

● *M. Luns rencontrera M. Mitterrand le mardi 28 juillet,* apprend-on de source diplomatique à Bruxelles. Ce sera la première rencontre du secrétaire général de l'OTAN avec M. Mitterrand depuis l'accession de celui-ci à la présidence de la République.

● *Dans les cabinets.* — Par arrêté paru au *Journal officiel* du 6 juillet il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Gille Vidal, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République.

Polémique à propos d'un meeting entre MM. Mauroy et Peyrefitte

Une polémique à caractère « historique » oppose M. Alain Peyrefitte, ancien ministre, ancien député de Seine-et-Marne, et M. Pierre Mauroy, premier ministre. Dans le numéro du *Quotidien de Paris* daté du vendredi 24 juillet, M. Peyrefitte présentait le récit de la soirée du vendredi 19 juin 1981 à Provins, à l'avant-veille du second tour des élections législatives.

Ce soir-là, un meeting organisé par le P.S. en faveur de son candidat — et futur député, — M. Marc Fromion, avait été l'occasion d'incidents. Ce meeting, auquel participait M. Mauroy, avait tourné court après qu'une tentative de M. Peyrefitte pour porter la contradiction au premier ministre eut donné lieu à un chahut (*le Monde* daté 21-22 juin).

Dans le récit de M. Peyrefitte, M. Mauroy avait donné son accord *pour* un échange avec l'ancien ministre, puis il avait modifié son attitude sous la pression des socialistes locaux et s'était contenté d'une intervention de quelques minutes dénonçant en termes très vifs les activités de maire et le passé de ministre du député sortant. Enfin, estimant qu'il ne pouvait *s'exprimer* librement, il avait donné le signal de la fin du meeting et pris la tête d'un défilé de protestation dans les rues de Provins.

Au terme de son article dans *le Quotidien*, M. Peyrefitte écrivait : « *Le fin du fin de la provocation consiste à faire apparaître comme provocateur la victime même de la provocation. Voilà un coup monté dont le premier ministre devient l'agent principal, sans l'avoir prévu; et dont la télévision nationale s'est faite, avec quelle puissance, le diffuseur. Des militants socialistes refusent le dialogue démocratique; ils font passer leur intolérance pour celle de leurs adversaires.* »

Samedi 25, dans le même journal, M. Mauroy a répondu en ces termes : « *Ce n'est pas sans un léger sourire que j'ai pris connaissance de la tragédie en huit actes imaginée par M. Alain Peyrefitte (...). Le maire de Provins souhaitait me porter la contradiction à l'occasion d'un meeting organisé par le parti socialiste. J'ai accepté. Venus avec ses partisans et sa sonorisation, M. Peyrefitte a néanmoins entrepris de perturber la réunion longtemps avant mon arrivée. En arrivant à Provins, j'en étais à ma septième réunion publique de la journée et j'avais donc la voix extrêmement fatiguée.*

» *M. Peyrefitte, qui m'attendait devant la salle du meeting, prétendait vouloir m'accueillir officiellement en tant que maire de la ville. Je lui ai rappelé qu'il s'agissait d'une réunion organisée par le P.S. et qu'il n'était pas question qu'il m'y accueille. En revanche, je lui ai confirmé qu'il aurait accès au micro pour me répondre après mon intervention. M. Peyrefitte a répliqué que, s'il ne pouvait parler le premier, ses partisans empêcheraient la réunion de se dérouler. C'est ce qu'ils ont fait. Devant ce manquement évident aux règles du débat démocratique et en signe de protestation, j'ai donc invité les participants au meeting à défiler silencieusement à mes côtés dans les rues de Provins. Tels sont les faits.* »

M. FITERMAN PRÉCISE QUE SES ATTRIBUTIONS SONT LES MÊMES QUE CELLES DE SON PRÉDÉCESSEUR.

Le Matin de Paris ayant fait état, le 7 juillet, d'un article du *Washington Post*, selon lequel « *le gouvernement français étudie les moyens de tempérer certaines responsabilités délicates liées aux questions militaires du ministère de Charles Fiterman vers d'autres ministères* », M. Fiterman a adressé au *Matin*, qui la publie samedi 25 juillet, une lettre, dans laquelle il déclare : « *Le conseil des ministres, présidé par le président de la République, a pris à cet égard une décision claire. Je conserve les activités de mon prédécesseur. Ni plus ni moins.* »

M. Fiterman ajoute : « *Je ne crois pas que se plier aux exigences étrangères, viendraient-elles d'un pays allié, constitue un bon comportement, et c'est pourquoi je rejoins entièrement le président de la République dans les propos qu'il a tenus sur cette question.* »

Dans l'éditorial de *Révolution*, daté 24-30 juillet, Jean Burles écrit à ce sujet : « *La présence de ministres communistes au gouvernement ne semble plus être le critère négatif, tel qu'il était pourtant considéré il n'y a pas si longtemps, du rayonnement de la France dans le monde et de la qualité de ses relations internationales, particulièrement avec les Etats-Unis. Bien au contraire.* » Il ajoute : « *A Londres le 17 juillet, lors de la réunion de travail des représentants des pays concernés par la construction aéronautique civile, c'est un ministre communiste qui a fait valoir les intérêts de son pays et des travailleurs pendant la discussion sur l'organisation d'Airbus Industrie et du projet A-320. Quant aux ministres anglais et allemands ils n'avaient pas laissé leur chaise vide sous prétexte que celle de la France était occupée par Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports.*

Enfin, la participation de ministres communistes n'a visiblement pas constitué — si jamais elle le fut un jour — un quelconque obstacle à la conclusion de l'entretien qu'ont eu les présidents Mitterrand et Reagan, et pas davantage à la participation de la France à la conférence d'Ottawa. »

Maire de Gennevilliers

M. LANTERNIER (P.C.F.) AFFIRME SA FIDÉLITÉ A « UNE POLITIQUE UNITAIRE DÉMOCRATIQUE ET NATIONALE »

Le Matin de Paris publie, samedi 25 juillet, une lettre de M. Lucien Lanternier, maire (P.C.) de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), qui confirme qu'il avait adressé au secrétariat général du P.C.F. une lettre destinée à être lue lors de la réunion du comité central des 25 et 26 juin. Précisant sa position, M. Lanternier écrit : « *Je suis un communiste français, donc ni pro ni antisoviétique, mais bien décidé à continuer avec tous les communistes le combat que j'ai engagé il y a plus de quarante ans pour construire en France un socialisme à la française, comme nous y avait appelé déjà en leur temps Maurice Thorez et Jacques Duclos, qui ont su réconcilier le drapeau rouge de la Commune de Paris et les trois couleurs des révolutionnaires de 89 dans une politique unitaire, démocratique et nationale qui a fait du parti communiste le premier parti de France.* »

M. Lanternier rappelle que Gennevilliers a été l'une des villes de France qui, le 26 avril, ont accordé le plus important pourcentage au candidat du P.C.F., puis le 10 mai le plus fort score de toutes les villes de plus de cinquante mille habitants à François Mitterrand.

M. Lanternier était intervenu, lors de la conférence de la fédération des Hauts-de-Seine, qui avait précédé le vingt-troisième congrès du P.C.F. en avril 1979, pour critiquer certains aspects de la politique suivie alors par le parti communiste. Plus récemment, lors de la polémique provoquée au début de 1981 par l'attitude du P.C.F. vis-à-vis des immigrés, M. Lanternier s'était distingué par des déclarations faites à *Différences*, mensuel du M.R.A.P., dans lesquelles il critiquait la notion de « *seuil de tolérance* ».

PRESSE

● *L'Union nationale des syndicats de journalistes (U.N.S.J.) et l'amnistie.* — L'U.N.S.J. (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T. et F.O.) a décidé de s'adresser au gouvernement, aux groupes parlementaires et aux partis politiques « *pour exiger qu'un amendement sans équivoque excluant du projet de loi d'amnistie* (actuellement en discussion au Sénat) *les infractions aux ordonnances de 1944 soit voté* ».

Dans un communiqué, l'U.N.S.J. indique que cette initiative a été prise « *afin qu'en aucun cas le projet de loi d'amnistie ne permette à Robert Hersant d'échapper à l'inculpation qui lui a été notifiée pour ses infractions multiples aux ordonnances de 1944 sur « l'organisation de la presse française ».*

» *Ainsi, gouvernement et parlementaires démontreront, conformément aux engagements pris et répétés, leur volonté de considérer que l'ordonnance du 26 août 1944 reste bien la pièce maîtresse de la défense du pluralisme de l'information, et la rigueur avec laquelle ils entendent faire procéder au démantèlement des groupes de presse illégalement constitués* », poursuit l'Union nationale des journalistes.

● *Le Livre parisien C.G.T. reçu au ministère de la communication.* — Une délégation du comité inter-presse du Livre parisien C.G.T., conduite par M. Jacques Piot, secrétaire général de la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T., a été reçue, vendredi 24 juillet, par M. Dominique Donai, chef de cabinet de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, au sujet de la situation des journaux du groupe Hersant.

Dans un communiqué, le Livre C.G.T. « *réaffirme son accord avec les poursuites concernant M. Hersant relatives à la non-application de l'ordonnance de 1944.* Toutefois, a-t-il ajouté, *il n'est pas possible que les résultats d'un jugement entraînant le démantèlement du groupe Hersant se traduisent par des pertes d'emplois pour les salariés du groupe* ».

Le Monde

société

JUSTICE

LA MISE EN CAUSE DU SERVICE D'ACTION CIVIQUE

L'interpellation de deux dirigeants nationaux du SAC donne à la tuerie d'Auriol une tournure politique

M. Jean Debizet, secrétaire général du Service d'action civique, placé en garde à vue vendredi 24 juillet, était toujours entendu samedi 25 en fin de matinée dans les locaux de la sous-direction des affaires criminelles du ministère de l'intérieur à Paris (8e). Cette garde à vue venait d'être prolongée de vingt-quatre heures sans qu'on sache si M. Debizet allait être transféré à Marseille pour y être confronté avec les quatre personnes inculpées après la tuerie d'Auriol.

M. Debizet avait été interpellé vendredi peu avant 13 heures. Des perquisitions ont eu lieu le même jour au siège du SAC, 29, rue de Leningrad à Paris (8e), et au domicile de M. Debizet à Chaville (Hauts-de-Seine), sur commission rogatoire du juge d'instruction marseillais chargé de l'enquête, Mme Françoise Llaurens-Guérin. Un autre dirigeant national du SAC, M. Gérard Daury, chargé de la trésorerie du mouvement, avait été interpellé vendredi après-midi. Entendu par les policiers, il a été relâché quelques heures plus tard.

Ces interpellations et le nombre important de policiers du S.R.P.J. de Marseille mobilisés pour cette enquête semblent démontrer l'intérêt que le ministère de l'intérieur attache à l'élucidation de cette affaire, en dépit des rumeurs qui ont couru sur les liens de M. Massie avec des militants socialistes des Bouches-du-Rhône. Ces rumeurs auraient pour origine le fait que le premier secrétaire du P.S. de ce département, M. Michel Pezet, a été l'avocat de l'inspecteur assassiné dans une affaire relative à un accident de la circulation.

L'interpellation de deux dirigeants nationaux du SAC donne à la tuerie d'Auriol un tour politique. Le R.P.R. « ne se sent pas concerné » par cette affaire, mais des interrogations subsistent sur l'appartenance de M. Massie au R.P.R. Au siège du mouvement, à Paris, on dément cette appartenance. En revanche, il semble bien que M. Massie ait eu sa carte du parti gaulliste à une époque, avant d'en être exclu, soit du temps de l'U.D.R., soit depuis la fondation du R.P.R. en 1976.

L'interdiction du SAC, qui a été réclamée jeudi par les communistes et M. François Loncle, député (apparenté P.S.) de l'Eure, n'est apparemment pas — ou pas encore — à l'ordre du jour au ministère de l'intérieur, où on se refusait, samedi en fin de matinée, à tout commentaire sur l'interpellation de MM. Debizet et Daury. Les demandes de dissolution du SAC s'appuient sur une loi de 1936 relative, notamment, aux milices privées. Trente-neuf organisations ont été dissoutes depuis 1958 en application de cette loi.

Des personnages «guignolesques» et un ou deux voyous

De notre correspondant régional

Marseille. — Un policier énigmatique, un assassin au double visage (mi-Séraphin, mi-Lucifer), des victimes innocentes, un arrière-plan politique, l'horreur, le mystère : l'affaire d'Auriol a profondément impressionné l'opinion publique marseillaise. L'un des signes en est la multitude des coups de téléphone qui parviennent à la police judiciaire de la part d'informateurs bénévoles pour l'aider à découvrir les corps des cinq membres de la famille de M. Massie toujours introuvables.

Dans le monde politique aussi, ce ne sont que cris et chuchotements... Une semaine après la révélation de l'incroyable tuerie, personne ou presque ne veut être associé, directement ou indirectement, aux activités avouables ou occultes de l'inspecteur stagiaire marseillais. Pour tous, sauf sa sœur qui veut « rétablir la vérité » et « défendre son image », M. Massie est devenu un personnage compromettant. Il est vrai, sans doute, qu'on lui a prêté ici ou là un rôle politique qu'il n'a pas exactement tenu. Au R.P.R., en particulier, on conteste avec vigueur que M. Massie ait milité au sein du mouvement gaulliste, ou même simplement figuré parmi ses adhérents.

M. Hyacinte Santoni, secrétaire départemental de la fédération sud des Bouches-du-Rhône et successeur de M. Joseph Comiti comme député R.P.R. de la première circonscription de Marseille, est catégorique : *« Jamais, affirme-t-il, M. Massie n'a été accueilli chez nous et n'a travaillé pour nous. Je ne l'ai vu qu'une seule fois, sans même lui adresser la parole. Lorsqu'on a des milliers de militants sur le terrain, on n'a pas besoin de qui que ce soit d'autre pour s'occuper du service d'ordre, et nous n'avons jamais eu de relation avec le SAC, dont j'ignorais d'ailleurs qu'il pouvait encore exister. »*

Il semble établi que l'inspecteur stagiaire n'a pas participé, comme nous l'avons écrit dans *le Monde* du 24 juillet, à la campagne présidentielle en faveur de M. Chirac. A-t-il soutenu un autre candidat gaulliste ? On ne le sait pas. En revanche, il a, naguère, prêté son concours à des personnalités de l'ancienne majorité. Un élu R.P.R., ancien responsable régional du SAC, en témoigne : *« Nous avons eu l'occasion de nous mettre au service de candidats gaullistes aux élections législatives à Marseille. C'était pendant la période où j'étais à la tête du SAC et où je pouvais garantir l'honorabilité de ses activités. Mais il est vrai qu'après que je l'ai quitté, il n'a pas été fait appel à ses nouveaux responsables. »*

Une association d'anciens élèves

Il est avéré également que M. Massie et son équipe ont participé à la campagne pour les élections municipales de 1977 à Marseille, en prêtant main-forte à la liste d'union de l'ancienne majorité, dirigée par M. Marcel Pujol, ancien suppléant de M. Joseph Comiti, dont il avait recueilli le mandat de député après que l'ancien ministre R.P.R. eut été reconduit, en 1973, dans ses responsabilités au sein du gouvernement. *« M. Jacques Massie nous a aidé pour les tâches matérielles de la campagne »*, confie Mᵉ Jacques Roussel, secrétaire général de la fédération des Bouches-du-Rhône du P.R. et lui-même candidat sur la liste de M. Pujol. *« Il n'était pas là cependant en tant que responsable du SAC, mais comme sympathisant de la composante gaulliste. C'est du moins ainsi que je l'ai considéré puisque le SAC, sous Valéry Giscard d'Estaing, n'avait plus sa raison d'être. Aujourd'hui comme hier, il ne représente rien. Ou si l'on veut, une sorte d'association d'anciens élèves... »*

Parmi les interrogations que suscite l'affaire d'Auriol, l'hypothèse d'une collusion entre l'inspecteur-stagiaire et le parti socialiste est fréquemment avancée. *« Jacques Massie,* dit-on, *avait viré sa cuti et tenté de se concilier les faveurs du nouveau pouvoir. »* L'origine de cette rumeur réside dans la découverte dans les papiers personnels du policier assassiné de lettres que lui avait adressé M. Michel Pezet, actuellement premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. En réalité, M. Pezet a été l'avocat de M. Massie dans une affaire relative à un accident de la circulation dont a été victime l'inspecteur-stagiaire, en octobre 1973.

A cette date, et alors qu'il était en service comme motard à la C.R.S. 54, M. Massie avait été renversé par un camion près d'Aubagne et grièvement blessé aux jambes. D'expertises en contre-expertises, la procédure a traîné pendant des années et le dossier n'a été clos par un jugement définitif que le 19 mars 1981. Il est évident que, pendant cette longue période, des lettres ont été échangées entre l'avocat et son client mais elles n'avaient aucun caractère autre que professionnel. Cela n'a pas empêché, néanmoins, des bruits de circuler sur les services que l'inspecteur-stagiaire aurait pu rendre à M. Pezet lors de la campagne de celui-ci aux dernières élections législatives...

Le SAC n'a pas — et pour cause — de porte-parole officiel. Mais l'un de ses anciens responsables au niveau régional est formel : *« Nous n'avons jamais eu, du temps où je militais au SAC, de prétendus fonds secrets et encore moins un trésor qui pourrait expliquer aujourd'hui l'expédition d'Auriol. Ce n'est certainement pas pour les quelques cotisations que versent les adhérents — d'ailleurs peu nombreux — et dont la moitié est reversée à Paris, que l'on s'est entre-tué. Les documents ? Ceux du SAC proprement dits ne sont que des correspondances de la plus grande banalité. Le fichier ? Oui, il en existait un et, en effet, M. Massie en avait la charge. Mais il ne comportait pas de renseignements compromettants. Le casier judiciaire de chacun d'entre nous et c'est tout. Un fichier, en somme, comme il y en a dans tous les partis. »*

Notre interlocuteur reconnaît cependant que les adhérents du service gaulliste n'étaient pas tous des enfants de chœur ou des gens raisonnables. *« J'ai assisté à des réunions où j'ai vu des personnages guignolesques. On était en pleine mythomanie ! Certains se disaient, à l'époque, des amis intimes de Michel Poniatowski, vous voyez le genre ! Il y avait aussi un ou deux voyous. Mais, à partir de 1971, nous avons éliminé tous les éléments nocifs. En tout cas, M. Massie m'est apparu comme un homme de confiance. Quant à sa rivalité avec M. Maria qui lui a succédé comme responsable départemental dans les Bouches-du-Rhône, j'en ignore tout. C'est lui qui l'avait fait adhérer et l'avait jugé digne de le remplacer dernièrement, lorsqu'il est parti suivre les cours de l'école de police de Cannes-Ecluse. »*

Pourquoi alors tous ces membres du SAC impliqués dans l'affaire d'Auriol ? Mystère. A moins que, tout de même, on se soit servi d'une couverture politique pour des agissements qui seraient crapuleux. Une conclusion qui prend chaque jour plus de consistance.

GUY PORTE.

Le très discret M. Debizet

Age : cinquante-neuf ans ; taille : 1,95 mètre ; porte des lunettes ; signes particuliers : *une vague ressemblance avec l'acteur américain* Anthony Quinn ; des cheveux coupés court ; des origines auvergnates... Ce que l'on sait de M. Pierre Debizet se résume à fort peu de choses. Jusqu'au vendredi 24 juillet, aucune photographie du secrétaire général du SAC ne figurait dans les archives des agences et des journaux.

On connaît mieux, en revanche, son itinéraire de militant. En 1958, lorsque le général de Gaulle revient aux affaires, une association se crée, en toute *légalité, qui se donne pour nom* Action civique et dont le *Journal officiel* publie les statuts. Elle se propose *notamment de rassembler* les Français, « *qui refusent à une minorité, quelle qu'elle soit, le droit de s'emparer du pouvoir et d'imposer sa domination* », et « *répudient tous les moyens de force, de désordre, de contrainte et d'anarchie.* ».

Le secrétaire général de cette association — que de nombreuses personnalités dénoncent comme une « *force parallèle et supplétive de provocation et de combat* — est un certain Pierre Debizet. Hormis ses sentiments profondément « Algérie française », on ignore tout de lui. Vingt-trois ans après, le mystère reste entier sur cet homme, sa *profession et sa vie privée.* Une gageure...

Le 16 septembre 1959, jour où le *général de* Gaulle propose que l'autodétermination soit *accordée à l'Algérie.* M. Debizet *démissionne.* Cela ne surprendra personne. M. Paul Comiti, alors *responsable des « gorilles » du* chef de l'Etat, lui succède. Retourné dans l'ombre, où il semble se complaire, M. Debizet ne refera surface que dix années *plus tard : au mois d'octobre* 1969, lors d'une réunion du bureau national du SAC. M. Charles Pasqua démissionne, arguant de l'incompatibilité de son mandat parlementaire avec ses *fonctions* au SAC, *dont* il était devenu le vice-président. M. Comiti fait de même et cède son *fauteuil* de président à... M. Debizet. Depuis, sans aucune interruption de mandat, M. Debizet a veillé sur le SAC, avec, à nouveau, le titre non plus de président mais de secrétaire général.

Souvent, lorsque le nom du SAC apparaît dans un article relatant telle affaire crapuleuse, judiciaire ou policière, M. Debizet adresse au journal responsable une « mise au point » dans *laquelle il insiste sur le fait que la personne en cause « n'a jamais appartenu à l'association ».* Sur sa lancée, M. Debizet dénonce les « *journalistes en mal de sensationnel* » qui « *mêlent réalité, mythe et légende* ». Parfois, M. Debizet rappelle qu'il a déjà, à maintes reprises, « *appelé l'attention des autorités compétentes sur le fait que certains individus utilisent abusivement le nom du SAC dans des affaires de caractère délictueux* ».

Mais, à plusieurs reprises, il n'hésite pas à reconnaître que X., Y., ou Z., mis en cause dans des affaires à caractère politique (*l'incendie d'une permanence* communiste, par exemple, en janvier 1973), étaient « *effectivement régulièrement inscrits* » au SAC, mais qu'ils en ont été exclus aussitôt « *compte tenu de leurs agissements* », le SAC « *ne pouvant admettre de tels procédés, tout à fait contraires à sa vocation* ».

Avant d'être placé en garde à vue pour l'affaire Auriol, M. Debizet avait adopté une autre *tactique : il refusait* de répondre à quelque question que ce soit, prétextant « *qu'une enquête était en cours* ».

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le R.P.R. « n'est pas concerné »

« Nous ne sommes pas concernés par cette affaire », affirme-t-on au siège du R.P.R., où l'on s'indigne que le sigle du *mouvement* et *celui* du SAC puissent être rapprochés à l'occasion de la tuerie d'Auriol. On insiste donc pour rappeler que, depuis l'épuration décidée par Georges Pompidou en 1969, le SAC n'a aucun lien organique avec le mouvement gaulliste. En bon disciple politique de l'ancien chef de l'Etat, M. Jacques Chirac s'est bien gardé, ajoute-t-on également, d'entretenir des relations formelles avec le Service d'action civique depuis qu'il a fondé le R.P.R. en 1976.

M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC, ajoute-t-on encore, n'est pas membre du R.P.R. Le SAC ne figure d'ailleurs même pas parmi les mouvements « associés » comme ce fut le cas selon les époques pour des *organisations de femmes*, de jeunes, ou pour des associations professionnelles qui, tout en ayant leur *autonomie, coordonnaient* leur action politique avec celle du parti présidé par M. Chirac.

Vu du R.P.R., le SAC est considéré depuis plusieurs années déjà comme une formation au passé un peu *trouble*, au *comportement* un peu ambigu, à la fréquentation un peu compromettante, comme *ces relations anciennes que l'on* ne veut plus avoir mais que l'on n'ose pas désavouer publiquement. Bref, on répugne à parler du SAC dans les rangs du mouvement gaulliste et les plus anciens assurent n'avoir que des souvenirs estompés et aucune anecdote contemporaine à raconter. Il est vrai que les liens qui ont pu se nouer de 1958 à 1969 entre les gaullistes de l'époque du général et ce service d'ordre font partie des souvenirs que l'on n'évoque même plus avec nostalgie.

Au fil des ans, les relations se sont davantage distendues à chaque affaire criminelle ou crapuleuse où le nom d'un membre du SAC était mêlé. Beaucoup d'« activistes » des premières années de la Vᵉ République ont disparu ou sont devenus des retraités de la politique. Entre les membres actifs du SAC d'aujourd'hui et les jeunes militants chiraquiens, *il* y a, faute de souvenirs communs de la période héroïque, bien peu de *convergence. Sans doute* les plus anciens, ceux qui ont traversé une partie de l'histoire du mouvement gaulliste depuis un quart de *siècle, ont-ils pu conserver des relations personnelles avec* des membres du service d'ordre *musclé* que formait le SAC. Mais là aussi les souvenirs s'estompent et les bouches se ferment.

Il a cependant pu arriver que, pour certaines réunions publiques, des responsables du R.P.R. fassent appel au renfort de quelques escouades du SAC afin de renforcer un *service* d'ordre. Au cours des campagnes électorales de ces dernières années, il est apparu aux témoins que ce recours n'était pas systématique.

Sérénité

Tout était question de circonstances. Dans les fédérations R.P.R. riches en militants, la sécurité et l'organisation des meetings tenus par M. Chirac étaient en général confiées aux adhérents *du mouvement. Ce fut par exemple* le cas à Marseille même pendant la dernière campagne élec*torale. En revanche, dans d'autres* régions, les « gros bras » du SAC étaient parfois requis. Ce fut notamment le cas à Bordeaux pendant la campagne présidentielle. Mais dans cette ville au moins, les membres du SAC qui — avec maladresse d'ailleurs — avaient formé le service d'ordre de la réunion de M. Chirac avaient également assuré la protection de M. Valéry Giscard d'Estaing et celle de MM. Debré et Chaban-Delmas pour leurs meetings respectifs. Une bousculade s'étant produite lors de la venue du maire de *Paris* à Bordeaux, *les membres* du SAC s'en étaient pris aux journalistes. M. Chirac avait *d'ailleurs décidé de ne plus recourir*, même occasionnellement, à leurs services.

Il semble ainsi que le SAC avait peu à peu transformé *son* comportement politique. Garde pré*torienne dévouée à de* Gaulle à l'origine, le SAC s'était reconverti en devenant une sorte d'agence de location de services d'ordre, de fourniture de supplétifs prêtant ses bons offices à qui les demandait mais ne répugnant pas au fil du dernier septennat à aider volontiers les « giscardiens » ou l'extrême droite. Les gaullistes, pour leur part, se disent donc étonnés des tentations d'exploitation politique de l'affaire de Marseille, mais ils s'affirment sereins.

ANDRÉ PASSERON.

SCIENCES

CORRESPONDANCE

L'Université, le C.N.R.S. et la recherche

Des scientifiques de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche ont récemment adressé aux ministres concernés une pétition dans laquelle ils s'inquiètent de la séparation entre l'enseignement supérieur, qui dépend du ministre de l'éducation nationale, et le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), dont le ministre de la recherche et de la technologie aura la tutelle (le Monde *du 18 juillet*). *Chargé de recherche au C.N.R.S., M. Hemmerdinger nous écrit :*

L'Université garde la prépondérance au sein de chacune des commissions du comité national du C.N.R.S., puisqu'elle domine dans le collège A. Les chercheurs continuent donc à être jugés par une majorité de professeurs (et, comme dans *le Procès* de Kafka, il ne leur est pas permis d'assister à leur propre jugement). Les disciplines qui ne sont pas étudiées à l'Université continuent *donc* à être défavorisées, alors que c'est précisément le contraire qui serait souhaitable.

On est surpris de la susceptibilité des pétitionnaires, car, pour que le C.N.R.S. fût réellement autonome, il faudrait que, dans chaque commission, le collège A fût composé principalement de directeurs et de maîtres de recherche. Mais les uns et les autres sont actuellement loin d'être assez nombreux.

● *Le satellite Météosat-2 a été placé sur orbite géostationnaire.* — Lancé par la fusée Ariane, le 19 juin dernier, et placé en plusieurs étapes sur une orbite voisine de l'orbite géostationnaire, le satellite météorologique a lentement dérivé pour atteindre sa position finale (0° en longitude et en latitude). Il y a été stabilisé au cours de ces derniers jours. Lors de la dérive, une série de manœuvres lui avaient donné l'orientation et la vitesse de rotation sur son axe qui conviennent à l'accomplissement de sa mission. Dans les trois prochaines semaines les appareils seront essayés. Les premières images de la couverture nuageuse devraient parvenir en juillet.

● *PRECISION : les attributions de M. Chevènement.* — A propos de la mise en place de la politique de recherche (*le Monde* du 25 juillet) il convient de préciser que si les directeurs généraux du Centre national d'études des télécommunications (CNET) et de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) participaient à la réunion tenue, le 24 juillet, par M. Chevènement, les budgets de ces organismes ne sont pas inscrits au fascicule budgétaire du ministère de la recherche et de la technologie.

Faits et jugements

Deux militaires condamnés après la mort de deux appelés en montagne.

Deux militaires de carrière du 18ᵉ bataillon de chasseurs alpins, le capitaine Janin et l'adjudant Jeantet, ont été condamnés, vendredi 24 juillet, à des peines d'emprisonnement avec sursis, par le tribunal permanent des forces armées de Lyon, de huit mois pour le capitaine Janin et de cinq mois pour l'adjudant Jeantet. Ils étaient inculpés d'homicide involontaire sur la personne de deux appelés, Jean-Christophe Martin et François Morin. Les deux jeunes gens avaient été ensevelis le 5 février 1980, par une avalanche, à Valloire (Savoie), alors qu'ils effectuaient une séance de tir dans une zone signalée par un panneau « danger d'avalanches », un jour où la météo mettait en garde contre les dangers d'avalanches.

Le commissaire du gouvernement, le colonel Faucher a déclaré que ce procès *« devait être une réponse aux détracteurs de l'institution militaire »* et a critiqué le lieutenant-colonel Spinelli, qui, s'il avait interdit, ce jour-là, les *sorties en haute montagne*, n'avait pas précisé qu'il interdisait aussi les exercices de tir. Celui-ci a, *cependant*, été acquitté. Les condamnations prononcées par le T.P.F.A. de Lyon devraient bénéficier de la loi d'amnistie. Les parents des victimes ont déposé une plainte contre X... auprès du juge d'instruction d'Albertville qui devrait, même si le tribunal civil se déclare incompétent, leur permettre d'avoir accès au dossier. Les sections de la ligue des droits de l'homme de Lyon et de Chambéry, le comité Droit et liberté dans l'institution militaire, et le Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée *ont qualifié ce procès de « simulacre de justice »*.

M. Mila Rodriguez est mis hors de cause pour l'attentat de la rue Copernic.

Le procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, M. Henri Dontenwille, a mis fin, vendredi soir 24 juillet, à la garde à vue de M. Ernesto Mila Rodriguez, un ressortissant espagnol âgé de vingt-sept ans, connu pour ses opinions d'extrême droite, dont le nom avait été évoqué dans l'affaire de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic (*le Monde* du 13 novembre 1980). M. Mila Rodriguez, qui avait été arrêté à Paris, mercredi 22 juillet (*le Monde* du 24 juillet), a fourni un alibi le mettant hors de cause dans cette affaire.

Cependant, M. Mila Rodriguez n'a pas été mis en liberté. Il devait être présenté au parquet de Paris ce samedi 25 juillet, car il avait en sa possession, lorsqu'il a été interpellé, dans une chambre de l'hôtel Terminus, à la porte d'Orléans, de faux papiers d'identité.

Citée pour la première fois dans le quotidien *l'Humanité*, le 11 novembre 1980, l'hypothèse d'une « piste espagnole » dans l'enquête sur l'affaire de la rue Copernic avait été reprise, le 29 juin, par *le Quotidien de Paris*, qui citait le nom d'Ernesto Mila Rodriguez (*le Monde* des 30 juin et 4 juillet). A Madrid, un porte-parole *du ministère espagnol de* l'intérieur a indiqué, vendredi, que le document sur l'affaire Copernic, attribué à la police espagnole et auquel faisait allusion *le Quotidien de Paris*, n'existait pas.

● *Un commerçant iranien, M. Momeni, a été victime d'un cambriolage*, jeudi 23 juillet, dans sa villa de Cannes (Alpes-Maritimes). M. Momeni n'a porté plainte que vendredi, déclarant un préjudice d'un million de francs de bijoux et d'espèces. Ce vol a été commis un an, jour pour jour, après un autre cambriolage, celui de la villa de l'émir Al-Thani, fils de l'ancien émir du Qatar.

● *M. Fernand Legros*, marchand de tableaux, est sorti de prison la semaine dernière, bénéficiant ainsi de la grâce présidentielle du 14 juillet. *Incarcéré* à la suite d'une condamnation à quatre mois d'emprisonnement *pour blessures involontaires, refus* de prélèvement sanguin et outrages à agent à la suite d'un accident de la circulation qu'il avait provoqué le 8 décembre 1980 (*le Monde* du 11 décembre 1980), M. Legros avait alors dû purger les condamnations avec sursis qui avaient été prononcées contre lui auparavant pour vente de faux tableaux.

● *Des sévices en prison.* — Victime de sévices infligés pendant plusieurs jours par ses compagnons de cellule MM. Patrick Lemaire, vingt ans, et Francis Renard, vingt-trois ans, un détenu de la maison d'arrêt de Dijon, M. Patrick Roger, a été hospitalisé à Fresnes avec le nez et six côtes cassés.

هكذا من الأصل

DÉFENSE

A LA BASE DE L'ILE LONGUE

M. Mitterrand annonce la mise en chantier d'un septième sous-marin nucléaire

Le président de la République s'est rendu, vendredi 24 juillet, à l'Ile-Longue, base opérationnelle de la force océanique stratégique, dans la presqu'île de Crozon, près de Brest. Accompagné notamment de M. Charles Hernu, ministre de la défense, de l'amiral Lannuzel, chef d'éta-major de la marine, et du général Saulnier, son chef d'état-major particulier, M. François Mitterrand a été accueilli à l'Ile-Longue par le vice-amiral d'escadre Pieri, commandant la force océanique stratégique et le capitaine de vaisseau du Vignaux, commandant la base opérationnelle.

De notre envoyé spécial

Brest. — Le chef de l'Etat a visité les installations pyrotechnique de la base où sont entreposés les missiles nucléaires, puis il s'est rendu sur le quai du *Terrible*, le deuxième dans l'ordre d'ancienneté, des cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) français qui sont actuellement opérationnels. Mis en service le 1er janvier 1973, le *Terrible* a déjà effectué vingt-sept patrouilles à la mer de huit à dix semaines chacune.

Sur le quai, devant le bâtiment, l'attendaient les membres de l'équipage « bleu » — chaque S.N.L.E. dispose de deux équipages dits « bleu » et « rouge » — cent trente-cinq hommes dont quinze officiers, soixante-dix officiers mariniers, cinquante quartiers-maîtres et matelots. Le capitaine de frégate Berges, commandant du *Terrible*, lui a présenté, un à un, ces sous-mariniers en faisant état de leurs qualifications respectives. Au moment où le chef de l'Etat a franchi la coupée pour monter à bord, l'équipage lui a rendu les honneurs, au sifflet de gabier, conformément aux traditions de la marine.

M. François Mitterrand a visité le sous-marin avant de déjeuner à bord en compagnie de M. Hernu, de l'amiral Lannuzel, des vice-amiraux d'escadre de Cazanove et Pieri notamment, ainsi que du commandant du bâtiment, de deux officiers, d'un officier marinier et d'un matelot.

Au terme du déjeuner, le chef de l'Etat a fait part de ses impressions aux journalistes et annoncé la mise en chantier d'un septième sous-marin nucléaire qui s'ajoutera au *Redoutable*, au *Terrible*, au *Foudroyant*, à l'*Indomptable*, au *Tonnant* et à l'*Inflexible*, qui est en construction dans l'arsenal de Cherbourg et dont la mise en service est prévue pour 1985.

« La pointe de diamant d'une force de dissuasion, elle est là », a-t-il dit en désignant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. *« Peu nombreux sont les sous-marins nucléaires dans le monde. La France dispose de cette arme qui est peut-être l'élément principal de sa stratégie militaire de dissuasion, non pas pour faire la guerre, mais pour qu'il n'y ait pas de guerre. J'ai été très intéressé*, a-t-il ajouté, *de rencontrer les équipages, les officiers, des responsables, des ouvriers qui, aussi bien dans les ateliers que dans ce sous-marin participent à cet effort. »* Le président de la République a insisté sur *« le poids de la mission »* qui est assignée à ces sous-marins puisqu'il y a *« contact direct »* entre eux et lui. *« Le temps de transmission (des ordres) a été réduit*, a ajouté M. Mitterrand. *Cette réduction est un des éléments déterminants de la valeur dissuasive. Le problème du temps est un de ceux qui déterminent les rapports de puissance. »*

« C'est la première fois que je visite un sous-marin de cette sorte, a remarqué le chef de l'Etat. *J'ai donc passé ma matinée à apprendre des choses qui me seront utiles et qui me confirment dans l'idée qu'un grand pays comme le nôtre doit d'abord disposer des moyens de son indépendance et ensuite disposer des moyens de faire en sorte que la guerre ne naisse pas dans les multiples conflits qui occupent la scène du monde (...). Pour moi, c'est une expérience utile. Mieux vaut voir les choses comme elles sont que de vivre dans des notions abstraites. »*

Trois sous-marins en circulation

Interrogé sur la décision éventuelle de construire un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, M. Mitterrand a déclaré : *« Cette décision, dans mon esprit est prise. »* Le chef de l'Etat estime *« raisonnable »* de penser que la mise en service de ce bâtiment pourrait intervenir cinq ans après celle du sixième, l'*Inflexible*, c'est-à-dire en 1990. *« La décision*, a-t-il souligné, *ne peut pas être trop tardive ».*

« Cela permettra à trois sous-marins d'être constamment en circulation, d'être en mesure d'agir si c'était nécessaire. Cela représente une capacité sans doute suffisante pour la France, actuellement. D'autant plus que, dans le même temps, nous gagnons en portée, en précision, en moyens de communication. (...) Je ne peux pas juger sur un trop long détail mais, pour le temps présent, je pense que cela serait suffisant. »

Le septième S.N.L.E. sera *« forcément différent »* des précédents, a-t-il dit, *« dans la mesure où, à quelques années de distance, les données technologiques auront changé. Mais il ne faut pas qu'elles aient trop changé. Il vaut mieux suivre le mouvement technologique déjà commencé, sans quoi il faudrait changer tellement de choses que cela serait au-dessus de nos moyens et peut être, sur le plan militaire, imprudent. »*

L'*« essentiel*, a ajouté le chef de l'Etat, *c'est de rester toujours au-dessus du seuil de dissuasion. (...) L'essentiel est que tout adversaire potentiel soit certain d'être en situation difficile si jamais il devait agresser, attaquer, prendre l'initiative de l'offensive. »*

M. Mitterrand a ensuite assisté à l'appareillage du *Terrible*, qui se prépare à quitter Brest pour une mission à la mer de deux mois.

JEAN-YVES LHOMEAU.

La « capacité suffisante »

En annonçant que la décision était prise « dans son esprit » d'autoriser la construction d'un septième sous-marin nucléaire lance-missiles, qui serait opérationnel en 1990, le président de la République a confirmé, vendredi 24 juillet à Brest, qu'il entendait donner la priorité à la force océanique stratégique de dissuasion. Le souci du chef de l'Etat paraît être, en ce domaine, de faire en sorte que la France puisse maintenir, en permanence, à la mer trois sous-marins stratégiques pour rester « au-dessus d'un seuil de dissuasion » défini comme « la capacité suffisante » pour le temps qui vient.

Cette notion — encore imprécise — de seuil ou de suffisance nucléaire semble importante pour M. François Mitterrand, puisqu'il a pris soin d'indiquer en réponse à des questions qu'il n'était pas « nécessaire d'aller si vite » pour ce qui concernait l'éventualité de la mise en chantier d'une huitième unité de la force océanique stratégique. Il est vrai qu'en la matière les impondérables politiques, financiers, militaires et technologiques sont de taille, et que bien des circonstances imprévues avant la fin de ce siècle peuvent remettre en question l'efficacité opérationnelle et l'invulnérabilité d'un système d'armes assuré d'être, à ce jour, le nec plus ultra de la dissuasion.

Dans cette évocation de la « suffisance nucléaire », le président de la République a paru s'interroger sur la capacité financière et technologique de la France à ne pas se laisser dépasser ou déborder, si elle veut continuer à avoir les moyens de son indépendance nationale.

C'est dans cette perspective que doit se comprendre le principe de la mise en chantier d'un septième sous-marin nucléaire. Il doit être suffisamment nouveau pour n'être pas en retard d'une découverte technologique, et les améliorations qui lui seront apportées doivent aussi profiter aux six bâtiments précédents. Mais surtout, il ne doit pas être trop tardivement lancé — la fin de la décennie actuelle semble déjà un délai maximum, — et il devrait donner naissance à une nouvelle génération sous peine de n'être pas véritablement un septième sous-marin, car il se contenterait alors de remplacer le premier de la série, le Redoutable, qui aura commencé de vieillir au terme d'une carrière de près de vingt-cinq ans déjà.

JACQUES ISNARD.

Le triangle Rennes-Brest-Nantes

De notre correspondant

Brest. — Après sa visite à la base de l'Ile-Longue, M. Mitterrand a été reçu à la mairie de Brest par M. François Le Blé, maire de la ville (P.S.). Les deux hommes se sont entretenus dans le bureau du maire en présence de tous les membres du bureau municipal (tous les adjoints sont socialistes sauf un qui appartient à l'Union démocratique bretonne) et de MM. Joseph Gourmelon (P.S.), député du Finistère, président de la communauté urbaine de Brest (CUB), et Gaby Paul (P.C.) vice-président de la CUB.

M. Le Blé a présenté sa ville au président de la République en insistant sur le fait que l'économie brestoise dépend, pour l'essentiel, de la marine nationale et de l'arsenal. *« L'activité économique et le développement de la cité sont liés, pour une grande part, aux décisions de l'Etat »*, a-t-il souligné. M. Le Blé a insisté auprès du chef de l'Etat pour une révision des concessions de l'aménagement du territoire pour ce qui concerne la Bretagne. A l'heure actuelle, a-t-il fait remarquer, les Bretons ont le sentiment que l'axe Rennes-Nantes est privilégié par rapport à l'extrême Ouest de la péninsule armoricaine. M. Le Blé a demandé à M. Mitterrand que cet axe soit remplacé par un triangle Rennes-Brest-Nantes. L'entretien entre le président de la République et les élus brestois a, également, porté sur la pêche, l'agriculture et l'énergie nucléaire. Le maire de Brest a invité le président de la République à revenir dans sa ville pour y inaugurer la cale de radoub destinée à la réparation des pétroliers géants. Le chef de l'Etat a accepté cette proposition. Il a indiqué, à sa sortie du bureau de M. Le Blé, que sa courte halte à la mairie de Brest avait pour objet de saluer la population à travers ses représentants. *« Je suis venu aussi recueillir*, a-t-il ajouté, *l'opinion de ceux qui sont en contact avec la population régionale. »*

Les trois élus qui siègent au conseil municipal sous l'étiquette d'Union démocratique bretonne ont remis une lettre au président de la République pour qu'ils puissent être reçus *« par MM. les ministres de l'intérieur, de la communication, de l'énergie et de l'éducation nationale, afin de leur présenter les problèmes qui se posent à la Bretagne et les solutions que quinze années de travail militant au service des travailleurs bretons ont inspiré à l'U.D.B. »*. — J. d. R.

MÉDECINE

CORRESPONDANCE

Le projet de centre de santé intégré à Montpellier

A la suite de l'article de notre correspondant à Montpellier (le Monde *du 23 juin) à propos du centre de santé intégré de La Paillade, nous avons reçu de l'Association médicale et paramédicale de La Paillade une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

Notre association, régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée en octobre 1977, a pour buts :

— D'étudier l'ensemble des problèmes de santé intéressant le quartier de La Paillade ;

— De prendre toutes initiatives permettant de contribuer à l'amélioration du service de santé, dans ledit quartier, tant pour ce qui a trait à l'éducation sanitaire qu'à la médecine de diagnostic et de prévention.

Nous ne sommes donc pas des opposants inconditionnels comme votre article le laisse croire. Ce sont les responsables municipaux, et non pas nous-mêmes, qui ont affirmé que les médecins libéraux ne seraient pas admis dans ce centre, mais bien au contraire qu'ils devraient abandonner leur pratique s'ils faisaient partie du centre.

Nous n'avons pas mené de campagne contre M. Frêche, mais avons seulement essayé d'être informés des projets de la municipalité, en tant que professionnels de la santé, afin de voir dans quelle mesure nous pourrions être intégrés à ce système.

Enfin, nous faisons remarquer que la centaine de médecins et auxiliaires médicaux, qui exercent à La Paillade depuis quatorze ans, ont effectué une « médecine de qualité » et une continuité de soins », dont ils n'ont pas à rougir.

ÉDUCATION

LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE EST JUGÉ INSUFFISANT PAR LA C.G.T.

« Sans moyens importants, sans mesures pour s'assurer ces moyens, il ne peut y avoir d'avancées significatives dans le domaine éducatif. » C'est ce qu'affirmait, le 23 juillet, M. André Allamy, secrétaire de la C.G.T., au cours d'une conférence de presse, rendant compte de la récente rencontre d'une délégation cégétiste avec M. Savary (*le Monde* daté 19-20 juillet). Pour M. Allamy, le collectif budgétaire récemment adopté par l'Assemblée nationale est insuffisant. Pour les familles, la C.G.T. demande une allocation de rentrée scolaire de 900 francs. Elle a déploré, d'autre part, que la médecine scolaire ne dispose, actuellement, que d'un médecin pour quinze mille enfants. La C.G.T. a préconisé des mesures de gratuité totale, notamment pour les manuels et les transports scolaires.

Les « séquences éducatives » — ou stages en entreprise pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel — sont aussi un sujet de préoccupation pour la C.G.T. qui souhaite l'ouverture d'une discussion et de négociations sur ce thème avec le ministre. Le syndicat préconise le *« gel »* de la formule actuelle, en attendant son remplacement, par une autre mieux adaptée.

Le problème de l'enseignement privé n'avait pas été abordé avec M. Savary ; les représentants de la C.G.T. avaient préféré traiter les *« questions les plus urgentes »* avec le ministre de l'éducation nationale. Pour eux, *« il faut que le combat laïc soit adapté aux conditions de l'époque. Etre laïc, c'est refuser toute compromission avec le grand capital »*.

Le prochain conseil des ministres devrait décider d'un important mouvement rectoral

Le conseil des ministres du 29 juillet devrait procéder à un mouvement rectoral qui se traduira par le remplacement d'une partie des vingt-sept recteurs actuellement en fonctions. Le rôle ambigu de certains d'entre eux, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, avait été dénoncé par des syndicats d'enseignants, qui, comme le S.G.E.N.-C.F.D.T., ont donné des exemples de leur « résistance active » (« le Monde » du 9 juillet).

« Chasse aux sorcières », *« purge »* politique écrivent à ce propos *le Figaro* et *le Quotidien de Paris*. Il est dans ces conditions utile de rappeler que la fonction et le choix des recteurs ont singulièrement évolué sous la Ve République. C'est M. Alain Peyrefitte, alors ministre de l'éducation nationale du général de Gaulle, qui a redéfini la *« mission »* des recteurs en 1967. Cette réforme avait deux objectifs. Le premier, légitime, était de rajeunir le corps rectoral, le second était de *« tenir davantage en main des fonctionnaires que leur inamovibilité et leur enracinement rendaient parfois trop indépendants, en faisant planer sur eux la crainte d'un renvoi à leurs chères études »*, écrit M. Michel Chevalier, ancien recteur, dans *la Revue administrative* (janvier-février 1977).

Un glissement progressif

Les ministres qui se sont succédé depuis 1967 n'ont pas manqué d'user de la possibilité qui leur était ainsi donnée, rajeunissant certes, écartant ensuite, surtout à partir de 1973, des recteurs jugés *« encombrants »*. *« Les recteurs*, écrit M. Chevalier, *se trouvent désormais davantage associés à la vie politique. »* Progressif, ce glissement n'a jamais été aussi perceptible que durant le septennat de M. Giscard d'Estaing. Si l'on ignore encore le nombre de recteurs qui seront *« remerciés »* par M. Savary il est bon de se souvenir que sur vingt-sept postes, vingt et un ont été touchés durant les seules années *1975 et 1976* par le *« mouvement »*.

De nombreux signes de la dépendance croissante des recteurs vis-à-vis du pouvoir politique sont alors apparus. Deux d'entre eux sont devenus ministres (M. Haby et Mme Saunier-Seïté), d'autres ont été nommés dans des cabinets ministériels... et sont depuis redevenus recteurs, c'est le cas à Paris et Lyon par exemple. Sans oublier ceux qui se sont engagés ouvertement dans l'action politique, en militant publiquement dans l'ancienne majorité, en se présentant sous cette étiquette à des élections politiques, ou en signant un appel à soutenir, en 1974, la candidature de M. Giscard d'Estaing. Sans oublier non plus ceux qui, tel M. Durand-Prinborgne en 1978, considéré comme un « libéral de gauche », ont été éliminés.

On ignore si les recteurs que choisira le gouvernement devront être considérés comme des fidèles du nouveau pouvoir. Mais on voit mal comment ce dernier pourrait faire confiance à ceux qui ont fait la preuve de leur fidélité à l'ancien pouvoir politique.

CATHERINE ARDITTI.

LA POLITIQUE D'INFORMATION DOCUMENTAIRE

Deux conseillers techniques du premier ministre, MM. Claude Blondel et Jérôme Clément ont reçu, le 21 juillet, les représentants des associations de bibliothèques et de documentalistes (1). Ceux-ci ont exprimé leur désir d'établir, pour la première fois, un dialogue avec les pouvoirs publics afin de participer à l'élaboration d'une politique globale et cohérente en matière d'information documentaire. M. Blondel s'est montré ouvert à l'idée de création d'une instance de concertation avec les professionnels de la documentation et des bibliothèques qui vont élaborer une note sur leurs objectifs. Ce premier contact laisse espérer que, dans l'avenir, ils pourraient exprimer leur point de vue auprès de ceux qui vont décider la politique à mener en matière de documentation.

(1) Association des bibliothécaires française ; Association des diplômés de l'école de bibliothécaires-documentalistes ; Association de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques ; Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés.

ÉVINCÉ DU CONSEIL D'UNIVERSITÉ

Le maire de Reims proteste contre une des dernières décisions de Mme Saunier-Seïté

De notre correspondant

Reims. — Le maire de Reims, M. Claude Lamblin (P.C.), a adressé, le 23 juillet, à M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, une lettre dans laquelle il se plaint d'avoir été évincé du conseil de l'université de Reims à la suite des récentes élections universitaires.

En fait, l'éviction dont parle le maire est un des effets de la « loi Sauvage » que le premier ministre demandera au Parlement d'abroger, à la prochaine session extraordinaire. Le conseil de l'université de Reims ayant refusé, à l'automne dernier, de modifier ses statuts, c'est le ministre — alors Mme Saunier-Seïté — qui a fixé la nouvelle composition du conseil, ramenant les effectifs de celui-ci de soixante-quinze à quarante-quatre membres. Résultat : le nombre des sièges réservés aux personnalités extérieures est tombé de quatorze à quatre.

Au mois de mai, le conseil a décidé d'affecter ces quatre sièges aux présidents du conseil général, de la chambre régionale de commerce et d'industrie, de la chambre régionale d'agriculture et du Comité économique et social. Mais cette décision, acquise seulement à la majorité absolue, alors qu'elle aurait dû l'être statutairement à la majorité des deux tiers, ne pouvait être suivie d'effet. Les quatre présidents furent alors nommés d'office par le ministre des universités, le 12 mai. Ce fut une des dernières décisions de Mme Alice Saunier-Seïté, ancien recteur de... Reims.

C'est contre cette décision que s'élève le maire de Reims avec d'autant plus de vigueur que, précise-t-il, la ville a apporté une contribution importante à l'édification de nombreux bâtiments universitaires.

MAURICE SALECK.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES (par ordre de mérite).**

Option M

Mmes et MM. Moiroud (1er), Monguillet, Laflèche, Andries, Nataf, Bertin, Guimard, Jeanne, Voreux, Dillard, Paulin, Achard, Muller, Dupillier, Dupont, Bortzmeyer, Lecoste, Lemarignier, Boissière, Ferreboeuf, Jousselin, Brechet, Quéant, Rivals, Michel, Delpech, Luguern, Giraud, Gratadour, Bernard, Deletre, Golse, Salha, Lambert, Lavignon, Clerot, Bailly, Moreau, Boutry, Salanie, Waechter, Arnaud, Steiner, Fraisse, Fargeix, Regnauld de La So, Barrère, Souloumiac, Le Quoy.

Mmes et MM. Piloix (50e), Michel, Munchenbach, Sourisse, Fournel, Orelamess, Dauron, Wehrung, Parmentelat, Mangendre, Sachs, Gauthey, Giard, Danel, Le Marchand, Devailly, Maurel, Beringer, Guichenez, Borne, Tissier, Zaborowski, Berthet, Millat, Mahieu, Hautefeuille, Pierme, Domissy, Borsotto, Auzepaules, Bouxy, Rivière, Nozière, Caleca, Schnoebelen, Dixneuf, François, Cuisinier, Louette, Renault, Sersouri, Dellenbach, Canjolle, Lellouch, Piquet, Bourquin, Renouard, Crusem, Grangeon, Legrand.

Mmes et MM. Duquesne (100e), Théron, Kaufmann, Ramès, Picaud, Balian, Natta, Latubelle, Boutitie, Rannou, Verdier, Poitou, Carlotti, Demariaux, Châteaux, Lepetit, Abestado, Dubois, Barbet, Bétermier, Fontana, Pardieu, Trinckvel, Mallet, Lamberton, Planchon, Ouretz, Bichez, Balle Calix, Sidon, Batier, Pérès, Genetet, Combrisson, Cabedi, Dusserre, Durandeau, Betbèze, Miette, Robert, Uhlmann, Lecordin, de Kouchkovsky, Autran, Martin, Neumann, Bouchart, Lietar, Sigalla, Patrikalnen.

Mmes et MM. Merle (150e), Edmont, Goeller, Berneau, Tye, Janvier, Duceloux, Bouvier, Driol, Hébert, Lantieri, Barnaud, Trouche, Bonarelli, Pitot, Bilello, Unverdi, Sciafer, Bourgeois, Charmant, Bern, Jolie, Delaplace, Gignoux, Laffineur, Bur, Meynieux, Martin, Trochard, Chantreau, Roussel, Ecalle, Dumaine, Souillard, Gérondeau, Thévenard, Moreau, Belloni, Simon, Chikly, Grosse, Di Francesco, Romon, Cohen, Richard, Gibrat, Barbaroux, Genu, Gabanai Duvillard, Larsonneur, Doche (200e).

Option P

Mmes et MM. Acra (1er), Garbet, Chomaz, Perrier, Bruckert, Defranoux, Gros, Rivet, Laviron, Le Couedic, Hache, Scaufiaire, Hottner, Mileo, Ferrier, Combes, Guez, Sotta, Martin, Cahagne, Godias, Fremont, Dumond, Grenetier, Boury, Legound, Chamaillard, Bertrand, Tommasi, Reriard, Cabanes, Petit, Lougnet, Girard, Oulis, Grossetete, Wolff, Roy, Demars, Feger, Belan, Prophète, Fournier, Stefanello, Tibi, Arbaretier, De Jaegere, Bougeret, Bonhoure.

Mmes et MM. Messager (50e), Amat, Hocqueloux, Laverge, Corlton, Tastevin, Maricot, Meunier, Ebalard, Ledury, Lemble, Chasserieau, Hilduen, Carton, Bouilly, Mitonneau, Guillaume, Dumant, Lieutord, Parot, Graux, Fabre Magnan, Van der Linden, Benier, Duflos, Perret, Quiniou, Outters, Krapez, Quagliaroli, Vanicat, Venet, Obriot, Bloch, Maillet, Liautaud, Charra, Feingold, Mignotte, Robert Gorsse, Bouffet, Touchou, Guieu, Terreaux, Joulot, Marcille, Letemplier, Rame, K'Vella, Bonetti, Glenat (100e).

Option T.A.

Mmes et MM. Molliez Generaz (1er), Lemoine, Mendil, Bechir, Prieur.

● **ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE JEUNES FILLES (boulevard Jourdan).**

Groupe A : Mathématiques (par ordre de mérite)

Milles Bessis, Durieu du Pradel, Claire Voisin, Gibrat, Herlin, Wolff, Millot, Pfertzel, Odile Gauthier, Barthel, Mahieux, Edith Pardieu, Veillet, Barthel, Zaborowski, Nguyen Kim-Chi, Hautefeuille, Saladin, Bortuzzo.

Groupe B : Physique - chimie (par ordre de mérite)

Milles Soucail, Bes de Berc, De Lapparent, Tastevin, Bellevaux, Guille, Martine Laborde, Hélène Coulomb, Mallardeau, Patricia Roussel, Ayrault, Letzelter, Claire Morvan (12e ex.).

Groupe C : Sciences naturelles (par ordre de mérite)

Milles Journet, Isabelle Martin, Sobczak, Marie-Agnès Petit, Isabelle Florent, Mesger, Schneider Maunoury.

Groupe D :

Mlle Anita Diu.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

● **SCIENCES NATURELLES** — *option sciences de la terre* (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Arnoult (8), Augé (7), Beaux (3), Chenu (2), Jolivet (5), Manceau (9), Perez Es Naessens (6), Rose (1), Jean-Marc Simon (3).

La préparation de la rentrée

UN « EFFORT PARTICULIER » POUR LES « SÉQUENCES ÉDUCATIVES » EN ENTREPRISE

Une circulaire, publiée au *Bulletin officiel* du 23 juillet, précise les conditions dans lesquelles devront être préparées les « séquences éducatives » en entreprise pour l'année 1981-1982. Ces séquences — ou « éducation concertée » — instaurées par M. Beullac ont été mises en œuvre durant l'année scolaire 1979-1980 pour trente mille élèves des lycées d'enseignement professionnel (LEP) et ont été étendues en 1980-1981.

Compte tenu de l'évaluation faite au cours de cette année scolaire, le ministère souhaite pour l'an prochain un *« effort particulier »* portant tout d'abord sur l'*« intensification de l'action pédagogique »*. Il demande donc aux recteurs d'organiser avant le 1er novembre des *« réunions de travail interdisciplinaires ou par spécialités (...) afin de structurer les démarches et de préciser les stratégies pédagogiques possibles »*.

Le second effort doit porter sur un *« meilleur étalement des séquences sur toute l'année scolaire. Pour éviter les inconvénients d'une concentration des séquences sur le troisième trimestre et d'un chevauchement avec la période des examens, il est souhaitable de tirer davantage parti des possibilités offertes par le premier trimestre de l'année scolaire »*.

Le ministère demande donc que, à cette fin, les responsables de la mise en œuvre de l'éducation concertée prennent *« dès à présent les contacts nécessaires notamment avec les partenaires professionnels »*, précisant d'autre part que *« la recherche des terrains de stages est de la compétence de toute l'équipe éducative »*.

La circulaire rappelle aussi que le collectif budgétaire prévoit que l'augmentation des moyens des LEP doit notamment permettre le développement des séquences éducatives.

Le Monde

culture

DANSE

PARIS

Une « Dame aux camélias » cubaine

Juillet, août, à Paris, sont des mois désertés par la danse, et le public estival, *ordinairement,* cherche en vain dans toute la capitale un spectacle chorégraphique à se mettre sous la dent. Le Ballet royal de Wallonie a opportunément profité de ce vide. *Il s'est installé* au Théâtre de la Porte-Saint-Martin où il donne « la Dame aux camélias », du chorégraphe cubain Jorge Lefebre, devant une salle confortablement garnie.

Jorge Lefebre, qui a travaillé avec Fernando Alonso, est actuellement directeur artistique à Charleroi. *Dans sa version de « la Dame aux camélias »,* le personnage de Violetta, incarné par la chanteuse Lia Rottier, y double Marguerite Gautier, qui elle-même se confond avec *Marie Duplessis ; ce* glissement constant de la réalité à la fiction, de la danse au chant, donne une certaine profondeur au drame, à la fin du moins car les deux *premiers actes feraient plutôt* penser à une opérette de boulevard.

Jorge Lefebre a transformé la courtisane de Dumas en une grande *ballerine du début du siècle ;* on la voit, dans son jardin d'hiver, prendre sa leçon de barre *matinale. Ce* parti permet à la Cubaine Cenia Martinez, danseuse émérite, de faire feu de toute sa technique, mais en même temps il la condamne à un *langage* terriblement conventionnel. Ses rapports avec Armand (Jean-Pierre Laporte), *puis avec* le père, sont traités dans un style de roman-photo.

La chorégraphie ne brille pas par son invention, mais on ne peut *dénier à Jorge Lefebre le sens du* théâtre. En transposant l'action du temps des années folles, il accentue le contraste entre une héroïne sentimentale et la foule des hommes *gominés et des mondaines en robes* « rétro ». Le bal, au troisième tableau, dans un somptueux *décor* de Michèle Belin, avec sa roulette et ses joueurs, rappelle assez le Roland *Petit* de « Nana ». *Et la mort de Marguerite* au milieu d'un carnaval fantastique débordant de personnages symboliques ne manque pas de grandeur. — **M. M.**

★ Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 20 h. 45.

AIX-EN-PROVENCE

Les chorégraphes dans la rue

(Suite de la première page.)

Costumes vifs, mimiques appuyées, l'histoire, enrobée dans une musique improvisée au synthétiseur par Henri Gendrot, se révèle efficace. Ce n'est pas du goût d'un commerçant de la place dont l'accès à la boutique est complètement obstrué.

Très différent, le projet de rue de Jean-Marc Matos a pris la forme d'un itinéraire de deux heures à travers la ville où les danseurs exécutent, *dans des lieux précis,* des activités chorégraphiques conçues en vertu de l'espace. Les passants les suivent et peuvent interrompre le déroulement des actions. A midi, place *d'Albertas,* un *danseur* est allongé *sur* la chaussée au grand *émoi des automobilistes.* Un autre sautille devant une porte, malgré le va-et-vient des locataires. Le musicien Andrex Culver saute tout habillé dans le bassin : il recueille *et amplifie les bruits de la fontaine* sur un plateau à tarte. Imperturbable, la *décoratrice* Kwok Man Ho gonfle des sacs en plastique qu'elle attache par grappes et abandonne le long du périple.

Cela rappelle Merce Cunningham et ses *Events* prenant leur source dans le geste quotidien. D'ailleurs, si les danseurs n'étaient pas vêtus de maillots jaune criard, leur comportement serait à *peine plus étrange* ou plus insolite que celui des gens qui les entourent... Tout cela se fait sans agressivité. On ne cherche pas à racoler le public, mais plutôt à le *sortir de son isolement.*

Le troisième projet, signé par Odile Duboc *(Vol d'oiseaux)* sera présenté le 28 juillet, à 20 heures, place des Cardeurs. Il suggère, à travers des tracés, des réseaux de *circulation qui se nouent soudain* dans un lieu de rencontre au coucher du soleil. Lorsque les gens, à l'heure de l'apéritif, surgissent de partout, vont en tous sens à des *rythmes divers,* ils créent, sans le vouloir, un mouvement chorégraphique. La *présence des danseurs,* ici, ne fera que ponctuer un événement habituel dont *on* n'a généralement pas conscience.

Ces initiatives aixoises tendent à inscrire la danse dans le tissu urbain et peuvent donner lieu *à des débordements d'imagination.* Certains projets très ambitieux n'ont pu être retenus. L'un d'eux prévoyait la diffusion en vidéo d'une action se *déroulant à 6 kilomètres d'Aix, sur* la montagne Sainte-Victoire. Mais de telles réalisations coûtent cher et le comité des fêtes n'avait pas prévu un budget spécial pour cette expérience qui assure finalement l'originalité d'Aix par rapport aux villes *« concurrentes ».* — **M. M.**

MONTPELLIER

Un panorama français

L'œil rond du projecteur éclaire l'horloge arrêtée aux abords de midi (ou minuit) du fronton triangulaire de l'ancien collège des jésuites. La même image dominant la cour Jacques-Cœr, où se succèdent les spectacles du premier Festival de danse de Montpellier, termine le « Divertissement pour un acte pudique », *spécialement* conçu par Susan Buirge pour ce cadre classique *du dix-huitième siècle.*

Sur une *musique* de Roman Sienkiewicz, Susan Buirge a créé une *chorégraphie abstraite, aux élans cassés. Il y manque la fascination, mais toute liberté est donnée à l'imagination du spectateur. On se prend à faire un parallèle* avec Stuart Seide, le metteur en scène d' « Andromaque », à Avignon (« le Monde » du 11 juillet). Tous *deux* viennent des Etats-Unis, *tous deux sont en France* depuis onze ans, tous deux ont assimilé le *classicisme français* sant être passés par notre vision, ou notre tradition.

Avant Susan Buirge, on a pu voir, dès le premier jour, les lauréats du concours de Bagnolet *1981. Le ballet de l'Opéra de* Paris *a présenté un hommage à* Stravinski, *sur des chorégraphies de* Maurice Béjart (« l'Oiseau de feu » et « le Sacre du printemps ») *et de* Douglas Dunn (« *Pulcinella* »). La Peter Goss Dance *Company a proposé un spectacle de tournée.*

Avec les solistes du Ballet du *vingtième siècle, le jeune chorégraphe* Olivier Perriguey, *dans* « Approche », une création sur le thème du « *Quatuor à cordes opus 130* » de Beethoven, a élégamment équilibré *rigueur et mouvement.* Dans « Giselle », le Ballet *national* de Cuba *a montré sa fidélité à la* tradition russe.

On peut encore citer les jeunes solistes de l'Opéra de Paris, venus avec sept ballets de leur répertoire, et le centre national de danse contemporaine d'Angers : le chorégraphe *Dominique Boivin, dans* « Météo marine », retrouve son univers poétique et déconcertant.

Après une tentative avortée, l'an dernier, le mérite de cette première expérience, qui s'est étendue sur l'ensemble de la ville (Théâtre municipal, salle *Molière, Maison pour tous,* divers quartiers, y compris une amorce de « off » avec « Iselon » dans une salle particulière, aura été de montrer que l'influence américaine persiste chez les jeunes chorégraphes français, mais qu'elle perd *peut-être de son acuité.* Le Festival de Montpellier, enfin, a voulu *présenter* un panorama de la danse en France, avant de s'ouvrir aux pays du pourtour de la Méditerranée. On parle aussi, pour 1982, de la venue de Carolyn Carlson et d'un *ballet chinois,* concrétisant le jumelage des villes de *Montpellier et de Cheng-Du.*

ROGER BÉCRIAUX.

PETITES NOUVELLES

■ L'exposition « Image et magie du cinéma français » (« le Monde » du 30 septembre 1980) est actuellement, et jusqu'au 31 août, à Villeneuve (Puy-de-Dôme).

■ On apprend la mort du chansonnier Philippe Olive. Il était âgé de soixante et onze ans.

[Philippe Olive s'était illustré dans les années quarante et cinquante, notamment au Théâtre des Dix-Heures, avec un style très pamphlétaire où les formules percutantes illustraient un esprit anarchiste de droite.]

AVIGNON

Un moment dans la vie de Pina Bausch

Pina Bausch représente aujourd'hui l'avant-garde de la danse *allemande. Après avoir irrité* les critiques de son *pays qui parlaient, à propos de ses ballets, de chorégraphie « d'évier de cuisine »,* elle est aujourd'hui reconnue dans l'Europe entière. Au Festival d'Avignon, il n'y a pas eu un événement de *cette importance depuis la venue* de Bob Wilson. On se presse, on se bouscule pour entrer au Théâtre municipal où, pendant plus de trois heures, dans une atmosphère *d'étuve, le Ballet de Wuppertal* présente « 1980 Ein Stück von Pina Bausch ».

Mur lépreux du fond de scène, sol de gazon vert cru et velours *rouge. Sur une chaise, un garçon* mange imperturbablement sa soupe : « Une cuillerée *pour papa,* une cuillerée pour *maman.* » Tout le tissu du spectacle va être construit *de souvenirs mêlés de fantasmes* : les anniversaires, la peur du noir et des souris, les relations d'une petite fille avec son père, avec les autres, flirts, premiers baisers.

Pina Bausch *observe* ses contemporains avec le regard pénétrant et cruel de l'enfance. Et c'est cette vision, ces conceptions, qu'elle projette. *L'humanité* qu'elle met en scène est bien prosaïque, bien dérisoire *et souvent grotesque dans sa* pratique des rituels collectifs. Rencontre mondaine autour d'une tasse de thé, bronzage, concours de beauté, jeux de société bêtes et *méchants, tout est caricaturé* férocement, mais non sans humour et tendresse.

Le langage de Pina Bausch est une accumulation de petits gestes vifs et précis qui n'appartiennent qu'à elle. On les trouvait déjà dans « *Cafe Muller* », *évocation brutale* de la grande dérive des couples, *et surtout dans* « Kontakthof », présenté en premier programme à *Avignon, qui est sans doute son* œuvre la plus maîtrisée (« le Monde » du 17 juillet). Les rapports entre les êtres s'y organisent comme une sorte de jeu parfaitement structuré, sous-tendu par un rythme constant. « Ein Stück 1980 » *développe le même thème,* on y retrouve le même type de personnages. Mais cette fois, la chorégraphe a choisi un style théâtral éclaté. C'est une sorte de film *au ralenti (référence malicieuse à* la comédie musicale américaine) avec des sketches qui s'enchaînent, des gags cocasses, mais aussi quelques temps morts. L'attrait du *spectacle tient au contraste entre* le réalisme appuyé des comportements et le climat onirique de l'environnement, au contraste, aussi, des musiques d'ambiance *(Alfred Deller et Judy Garland).* Le parti de laisser la salle éclairée, les *incursions* des artistes parmi le public favorisent un courant complice.

Un spectacle aussi fort n'est possible que grâce à la participation totale des danseurs. Pina Bausch travaille beaucoup à partir de l'improvisation de sa troupe. Sur cinq thèmes, elle *demande* à chacun de réagir, d'inventer des gestes, des *pas. Chacun affirme sa personnalité* et son caractère et s'implique entièrement dans la *représentation.* Pina Bausch pousse de plus en plus les danseurs à parler, à jouer, mais *il est évident que leur entraînement* quotidien de danse, leur technique de base inspirée aussi bien de Laban que de Martha Graham, leur donnent une intériorité et une potentialité gestuelle capables de répondre aux incitations les plus *délirantes.*

MARCELLE MICHEL.

CINÉMA

« MOI, CHRISTIANE F. », d'Ulrich Edel

Un constat d'huissier

Plébiscité par trois millions de *spectateurs allemands depuis* sa parution sur les écrans d'outre-Rhin, *Moi, Christiane F.* appartient à cette catégorie de films à problème, bien « enlevés », bien racontés, mais dont on sort la tête vide, le cœur sec. Devant cette œuvre prophylactique *censée nous prémunir contre le mal* moderne, la drogue, la censure française, d'ordinaire si sévère, a applaudi des deux mains, aurait presque accordé un label « recommandé aux moins de treize ans ». Au nom de la morale, a-t-on le droit *de pareillement matraquer le* spectateur, et d'abord les jeunes ?

Une fillette de treize ans, entraînée par une bande de copains, stimulée par l'exemple, accède progressivement aux *paradis artificiels,* de la drogue douce aux drogues dures, et *à la plus dure d'entre elles,* l'héroïne. Quand elle croit, avec son « petit ami », avoir repris le dessus, s'être libérée, elle rechute et ne sera définitivement sauvée que par un carton nous *apprenant qu'elle a retrouvé la* paix en famille. Un livre d'interviews de la véritable Christiane, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans, et libraire à Hambourg, a fourni l'essentiel des situations et des dialogues.

Peut-on s'intéresser à Christiane dans la perspective où se place le réalisateur Ulrich Edel, une fois surmonté le simple goût du voyeurisme qui fait s'écraser un public avide de sensations fortes ? Portée par une sorte de fatalité aveugle, *Christiane existe dans un no man's land.* La mère, jugée la première responsable de tout le mal, ne se préoccupe même pas de suivre les allées et venues de sa fille quand elle la découvre un jour, hagarde, incapable de se mouvoir, dans la *salle de bains. Le père a depuis* longtemps disparu. La seule référence de quelque signification est Berlin-Ouest, et des lieux familiers, comme les abords de la gare du Zoo ou cet immense palais des sports, le Sound, où s'exhibe la vedette *rock* David Bowie.

Sollicité à l'occasion de la sortie du film en France, le docteur Olievenstein, bien connu par le travail qu'il effectue à l'hôpital Marmottan pour le traitement et la réhabilitation des drogués, en profite *dans le dossier de presse, en des* termes d'une violence contenue, pour dénoncer le mal chez nous et la société *qui* l'encourage. Le réalisateur de *Moi, Christiane F.*, ancien de la contestation *berlinoise de 1968,* à en juger par une déclaration à notre confrère *l'International Herald Tribune,* semble pour le moins partager ces scrupules. Cela ne l'empêche pas de décrire l'horreur avec la même objectivité froide qu'il aurait pu apporter, *mutatis mutandis,* à filmer l'euthanasie ou la solution finale.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

Sensationnel à tout prix

Retenu par le groupe Parafrance-Siritzki pour un lancement d'été à grande échelle sur les *écrans français, Christiane F., treize ans, droguée et prostituée* fut d'abord une série d'articles très remarquée dans le magazine à gros tirage *Stern,* puis un livre *vendu à plus d'un million d'exemplaires,* enfin un film qui vient de se voir attribuer, au début de ce mois, le Prix du cinéma allemand par les exploitants d'outre-Rhin. Le titre original, *Wir, Kinder von Bahnhof Zoo (Nous, les enfants de la gare du Zoo),* avec son caractère familier, sa référence à un haut lieu de la vie berlinoise — le train et le métro s'y superposent, le commerce de *la drogue y prospère,* — n'évoquait pas chez nous les mêmes *connotations.*

Les publicitaires chargés de vendre le produit en France, particulièrement au cinéma, dès le choix du titre, ont mis l'accent sur le parfum de scandale. La photo de la vraie Christiane sur la couverture *du livre authentifie,* en quelque sorte, la confession *(le Monde* du 23 mai 1981). La publicité rédactionnelle qui entoure la sortie du film, elle, vend le sujet comme un chemin de croix de l'horreur, à la fois *tragique et émoustillant.* Elle valorise le produit, pour l'exportation en France, au-delà de tout imaginable.

Ainsi *catapulté* vers la renommée, *Christiane F. s'offre comme* un séduisant cocktail de pornographie, d'horreur à la *Frankenstein* et de témoignage social. Une autre publicité serait concevable, non axée sur le *seul* rendement financier, prenant en *compte les réactions du spectateur.* Introduisant des possibilités de discussion et de réflexion véritable à partir des éléments d'information que contient le film. Ce qui supposerait une autre conception de la publicité... — **L. M.**

ÉDITION

Le projet de loi sur le prix du livre

Après MM. Chodkiewicz (Le Seuil) et Lindon (Edition de *Minuit*) qui ont exposé leur point de vue dans « le Monde » du 25 juillet, MM. Claude Gallimard et Pierre Emmanuel commentent *le projet de loi sur le prix unique du livre adopté par* le conseil des ministres du 22 juillet.

M. CLAUDE GALLIMARD : une synthèse entre les différents points de vue

« Cette proposition intervient au moment où le contexte économique du livre est en pleine mutation. L'apparition et le développement de certains organismes commerciaux spécialisés dans le *discount* du livre, les grandes surfaces et les clubs ont nui aux libraires, qui sont les intermédiaires les plus qualifiés entre l'éditeur *et le lecteur,* car ils *ont une* connaissance personnelle des livres qu'ils vendent, et ils entretiennent souvent des rapports privilégiés avec leurs clients. La pratique systématique du rabais a mis ces derniers dans une position de plus en plus fragile du fait du maintien d'un système non suivi de prix conseillé. Il en est résulté une concurrence abusive de la part de ces organismes, peut-être modernes, mais dont l'existence perturbe une certaine *mission du livre, lequel doit continuer* à jouer son rôle de support culturel. Il faut maintenir la *possibilité de tenir à la disposition* des lecteurs des œuvres de qualité même si elles sont de vente lente ; il faut aussi permettre aux éditeurs de continuer leur politique de nouveautés, dont la valeur n'est souvent reconnue que plus tard.

» Devant cette situation préoccupante, la Fédération française des syndicats de libraires a donc *souhaité que la pratique du prix* conseillé soit supprimée, et elle a proposé un régime de prix net. Le Syndicat national de l'édition était favorable à un régime de prix fixe. Un compromis a été alors mis au point définissant un système de « double secteur ». Le ministre de l'économie de l'époque, M. Monory, a fait évoluer la situation en se contentant simplement de supprimer la notion de prix conseillé, mais sans mettre au point une circulaire d'application permettant l'harmonisation des conditions de vente des éditeurs, ce qui était essentiel. C'est ainsi que s'est créée une situation économique complexe pour l'éditeur qui ne permettait pas de définir une politique de promotion.

» Le projet de loi soumis par le ministre de la culture a l'avantage de soutenir une politique culturelle du livre en laissant aux éditeurs la possibilité d'établir le prix de vente au public et en évitant le danger d'un contrôle économique, pouvant *aboutir parfois* à *une censure* de fait. Un régime unique de prix des livres est établi pour les revendeurs *définissant les* règles de la concurrence entre les différents réseaux, librairies d'une part, grandes surfaces et clubs d'autre part, précisant les relations commerciales que les professionnels du livre doivent avoir avec les collectivités publiques et les bibliothèques, maintenant la possibilité de faciliter les achats des étudiants et des professeurs *et laissant aux libraires le moyen* de continuer à établir des cartes de fidélité limitant le rabais alors consenti à 5 %. Par ailleurs, ce projet de loi laisse aux libraires la faculté de facturer leurs services pour les recherches de livres difficiles et les commandes à l'unité en limitant la facturation de ces coûts à 5 %.

» Ce projet de loi constitue donc une synthèse entre les différents problèmes évoqués, l'essentiel étant que le statut du livre soit définitivement déterminé et son rôle culturel ainsi protégé. »

M. PIERRE EMMANUEL : une mesure dans l'intérêt des créateurs

M. Pierre Emmanuel, ancien délégué à la culture du R.P.R. et vice-président du Pen Club international, estime que « *le prix unique du livre ne peut que réjouir ceux que préoccupe l'avenir de cet instrument incomparable de la diffusion de la culture* ». « *La liberté des prix,* a-t-il précisé, *ne favorisait que les livres à gros tirage, de vente rapide, au détriment de la vente des livres de petit tirage, qui sont souvent d'authentiques créations.* »

Toutefois, pour M. Emmanuel, si « *la mesure demandée par le ministre de la culture va dans le sens des intérêts des créateurs, aussi bien que des éditeurs et des libraires, elle ne suffit pas à assurer l'avenir du livre menacé à terme par les autres formes de communication* ».

M. Emmanuel souhaite que des états généraux du livre, réunissant tous les partenaires sociaux (écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, représentants de l'éducation et des collectivités locales) soient convoqués, à l'initiative du ministre de la culture, pour examiner le problème de fond de la survie de l'édition et de la lecture en France.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PINGAUD

La commission chargée par le ministère de la culture d'étudier, d'ici au 1er janvier 1982 une nouvelle politique du *livre* et de la lecture publique est composée de :

MM. Bernard Pingaud, président ; Jean-Claude Barreau, rapporteur ; Philippe Reliquet, rapporteur adjoint ; Christian Bourgois et Jean-Pierre Ramsay (éditeurs) ; Mme Catherine Clément *(écrivain)* ; *MM.* Cecil Guitard et Jean Hasssenforder (bibliothécaires) ; Mme Marie-Madeleine Tschanne et M Max-Philippe Delatte (libraires) ; *MM.* Georges Jean (responsable de Peuple et culture) et Jean-Claude Marrey (chargé de mission au ministère de la culture).

ARCHITECTURE

LE PROJET D'ÉCOLE DE DANSE A CHAILLOT REMIS EN CAUSE PAR LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La Commission supérieure des monuments historiques n'a pas approuvé, lors de sa réunion du 20 juillet, le projet de transformation du palais de Chaillot, destiné à accueillir l'école de danse de Maurice Béjart.

Ce projet, conçu par l'architecte Jean Faugeron, entraînerait une surélévation des toitures de l'aile du Musée des monuments français avenue du Président-Wilson. M. Faugeron avait proposé cette solution après que l'idée de déménager le Musée des monuments français eut été abandonnée à la suite d'une vive *polémique publique* en 1979.

Aujourd'hui, la commission, tout en rendant hommage à la qualité du travail de l'architecte, ne souhaite pas que le palais de Chaillot, classé monument historique à la fin de l'année 1980, soit modifié. La surélévation, qui serait masquée en partie par des arbres, ne serait réellement visible que de l'avenue d'Eylau. Mais, pour *la commission,* il s'agit d'une question de principe. La sensibilité actuelle commence à apprécier la verticalité de cette architecture très représentative des années 30, qui se caractérise par la noblesse des proportions et le souci de la symétrie.

Modifier une façade, même postérieure, et faire disparaître les modillons actuels serait, estiment les architectes des Monuments historiques, porter atteinte *à l'intégrité du monument.* L'avis de la commission sera transmis au ministre de la culture, à qui revient le soin de prendre une décision sur ce projet.

JOURNÉES BACH

CHARTRES FESTIVAL D'ÉTÉ 1981

Jeudi 30 juillet

21 h., *Cathédrale* : Sonates et Partitas pour violon seul, 1re partie. Miha POGACNIK, violon

Vendredi 31 juillet

15 h., Eglise Saint-Pierre : L'Art de la Fugue. L'Orchestre de Chambre de Belgique.

21 h., Eglise Saint-Pierre : Concertos pour violon en ré mineur et mi mineur, Concerto Brandebourgeois n° 5 : L'Orchestre de Chambre de Belgique, soliste : Miha POGACNIK.

Samedi 1er août

17 h., Eglise Saint-Pierre : L'Art de la Fugue : L'Orchestre de Chambre de Belgique.

21 h. 15, Cathédrale : Sonates et Partitas pour violon seul, 2e partie : Miha POGACNIK, violon.

Dimanche 2 août

17 h., Cathédrale : Patrick DELABRE, orgue. Fantaisie en sol majeur, Partita en sol mineur.

21 h., Cathédrale : Leo KRAMER (RFA-Spire), orgue. L'Art de la Fugue.

Concerts à l'église Saint-Pierre : places à 60, 45 et 20 F

Récitals à la Cathédrale : participation libre.

Location - Renseignements : Tél. (37) 32-94-39 (av. le 29 juillet)

Bureau d'Accueil : 1, Cloître Notre-Dame

Tél. (37) 21-16-86 (ouvert à partir du 29 juillet)

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Carreau du Temple (274-43-11) : Mime Cotillard (sam. et dim., 20 h. 30) ; les Bottes de sept lieues (sam., 16 h.) ; Pierrot Posthume (dim., 16 h.) ; Chand'habits (sam. et dim., 17 h.).
Centre d'art celtique (258-97-62) : Prévert Jacques, Breton André (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Boris Supervian (sam., 20 h.) ; le Bouc (sam., 21 h. 30).
Dannou (261-69-14) : Et ta sœur (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h. 30) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : Ka (sam., 21 h.).
Essaïon (278-46-42) : Piège de Méduse (sam., 20 h. 15) ; Du bout du monde au cœur de Blaise (sam., 21 h. 45).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Tranches de vie (sam., 22 h.).
Hôtel de Gouthière (240-10-10) : le Barbier de Séville (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre Rouge : Quelqu'un (sam. 18 h. 30 ; les Amis (sam., 20 h. 30, dern.) ; Clodo de Dieu (sam., 22 h. 45). — Théâtre noir : Dialogues d'immigrés (sam., 18 h. 30) ; Marie la Louve (sam., 20 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09). — Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Michel (265-35-02). — On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Palais Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : Accordez vos violons (sam., 20 h. 45, dern.).
Roquette (805-78-51) : San Antonio, (sam. et dim., 20 h. 30). — Petite salle : le Fétichiste (sam. et dim., 20 h. 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Essayez... c'est pas sorcières (sam., 20 h. 30) ; Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.).
Théâtre en rond (387-88-14) : la Liaison mathématique (sam., 21 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : le Roman de Renart (sam., 20 h. 30).
Théâtre de l'Union (770-90-94) : Festival Molière (les Fourberies de Scapin, sam., 21 h.) ; (l'Avare, dim., 21 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Jamais deux sans moi (sam., 20 h. 30) ; Woody folies (sam., 21 h. 30) ; le Vampire de Perrault Sad (sam., 22 h. 45).
Blancs-Manteaux (887-15-84). I : Areuh = MC 2 (sam., 20 h. 15) ; A Didier (sam., 21 h. 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h. 30). — II. Pip et Rik (sam., 20 h. 15) ; Attachez vos ceintures (sam., 21 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : Tiens voilà deux boudins (sam., 20 h. 30) ; la Jacassière (sam., 21 h. 30).
Café de la Gare (272-52-51) : Marianne Sergent (sam. et dim., 20 h. 30) ; Carnaval policier (sam. et dim., 22 h.).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30 ; Bagdad Connection (sam., 22 h.).
Parenthèse (887-11-33) : Je suis con, mais j'en ris (sam., 21 h. 45).
Le Petit Casino (278-36-50). I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; T'as pas vu mes bananes (sam., 22 h. 15. II) : Trois Filles d'Eve (sam., 20 h.).
Le Point-Virgule (726-67-03) : J. Charby (sam., 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) ; Du ronron sur les blinis (sam., 22 h. 45).
Splendid (887-33-82) : Enfin seul (sam., 20 h. 30) ; le Troisième Jumeau (sam., 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : L. Rocheman (sam., 20 h. 30) ; la Grande Shirley (sam., 21 h. 30) ;
Tremplin de Paris (281-56-79) : 30 centimètres à l'ombre (sam., 20 h. 15).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept ans de ball... bye bye (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

La danse

Cour de la Mairie du 4e (278-60-56) : les Ballets historiques du Marais (sam., dim., 21 h.).
Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53) : Ballet royal de Wallonie (« la Dame aux camélias ») (sam., 20 h. 45).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : Adama (sam., 20 h. 45).
Espace Gaîté (327-95-94) : Ph. Val (sam., dim., 21 h. 45).
Forum des Halles (297-53-47) : Arlette Mirapeu (sam., 20 h. 30, dern.).
Lucernaire Forum (222-26-50) : Sylvie Joly (sam., 22 h. 15).
Palais des Glaces (607-49-93) : Procédé Guimard Delaunay (sam., 20 h. 30).
Piazza Beaubourg (272-45-58) : I. Kirjuhel ; A. Kremski (sam. et dim., 21 h.).

Les concerts

Eglise St-Merri : N. Coates (Bach, Villa-Lobos) (sam., 21 h.) ; J.-P. Rorive, P. Matot (Bach, Haendel, Vivaldi) (dim., 16 h.).
Sainte Chapelle : A.M. Miranda, Orchestre A. Bernard (Mozart) (sam., 21 h.).
Notre-Dame : W. Self (Widor, Langlais, Franck) (dim., 17 h. 45).
Chapelle St-Louis de la Salpêtrière : J. Begin (Couperin, Bach) (dim., 16 h.).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : Gene Mighty Flea Connors (sam. et dim., 21 h. 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Magic Slim (sam., dim., 20 h. 30) ; Chevere (sam., dim., 23 h.).
Dreher (233-48-44) : Buck Hill Quartet (sam., 21 h. 30) ; Tania Maria (dim., 21 h. 30).

Samedi 25 - Dimanche 26 juillet

Dunois (584-72-00) : Edja Kungali, Hamsa Music (sam., 21 h.) ; Crépuscules dansants (dim., 18 h.).
Gibus (700-78-88) : 38 tonnes (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : France (sam., 22 h.).
New-Morning (745-82-58) : Cedar Walton Trio (sam., 21 h.) ; Stan Getz (dim., 21 h.).
Petit-Journal (326-28-59) : Hardrive (sam., 21 h. 30).
Petit-Opportun (236-01-36) : J.C. Fohrenbach, M. Valera, P.-Y. Sorin, C. Lete (sam. et dim., 23 h.).

FESTIVAL ESTIVAL
(633-61-77)

Hôtel Inter-Continental : A. Kiss, E. Lux (Schumann, Bartok) (sam., 18 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h., Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Cavalier de Croix-Mort, de L. Gasnier-Raymond ; 17 h., Films d'auteurs et films rares : Ce gamin-là, de R. Victor ; 19 h., les Pêcheurs de crabes, ou les bateaux de l'enfer, de S. Yamamura ; 21 h., Chronique des années de braise, de M. Lakhdar-Hamina (sam.) ; 15 h., Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : les Amants de Vérone, de A. Cayatte ; 17 h., Films d'auteurs et films rares : l'Echiquier de la passion, de W. Petersen ; 19 h., Scarface, de H. Hawks ; 21 h., Boudu sauvé des eaux, de J. Renoir (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h., Films d'auteurs et films rares : le Cabinet du Dr Caligari, de R. Wiene ; 17 h., la Dolorosa, de J. Gremillon ; 19 h., Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Silence est d'or, de R. Clair ; 21 h., Films d'auteurs et films rares : la Zone près de la rivière, ou histoire d'un gravier au bord de la rivière, de T. Kinugasa (sam.) : 15 h., Films d'auteurs et films rares : l'Homme à la caméra, de D. Vertov ; 17 h., Rome ville ouverte, de R. Rossellini ; 19 h., Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Une si jolie petite plage, de Y. Allégret ; 21 h., Films d'auteurs et films rares : Falstaff, de O. Welles (dim.).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (I., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e 633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Wepler, 18e (522-46-01)
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA DESOBEISSANCE (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANON BALL (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e : (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) (v.o.) : Cluny-Palace, 5e, (354-07-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE GUEPIOT (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LABYRINTHE (Fr.) (P. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359-41-18) ; Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). Jeu. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
POSSESSION (Fr.-All., v.f.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
QUARTET (Ang.-Fr., version ang.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, (326-58-00).
LE SPECTRE (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TEHERAN 43 (Sov., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BETE D'AMOUR, film canadien d'A. Sole (*). — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86). U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C.-Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
JAZZ SINGER, film américain de R. Fleischer. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta 20e (636-10-96)
PLUIES D'ETE, film brésilien de C. Diegues. — V.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MOI, CHRISTIANE F, 13 ANS, DROGUEE, PROSTITUEE..., film allemand d'U. Edel (*). — V.o. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Saint-Germain, Huchette, 5e (633-63-20) ; la Pagode, 7e (705-12-15).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Trois Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) ; Français-Pathé, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*) (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA BATAILLE D'ALGER (It.-Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
BELLISSIMA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Movies-les Halles, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
CASABLANCA (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32). Les Montparnos, 14e (327-52-37), Tourelles, 20e (636-51-98).
CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (Fr.-A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-94-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). Hor. Sp.
EQUUS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
PSYCHOSE (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
QUELQUES JOURS DANS LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

Les festivals

M. BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra (sam.) ; Un jour aux courses (dim.).
LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Témoin à charge (sam.) ; Picnic (sam. et dim.) ; Public enemy (dim.).
PROFESSION JOURNALISTE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : Spéciale première (sam.) ; l'Extravagant Mr. Deeds (dim.).
C. EASTWOOD (v.o.) Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) : Magnum Force (sam.) ; Josey Wales Hors-la-loi (dim.).
HITCHCOCK (v.o.), Denfert, 14e (321-41-01) : Psychose (sam.) ; les Oiseaux (dim.).
H. BOGART, v.o., Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : les Passagers de la nuit (sam.) ; le Port de l'angoisse (dim.).
FELLINI, (v.o.), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) : la Strada (sam.).

Les séances spéciales

ACCELERATION PUNK (F.-A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34) (dim.).
AMARCORD (It., v.o.) Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. ; dim., 13 h. 30, 18 h.
LE CONCOURS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04), sam., 15 h. 45 ; dim., 21 h.
LES DAMNES (All.-It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 13 h. 45.
DANS LA CHALEUR DE LA NUIT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 13 h. 50.
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) Châtelet-Victoria, 1er, 20 h. 15 ; sam., 0 h. 20.
DERZOU OUZALA (Sov., v.f.) : Athéna, 12e (343-00-65), 14 h. 15.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
[illegible]



MARIGNAN PATHÉ (v.o.) - QUINTETTE PATHÉ (v.o.) - GAUMONT HALLES (v.o.) - BERLITZ (v.f.) - CAPRI Grands Boulevards (v.f.) - MONTPARNASSE 83 (v.f.) - GAUMONT CONVENTION (v.f.) - 3 NATION (v.f.) - C2L Versailles - PATHÉ Champigny - BELLE-ÉPINE PATHÉ Thiais - ARIEL Rueil - TRICYCLES Asnières

REX VF • UGC NORMANDIE VF (70 m/m son stéréo) • UGC DANTON VF (70 m/m son stéréo)
LES MONTPARNOS VF • UGC OPERA VF • LES TOURELLES VF (70 m/m son stéréo)
Périphérie : FRANÇAIS Enghien VF • ARTEL Créteil VF • CARREFOUR Pantin VF • MELIES Montreuil VF • DEFENSE 4 Temps VF



VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

LAPEROUSE 326-90-14 et 68-04 51, q. Grands-Augustins, 6e. F/dim.	J. 23 h. Grande Carte. Menu d'affaires : 100 F. Menu dégustation : 190 F. Salons de 2 à 50 couverts. Cadre ancien de réputation mondiale.
LE CONGRES, Porte Maillot T.l.jrs 80, av. Grande-Armée, 17e, 574-17-24	J. 2 h. BANC D'HUITRES toute l'année. Poissons. Spéc. de viandes de Bœuf de premier choix grillées à l'os. Plats et desserts du jour
L'AUBERGE DAB 500-32-32 161, avenue Malakoff, 16e. T.l.jrs	PORTE MAILLOT. J. 2 h. mat. ds le cadre d'une vieille aub. bavaroise. FRUITS DE MER toute l'année. CHOUCROUTE, Rôtisserie, Poissons.

RADIO-TÉLÉVISION

NOUVEAU PRÉSIDENT D'ANTENNE 2

M. Pierre Desgraupes déclare qu'il ne sera pas « déférent à l'égard de l'action des socialistes »

Interrogé par l'A.F.P., au Cap-d'Antibes, M. Pierre Desgraupes, le nouveau président d'Antenne 2, a déclaré, le 24 juillet, qu'« *il fallait un journal télévisé critique, ce qui ne signifie pas engagé, mais non complaisant à l'égard du pouvoir* ». « *La réforme qui est en train de se faire*, a-t-il poursuivi, *n'a pas pour but de remplacer vingt ans de complaisance à l'égard d'un pouvoir gaullo-pompidolo-giscardien par une complaisance à l'égard du pouvoir socialiste parce qu'il est au pouvoir. J'ai toujours eu des sympathies pour le parti socialiste. Mais ça ne veut pas dire que je m'apprête à être déférent à l'égard de l'action des socialistes.* » « *Je me réjouis qu'ils soient au pouvoir*, a-t-il ajouté, *et c'est une raison de plus pour les critiquer, car c'est le pouvoir qui appelle la critique.* »

Interrogé sur ses projets de réforme à Antenne 2, M. Desgroupes a indiqué qu'il comptait « *changer pas mal de choses dans l'organisation, car cette maison a un organigramme peu efficace et sujet à critiques* ». « *La première chose que je vais faire sera de mettre en place, à côté de moi, des gens avec qui j'ai travaillé, en qui j'ai confiance et qui connaissent l'esprit dans lequel je travaille.* » Le président d'Antenne 2 a précisé que ces nominations ne concerneraient que très peu de gens et « *à un très haut niveau* » de l'organigramme, et « *pas du tout au niveau des journalistes* ».

M. Desgraupes a, en outre, indiqué qu'il prenait des contacts pour la nomination, *dans les huit à quinze jours qui viennent, d'un directeur de l'information* » et qu'il rentrera prochainement à Paris « *pour voir les gens de la rédaction et leur état d'esprit* ». « *Une fois nommé ce directeur, ainsi qu'un rédacteur en chef, qui reste à trouver, il fera ce qu'il voudra, et je ne veux rien toucher au journal.* »

Le nouveau P.-D.G. d'Antenne 2 a souligné que « *le journal télévisé devait donner beaucoup d'images : le journal n'est pas un homme-tronc et du bla-bla, et je suis contre la vedettarisation* ». En conséquence, M. Desgraupes estime qu'il va falloir essayer de donner à l'équipe du journal « *un maximum de moyens techniques pour faire des images dans les meilleures conditions* ».

Au sujet des journalistes de la télévision, M. Desgraupes a noté qu'il « *ne s'était jamais soucié de savoir s'ils avaient une carte d'un parti dans leur poche* et (qu') *il n'était pas question de faire des dosages dans l'information en fonction des différents partis* ». « *J'engagerai des journalistes*, a-t-il ajouté, *en fonction de leur talent, de leur envie de travailler, de leur hargne à travailler dans un sens libre et critique.* »

Pour ce qui concerne les autres programmes d'Antenne 2, il « *entend notamment pour les variétés chercher un homme de talent et s'occuper essentiellement de l'information et de la partie fiction* ».

LES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS LES ORGANISMES AUDIOVISUELS

L'Assemblée nationale a désigné, vendredi 24 juillet, ses représentants dans les organismes extra-parlementaires institués par la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision :

— M. Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), au conseil d'administration de l'établissement public de diffusion (T.D.F.) ;

— M. Wilfrid Bertile (P.S., la Réunion), au comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer ;

— M. Jean-Michel Boucheron (P.S., Charente), au conseil d'administration de TF 1 ;

— M. George Hage (P.C., Nord), au conseil d'administration d'Antenne 2.

La représentation *sénatoriale* n'a évidemment pas été modifiée.

INTERVENTIONS DU M.R.G. ET DU P.C.F.

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président par intérim du M.R.G., a écrit aux présidents des trois chaînes de télévision pour leur suggérer de consacrer aux libertés et aux droits de l'homme « *un temps d'antenne minimum aux meilleures heures d'écoute, sous forme de programmes de débats et de films* ».

● *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C.F., chargé des relations avec la presse, a écrit au président de TF 1 au sujet d'une émission programmée pour le 29 juillet sur la liberté de la presse. Il *proteste* contre le fait que cette émission, réalisée il y a plusieurs mois, *donne* la parole à des personnalités et à des journalistes de tous horizons politique à l'exclusion du courant de pensée communiste.

MENACES CONTRE UNE JOURNALISTE DE FR 3

Une journaliste à FR 3, Mme Judith Radiguet, qui vient de tourner une édition du « Nouveau Vendredi » sur les problèmes politiques en Corse, est l'objet de « *pressions, de menaces, son domicile et son véhicule ont subi des tentatives d'effraction* », a annoncé, vendredi 24 juillet, le syndicat S.N.J. de FR 3.

Dans un communiqué, le S.N.J. estime qu' « *il s'agit, pour certains clans partisans, d'interdire la diffusion de ce reportage. Le S.N.J. de FR 3 ne peut admettre ces tentatives d'intimidation et ces pressions physiques sur un journaliste. C'est le droit à l'information de tous les Français que l'on veut entraver. Le S.N.J. de FR 3 exige des pouvoirs publics que toutes les mesures soient prises, et dans un premier temps, pour protéger notre consœur et faire cesser cet état de fait, et, par ailleurs, pour défendre et étendre les garanties de tous les professionnels de l'information* ».

De son côté, la présidence de FR 3, « *informée* [de ces] *menaces (...) tient à faire savoir d'une part que les dispositions sont prises pour assurer la protection de cette personne et, d'autre part, que le reportage de cette journaliste, réalisé dans le respect des règles de la profession, sera diffusé, comme prévu, et quelles que soient les pressions qui pourront s'exercer* ».

● *L'U.N.S.J. et la réintégration des « exclus » de l'ex-O.R.T.F.* — L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J.-C.F.D.T.-F.O. et C.G.T.) et leurs sections de l'audiovisuel de l'I.J.A. (Intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel) demandent la mise en place d'une commission paritaire en vue de la réintégration des « exclus » de l'O.R.T.F., où seront représentées les sociétés et l'I.J.A. Les syndicats déclarent que, « *conformément aux engagements pris par le pouvoir politique et réaffirmés par le ministre de tutelle, la réintégration immédiate de ces exclus, soit pour leur appartenance syndicale, soit par suite de conflits collectifs ou individuels portant sur la déontologie de l'information ou par les conséquences du démantèlement de l'O.R.T.F., est indispensable, possible et juste* », et ajoutent : « *La réparation du préjudice subi devra également tenir compte des droits sociaux (retraite, ancienneté, etc.). Ces exclusions concerneraient quarante-quatre journalistes licenciés depuis 1968.*

SPORTS

FOOTBALL

Championnat de France

MONACO, PARIS ET VALENCIENNES ONT GAGNÉ A L'EXTÉRIEUR

Dans le championnat de France de première division, dont les matches de la première journée ont été disputés vendredi 24 juillet, trois équipes, Monaco, Paris-Saint-Germain et Valenciennes, ont gagné à l'extérieur, respectivement aux dépens de Strasbourg, Tours et Nice.

RESULTATS

*Metz-Saint-Etienne	0-0
Monaco-*Strasbourg	1-0
Paris-S.G.-*Tours	2-1
Valenciennes-*Nice	2-1
*Bordeaux-Nantes	3-2
*Lyon-Nancy	2-0
*Montpellier-Auxerre	0-0
*Laval-Sochaux	1-1
*Bastia-Lens	1-0
*Lille-Brest	1-1

Classement. — 1. Lyon, 2 pts ; Paris-S.G., 2 ; Bordeaux, 2 ; Valenciennes, 2 ; Monaco, 2 ; Bastia, 2 ; 7. Laval, 1 ; Sochaux, 1 ; Lille, 1 ; Brest, 1 ; Saint-Etienne, 1 ; Metz, 1 ; Montpellier, 1 ; Auxerre, 1 ; 15. Strasbourg, 0 ; Lens, 0 ; Nantes, 0 ; Nice, 0 ; Nancy, 0 ; Tours, 0.

AUTOMOBILISME. — Guy Frequelin et Jean Todt ont remporté, vendredi 24 juillet à Tucuman, le rallye d'Argentine (Codasur) sur Talbot-Lotus. Talbot est en tête du championnat du monde des rallyes pour marques avec 84 points devant Datsun, 76 pts, Ford, 55 pts et Renault, 50 pts.

RUGBY. — L'envahissement du terrain de Hamilton par des centaines de protestataires contre la tournée des rugbymen sud-africains en Nouvelle-Zélande a contraint samedi 25 juillet les organisateurs à annuler le deuxième match que devaient disputer les Springboks.

TENNIS. — Le Bolivien Mario Martinez a battu (6-4, 6-3) vendredi 24 juillet le Français Pascal Portes dans le Tournoi de Washington.

RADIOS LIBRES

Un plan de répartition des fréquences

Vendredi 24 juillet, rue de Vaugirard. Dans une grande salle, une soixantaine de personnes entassées autour de tables disposées en carré écoutaient et négociaient. Chacun ne remarquait que son petit cahier de notes et un schéma sur lequel il ajoutait consciencieusement des noms : le schéma de la bande F.M. Pour la première fois en effet, la Fédération nationale des Radios libres (F.N.R.L.) organisait une réunion — publique — de travail à laquelle elle avait convié ses membres ainsi que les autres radios et associations, afin de dresser un plan de répartition des *fréquences pour la région parisienne*.

La rencontre avec M. Fillioud, le lundi 20 juillet, a confirmé les premières déclarations du ministre de la communication. Des mesures devraient donc être prises très rapidement, la fin du brouillage n'étant plus qu'une question de jours et la F.N.R.L. souhaite remettre très vite au *ministre une liste complète des* radios émettant sur Paris et un plan des fréquences cohérent.

Soixante et une radios ont donc été enregistrées et placées sur la bande F.M. à raison d'une station tous les 200 kHz. Une autre réunion de travail aura lieu mardi à 14 heures, afin de mettre au point cette première répartition (valable seulement pour la *période transitoire) et y intégrer*, aux quelques places encore disponibles, les projets qui se feraient connaître. Vingt-cinq radios étaient directement représentées par leurs membres qui pouvaient aussi signaler d'autres radios dont ils connaissaient les animateurs.

D'autres encore qui, en désaccord avec la F.N.R.L. avaient refusé de se déplacer ont vu leurs fréquences prises en compte et maintenues. Patrick Ferbiaz représentait la Fédération nationale des radios et télévisions locales *indépendantes*, un animateur de R.F.M. s'était également déplacé, mais aucune autre radio n'appartenant pas à la F.N.R.L. n'avait tenu à être représentée à cette réunion. Plusieurs radios présentes ont dû, en revanche, accepter de se déplacer légèrement sur la bande F.M. afin d'éviter brouillages mutuels et chevauchements de fréquences.

Cocktail demande à Pomme...

Les tractations se déroulaient de façon directe et, lorsqu'un problème se présentait ou qu'un animateur ne pouvait s'engager sans l'accord de son équipe, un échange de numéros de téléphone suffisait temporairement à apaiser la discussion. *Personne ne sourit quand* on entendit, dans le brouhaha général, l'appel nullement codé :

« *Cocktail demande à Pomme de se mettre plutôt sur 99.2* », et qu'un plaisantin suggéra de proposer à Radio-7 de se décaler légèrement.

Tout est loin cependant d'être conclu, et la nouvelle rencontre du lundi 27 juillet au ministère de la communication risque fort de mettre une nouvelle fois en valeur le désaccord important entre les trois grandes associations. L'Association pour la libération des ondes (ALO) a, en effet, réaffirmé, jeudi, son refus de « *cautionner* » la limitation de puissance des émetteurs et l'interdiction de la publicité. Dans un communiqué, elle estime *que « la réduction de la zone d'écoute de radios libres aux quartiers vise à les marginaliser* », et que « *l'interdiction de toutes ressources publicitaires est la porte ouverte aux opérations de publicité clandestine et au mécénat occulte* ».

Quant à la F.N.R.T.L.I., elle souhaite que la concertation s'oriente autour des points suivants : le financement des radios locales et la réglementation des recettes publicitaires, la définition d'un service public local de radio et le rôle des municipalités, les critères effectifs de localisation des radios et la décentralisation de toutes les instances de décision.

ANNICK COJEAN.

Après le licenciement de M. Gallini

LE BUREAU PARISIEN DE R.M.C. NE S'EST PAS ASSOCIÉ AU COMMUNIQUÉ DE LA RÉDACTION MONÉGASQUE

Le communiqué des journalistes de R.M.C. « *désapprouvant* » le licenciement de M. Jean-Luc Gallini (*le Monde* du 25 juillet) émanait du siège de la station monégasque. La majorité des journalistes de Monaco et des bureaux régionaux ont adopté ce communiqué, mais le bureau régional de Paris ne s'y est pas associé. L'assemblée générale des journalistes de R.M.C. travaillant à Paris a en effet tenu à préciser qu'elle a « *refusé à l'unanimité de s'associer à un texte à la préparation et à la rédaction duquel elle n'a pas été associée* ». Les journalistes parisiens de la station regrettent toutefois que le comité de rédaction n'ait pas été « *consulté préalablement sur les importants changements intervenus dans l'organisation de la rédaction* ».

D'autre part, Mme Jacqueline Chabridon a été déchargée de ses fonctions de chef du service politique de R.M.C., fonctions qu'elle occupait depuis 1978. Mme Chabridon, qui a été nommée rédactrice en chef le 21 mai dernier, se verrait attribuer une nouvelle affectation au sein de la rédaction à la rentrée prochaine.

Avec Antenne 2

TROIS CHANCES POUR PARIS-DAKAR

Antenne 2 vient de lancer un challenge dont l'objectif consiste à aider de « *jeunes sportifs inconnus mais de talent à percer dans leur spécialité* ». Pour leur première expérience, les responsables de l'opération ont choisi de permettre à trois motocyclistes (deux garçons et une fille) de participer au prochain rallye Paris-Dakar qui se déroulera en janvier 1982.

Avec la collaboration de l'armée de terre, l'assistance, *mise au* point par Antenne 2, mettra, dès le départ de la course, les élus à égalité de chances avec les champions. Restera à se maintenir en course et, pourquoi pas, à bien se classer.

Une sélection a déjà eu lieu d'abord au cours d'un parcours d'endurance les 23 et 24 mai, organisé par l'école de cavalerie de Saumur et le moto-club local, ensuite les 30 et 31 mai en Touraine grâce au moto club local et à celui du Train de Tours. Les trente premiers de cette sélection vont se retrouver du 30 août au 6 septembre sur le parcours de la croisière verte, quelque 2 000 kilomètres qui les mèneront du Touquet à Sète. Ici encore l'armée mettra à la disposition des candidats au rallye assistance et installations sur l'itinéraire.

Au terme de cette épreuve, les trois premiers du classement « scratch » et les douze suivants, en tant que remplaçants possibles, seront retenus pour la future grande aventure motocycliste. Alors l'opération « trois chances pour Paris-Dakar » aura franchi les portes de l'ultime étape.

— VU —

NE PLUS FAIRE PEUR AUX AUTRES

Belle émission que ce « Nouveau Vendredi », présenté hier par FR 3, dénué de tout bavardage et de sentimentalisme. Elle a été filmée avec sobriété par une mère, qui nous montre la condition de son fils, Dany, un handicapé âgé de dix-huit ans.

Dany sait tout sur son compte, et l'on apprend tout de la faiblesse d'un corps désorganisé, de cette impuissance — toujours surmontée — à entreprendre la moindre action, à saisir un objet familier. Dany nous donne une leçon d'adaptation. Davantage : c'est par sa différence affirmée que Dany nous a émus.

Les personnages de ce documentaire ne s'occupent pas de la caméra qui les filme. Ils vivent en liberté, malgré d'énormes contraintes, leur situation de handicapé. Dany nous est devenu familier, comme « normal ». C'était le but de l'entreprise. Ne plus « sembler bizarre, ne plus faire peur aux autres » : être simplement accepté.

MARC GIANNESINI.

Samedi 25 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Journal.

20 h 35 Opérette : « la Route fleurie ».
Livrets et lyrics de R. Vincy, mise en scène F. Lopez, réal. J.-R. Cadet, avec J. Villamor, K. Tobenbo, M. Game.
Les aventures malheureuses d'un poète raté.

22 h 30 Série : Madame Columbo.
No 2. Mystère et caviar.
Le magistrat et le tueur ne sont pas d'accord sur la tactique pour déjouer les plans de Kate...

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h Journal.

20 h 35 Les cinq dernières minutes : Un cœur sur mesure.
De C. Loursais, réal. C. de Givray. Avec P. Andret, J. Debary, G. Fontanel.
Bernard voudrait se marier. Il fait appel aux services des agences matrimoniales.

22 h 10 Variétés : Bonjour, bonsoir la nuit.
(Et à 23 h 45), réal : A. Delrive.
Une émission proposée par Raymond Moretti et Pierre Bouteiller à laquelle participent P. Sollers, M. Solal, Uderzo, C. Nougaro, etc.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.

20 h 30 Série : La poursuite de l'amour.
No 4 - L'héritier présomptif, adap. S. Raven, réal. D. McWhinne.
Jassy part pour l'Amérique.

21 h 30 Festivals d'été : La Hesta, fête occitane.
Réal. E. Monino.
Un reportage sur un spectacle réalisé par Marcel Amont à Pau en juin, pendant une fête occitane.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Les amants étrangers, de Philip José Farmer, avec Dominique Paturel, Roland Ménard, François Maistre... Réal., Henri Soubeyran.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

15 h 55, Festival de Bayreuth 1981 (en direct de Bayreuth) : « Tristan et Isolde » de R. Wagner.
22 h, Ouvert la nuit : Orchestre Bordeaux-Aquitaine, dir. R. Benzi dans des œuvres de Haydn, Bach, Fusté-Lambezat et Berlioz ; 0 h 5, Jazz nocturne le concert terminal du Festival de Juan-les-Pins, en direct.

Dimanche 26 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.

9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du seigneur.

11 h Messe.
au berceau de Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Paul-lès-Dax, prédication Père Alain Quilici.

12 h La séquence du spectateur.

12 h 30 La bonne conduite.

13 h Journal.

13 h 20 Variétés : Billy Smart Circus.

14 h 5 Les Mandars. Nous avons jeté l'ancre à Bali.

15 h Dessin animé : Snoopy.

15 h 30 Tiercé.

15 h 40 Série : La couronne du diable.

16 h 40 Sports première.

18 h 25 Série : Salut champion.

19 h 25 Les animaux du monde.
Encre et ventouses.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Il était une fois la légion.
Film américain de D. Richards (1977), avec G. Hackman, T. Hill, M. von Sydow, C. Deneuve, I. Holm, Rufus.
En 1919, au Maroc, un Américain, officier de la légion étrangère, protège un chantier archéologique, tandis qu'un chef arabe dissident cherche à regrouper les tribus du pays.
Critique et démontage habile de la mythologie romantique d'un genre qui a fait fureur au cinéma. Mais le propos se perd un peu dans l'aventure façon Hollywood, exercice de style pour le réalisateur.

22 h 15 Jazz : Johnny Griffin Quartet.
Un saxophoniste issu de la tradition bop.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h Récré A 2 à table.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Série : Le retour du Saint.

14 h 10 Document : Un monde différent.
Réal. F. Rossif. Le monde secret des grandes baleines.
Une enquête sur les espèces de baleines en voie de disparition.

15 h Magie de la danse.
No 1 : Histoire d'une évolution.
Une promenade en six épisodes à travers l'histoire de la danse, où l'on rencontrera quelques vedettes, R. Noureiev, M. Barychnikow...

16 h Les Olympiades du cirque.

17 h 5 Série : Le jeune homme vert.

18 h La chasse au trésor.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Jeux sans frontière.
Yougoslavie.

22 h Les dimanches d'ailleurs : Bonjour Hollywood.
Réal. : D. Legeron.
Un reportage réalisé à Los Angeles ; de nombreux extraits de films et d'interviews de Glenn Ford et Gene Wilder.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
No 4 : Le mauvais film, réal. B. Van Erkel.
La découverte de l'identité d'un cambrioleur grâce à une caméra qui a filmé l'agression.

20 h 30 Rue des Archives : Les Policiers.
une émission de l'INA, réal. R. Ikhlef.
Une émission qui pose le problème des rapports entre la police et le milieu, mais qui nous révèle ce que nous savions déjà.

21 h 30 Journal.

21 h 45 Un comédien lit un auteur.
Henri Serre lit Roger Vailland.
A travers des extraits de l'œuvre (Ecrits intimes, la Loi), *une redécouverte de Roger Vailland quinze ans après sa mort.*

22 h 35 Cinéma de minuit (cycle films noirs) : Quelque part dans la nuit.
Film américain de J.L. Mankiewicz (1947). Avec J. Hodiak, N. Guild, R. Conte, L. Nolan, J. Hutchinson, F. Kortner (v.o., sous-titrée. N.).
Amnésique et le visage refait à la suite d'une blessure pendant la guerre du Pacifique, un homme revient à Los Angeles où il était censé habiter et cherche à retrouver son passé. Sur un scénario digne d'Orson Welles (la recherche de l'identité), Mankiewicz a réalisé un « film noir » où l'amnésie est le ressort d'un suspense et dont le style sobre est d'une grande acuité psychologique.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h, Messe à la cathédrale Notre-Dame des Doms à Avignon.
11 h, La musique et les mots : Liszt et ses poètes.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Disques rares de B. Martinu.
14 h, Sons : Voyage à Canton.
14 h 5, La Comédie-Française présente : la Femme du boulanger, de J. Giono, réal. G. Gravier, avec Y. Gaudeau, C. Winter, R. Arrieu...
16 h 15, Avignon : Concert à Bagnols-sur-Cèze.
17 h 30, Rencontre avec... Vincenzo Serami.
18 h 30, Ma non troppo...
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Olivier Larronde.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : La marquina de canter, d'Horatio Vaggione et Biofeedback plus de D. Rosenboom.
23 h, Musique de chambre : Janine Laroche (piano), œuvres de M. Ohana, A. Honegger ; P.J. Ibanez (guitare), œuvre de Tarrega...

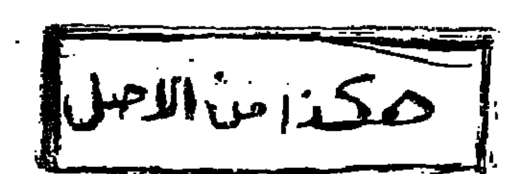
FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : musique viennoise et légère (Fibich, Rimski-Korsakov, Grieg, Drigo, Wieniawsky, Sandauer, J. Strauss, Thomas, Tchaïkovski, Feltz, Smetana, Feisinger, Joseph Strauss) ; 7 h 30, *Chorales d'Europe* : chœurs mixtes de la Radio-Télévision bulgare, dir. M. Milkov (Tajcevic, Histic, Mokranjac, Marinkovic) ; 8 h, Polyphonie de l'été : le délire des doigts (Sharwenka, Chopin Liszt, Schubert) ; la grande symphonie de l'été : œuvres de Roussel, Holliger, Brahms, Nietzsche, Hartmann.
11 h 30, Concert spirituel : « Messe en si mineur BWV 232 » de Bach (extraits), par le Chorus Viennensis et le Concertus Musicus de Vienne, dir. N. Harnoncourt ; en alternance : « Deux chorals pour orgue » de Bach, avec M.-Claire Alain aux orgues Metzler de Mariastein en Suisse ; 13 h 5, Jazz vivant estival : en direct de Juan-les-Pins.
14 h, Histoire de mes disques : racontée par Y. Menuhin à Panigel, VIII - « De 1937 à 1938 » (Schumann, Kreisler, Lekeu, Beethoven) ; 16 h, *Comment l'entendez-vous ?* : « L'âme musicale d'un luthier », par E. Valeto (Chopin, Boccherini, Vivaldi, Mozart, Verdi, Stravinski, Prokofiev, Beethoven, Dvorak, Glinka, Paganini).
18 h, Festival de Salzbourg 81 (en direct du Grossen-Festpielhauss) « Falstaff », opéra-bouffe de Verdi, par l'orchestre philharmonique de Vienne et les chœurs du Staatsoper de Vienne, dir. H. von Karajan, avec R. Kabaïwanski, Ch. Ludwig, J. Perry, F. Davia, P. di Palma, H. Zednik... ; 21 h 30, Equivalences non voyants : entretiens avec G. Litaize. L'orgue premier tiers du vingtième siècle (Barie, Vierne).
22 h, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie. « Belgique » (van Helmont, Loeillet, Grety, Ysaye, Bernier, Absil)

TRIBUNES ET DEBATS

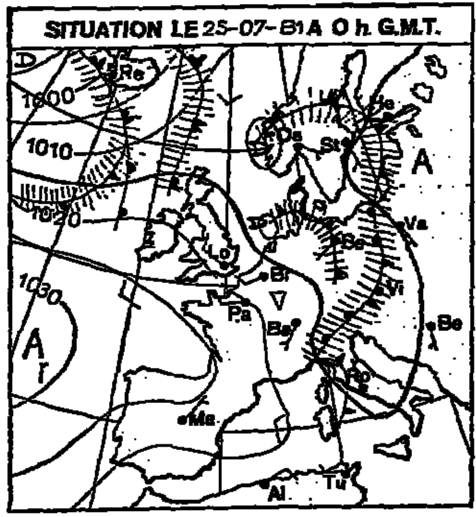
DIMANCHE 26 JUILLET

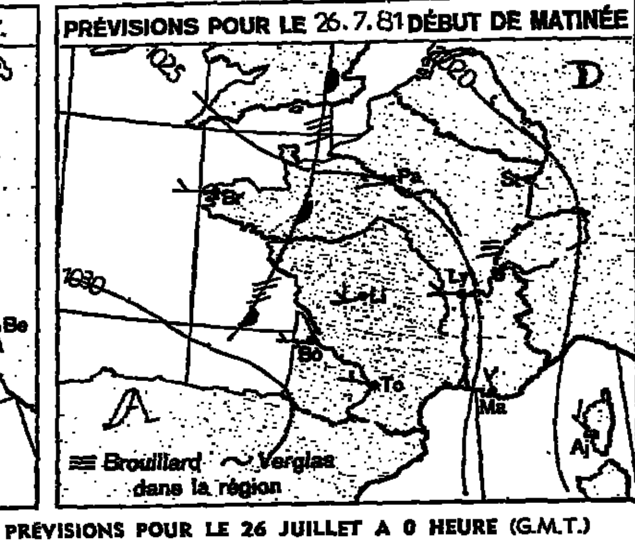
— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président par intérim du Mouvement des radicaux de gauche, est l'invité du journal de France-Inter, à 13 heures.



INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 26 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 25 juillet à 0 heures et le dimanche 26 juillet à 18 heures :

La dépression de mer du Nord en voie de comblement dirigera encore des masses d'air instable et frais sur le quart nord-est de notre pays mais une perturbation atténuée, venue de l'Atlantique, pénétrera sur la France.

Dimanche, une zone très nuageuse avec de faibles pluies se situant le matin sur la Bretagne, la Normandie et la Vendée progressera pour atteindre le soir les Pyrénées, le Massif Central et le Nord.

A l'avant, après dissipation rapide de brumes matinales, des éclaircies temporaires se produiront mais le temps sera ensoleillé du pourtour méditerranéen à l'Alsace.

Après le passage de cette zone, des éclaircies se développeront également des Landes au Val-de-Loire et au sud de la Bretagne.

Les vents seront modérés de secteur ouest.

Les températures minimales seront encore basses dans le quart nord-est mais les températures diurnes marqueront une légère hausse.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 27 et 12 degrés ; Biarritz, 18 et 14 ; Bordeaux, 20 et 12 ; Bourges, 18 et 11 ; Brest, 17 et 12 ; Caen, 17 et 10 ; Cherbourg, 17 et 12 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 19 et 11 ; Grenoble, 21 et 12 ; Lille, 15 et 11 ; Lyon, 20 et 11 ; Marseille-Marignane, 24 et 16 ; Nancy, 19 et 12 ; Nantes, 22 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 16 ; Paris-Le Bourget, 18 et 12 ; Pau, 18 et 11 ; Perpignan, 22 et 15 ; Rennes, 19 et 10 ; Strasbourg, 21 et 13 ; Tours, 1 et 11 ; Toulouse, 21 et 13.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 19 degrés ; Amsterdam, 16 et 13 ; Athènes, 33 et 24 ; Berlin, 23 et 13 ; Bonn, 20 et 12 ; Bruxelles, 15 et 12 ; Le Caire, 31 et 23 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 22 et 14 ; Genève, 19 et 11 ; Jérusalem, 32 et 18 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 26 et 11 ; Moscou, 27 et 16 ; Nairobi, 25 et 6 ; New-York, 27 et 21 ; Palma-de-Majorque, 27 et 13 ; Rome, 29 et 22, Stockholm, 24 et 15.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2980

HORIZONTALEMENT

I. Même argentée, elle peut se trouver dans la purée. Pour le poisson, c'est l'ouverture de la chasse. — II. Longue suite de montagnes russes. Une telle bête pousse souvent des cris de putois. Commence infirmier et finit médecin. — III. Des esclaves y étaient attachés. Evolution aérienne d'un « canard » sauvage. — IV. Qui ne procède pas du sophisme. D'un caractère malléable, il obéit au doigt et à l'œil. Unité utilisée par un canut. — V. Sans elles, un rigolo ne peut vous refroidir. Cornichon. — VI. Pré-colombien. Génie sans grande élévation. Vaisseau qui prend l'eau. — VII. Peut s'appliquer à la lettre. S'il est champion de la renaissance, il est aussi un facteur de décrépitude. Négation. Dégradant. — VIII. Lettres en italique. Opérations au marché du libre-échange. Dotée d'une ondulation permanente. — IX. Une excellente sortie pour une entrée dans le monde. Telle une nature peu fréquentée en raison de son accueil trop sec. — X. Son tour peut vous clouer sur place. La rouge opère au grand jour et la grise dans l'ombre. — XI. Action au palais ou réaction au laboratoire. Bourreau d'enfants. Abréviation religieuse. — XII. Travaille sur le chantier ou sur le trottoir. On y voit toujours paraître le même risque. Traître qui transforma un Maure en meurtrier. — XIII. Il est arrêté avant même d'être mis en circulation. Pour le faire, il s'agit d'être ficelle. Roi de Juda. — XIV. Prince qui eut la mer pour grand-mère. Imiter Argus. Pour ceux qui ont décidé d'en découdre sous prétexte de réparation. — XV. Possessif. Ordre de route. Est dans le code des convenances.

VERTICALEMENT

1. Entreprise ouvrière où il n'y a jamais de grève, même sur le tas. Mini-boucliers. — 2. Alternative. Pion pour le jeu de dames d'un sultan. Empêcheuse de tourner en rond. — 3. La souffrance ne peut qu'aggraver son cas. Font cogiter le matin, espérer à midi et souvent déchanter le soir. — 4. Ce que fit un lansquenet ayant pour repère un panache lilial. Région dénudée au sommet d'une éminence. — 5. Facilite l'accession à la propriété. Appareil de projection. Cheville pour faire un trou. — 6. Où il est parfois possible d'avoir les deux pieds dans le même sabot. Pot au feu. — 7. Entre les talons et l'étalon. Démonstratif. Note. Plus de cent cinquante lieues dans une botte. — 8. Personnel. Unités populaires de choc. Dernier rempart de la décence. — 9. Agent moteur d'un moulin à prières. Louable quand elle n'est pas particulière. — 10. Préposition. Plus brillant chez un crack que chez une vieille mule. Valeur traitée par des juifs libre-échangistes. — 11. Réduit le peu, mais n'augmente jamais le trop. Porte ouverte aux exigences. — 12. Evoque la bière ou une grande débauche d'eau. Qui manque de stabilité à cause d'une idée fixe. Préposition. — 13. Ficelle grossière pour entortiller les ballots. — 14. Service de coopérant. Vaste parloir. Truc pratique pour désigner un machin. — 15. Pas très fidèle. Préposition. Blonde Anglaise dont la légèreté n'affecte en rien la vertu.

Solution du problème n° 2979

Horizontalement

I. Tête-à-queue. Côte (Eve). — II. Odeur. Nô. Pion. — III. Tir. Teinturière. — IV. Atre. Te. Orange. — V. Lee. So. Liai. Asa. — VI. Irascibilité. On. — VII. Utilités. Vols. — VIII. Es. Réel. Têtue. — IX. Crau. Latte. At. — X. Paître. Ver. Plie. — XI. Elbe. Gué. Aragon. — XII. Apogée. Ici. Ein. — XIII. Gèze. Retondre. — XIV. Ere. Mireuse. Soc. — XV. Scies. Ys. Nu.

Verticalement

1. Totalité. Péages. — 2. Editer. Scalper. — 3. Terreau. Ribotes. — 4. Eu. Stratège. — 5. Art. Scieur. Mi. — 6. Etoile. Egérie. — 7. Unie. Bill. Ers. — 8. Eon. Lit. Uvette. — 9. Toilette. Coup. Epurais. Trains. — 10. Irait. Te. Dey. — 12. Coin. Eve. Paer. — 13. Onega. Otalgies. — 14. Résolution. On. — 15. Eté. Anse. En. Ecu.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 25 juillet 1981 :

UN ARRETE

● Portant création d'une commission de sécurité informatique au *ministère de la défense.*

UNE LISTE

● Des candidats déclarés admis au concours d'officier de paix de la police nationale des 17 et 18 mars 1981.

PARIS EN VISITES

MARDI 28 JUILLET

« Temple de l'Oratoire et la Saint-Barthélemy », 15 h., 147, rue Saint-Honoré, Mme Bouquet des Chaux.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., entrée, Mme Colin.

« Honoré de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard, Mme Meyniel.

« Mouffetard », 15 h., métro Monge, Mme Oswald (Caisse nationale des *monuments historiques*).

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

BREF

ENSEIGNEMENT

L'INSTITUT FRANCE-ESPAGNE organise jusqu'au 15 août à l'Alliance française de Paris des cours de langue et civilisation française pour des étudiants et professeurs espagnols venus à Paris.

★ Institut France-Espagne, 146, rue de la Pompe, 75116 Paris. Tél. : 553-05-00.

EXPOSITIONS

L'EXPOSITION « LA PRESSE DANS LE CENTRE DE PARIS DE 1830 à 1851 » a été transférée depuis le 20 juillet à l'hôtel Lamoignon, bibliothèque historique de la Ville de Paris, rue Pavée, jusqu'au 30 septembre (heures d'ouverture de la bibliothèque). Mais la bibliothèque sera fermée du 1er au 17 août.

CHATEAU A FONTENAY. — Le Centre culturel jeunesse et loisirs de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) met le château Laboissière ou sa cour à la disposition des artistes amateurs ou professionnels qui recherchent un lieu pour leurs expositions durant la saison 1981-1982.

★ C.C.J.L., Château Laboissière, B.P. 29, 10, place du Général-de-Gaulle, 92260 Fontenay-aux-Roses. Tél. : 660-25-72 ou 660-20-08.

RÉGIONALISME

ENSEIGNEMENT DU BRETON. — L'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton en *région parisienne* (A.P.E.B.-R.P.) vient de se constituer pour rassembler les parents désireux de voir leurs enfants étudier le breton au collège ou au lycée.

★ Renseignements : A.P.E.B.-R.P., 59, rue Fondary, 75015 Paris. Tél. : 579-69-55.

VIE QUOTIDIENNE

LES URGENCES MÉDICALES DE PARIS

L'Association pour les urgences *médicales* de Paris et de la région parisienne (A.U.M.P.) est une association sans but lucratif, créée en 1973. Elle est dirigée par un conseil d'administration où siègent la Ville de Paris, la caisse d'assurance maladie de la région parisienne, les *syndicats* médicaux.

Son but est de mettre à la disposition des médecins de Paris (indisponibles ou absents) des équipes médicales non installées en ville, compétentes et spécialement équipées pour les malades urgents à leur domicile.

L'appel de l'usager passé sur le 828-40-04 est reçu par un médecin. Les médecins qui interviennent sont reliés au central d'écoute par radio. Ils ont, dans leur voiture, une sacoche d'urgence, un électrocardiographe, une valise de réanimation, de l'oxygène et le matériel pour une ventilation assistée. L'A.U.M.P. intervient à Paris et dans les communes de la première couronne. Cet organisme applique scrupuleusement les tarifs conventionnels.

★ 15, rue Eugène-Millon, 75015 Paris. Tél. : 828-40-04.

S.V.P. - HANDICAPÉS DANS LE VAL-DE-MARNE

La préfecture du Val-de-Marne vient de créer un *service* S.V.P.-Handicapés, sous forme d'une boîte postale. Il a pour vocation d'aider les personnes handicapées à faire valoir leurs droits pour résoudre leurs problèmes de travail, d'équipement, de santé, de loisirs, de scolarité, en les orientant vers les instances compétentes. — S.V.P.-Handicapés : B.P. 1666, 94001 Créteil Cedex.

SYSTÈME D'ALARME DÉFICIENT : QUI EST RESPONSABLE ?

Les personnes cambriolées malgré la présence d'un système anti-vol à leur domicile pourront peut-être désormais se faire indemniser par le professionnel qui a procédé à l'installation. Le Centre de documentation et d'information de l'assurance signale en effet les conséquences *que* pourrait avoir à ce sujet une *décision* du tribunal de grande instance de Paris, en date du 3 juillet 1980.

Un particulier avait pris soin de faire équiper son appartement d'un système de sécurité électrique. Victime d'un vol important (plus d'un million de francs), il déclare le sinistre à son assureur, qui délègue sur place l'un de ses experts. Conclusions du spécialiste : il est impossible de savoir si le mécanisme a bien *fonctionné*, mais il est évident que l'appareil livré n'est pas conforme au devis initial ; les détecteurs de chocs prévus à l'origine n'ont pas été posés.

Ignorant les réclamations dont il est l'objet, l'installateur se voit assigner en justice par le cambriolé et par son assureur. Les magistrats tranchent en faveur de ces derniers : le système de protection *n'ayant* pas *rempli* son office, l'installateur porte la responsabilité du *préjudice* et doit indemniser l'assureur et son client.

CIRCULATION

PARIS - PIÉTONS

Différentes artères de la capitale *seront réservées aux piétons au mois* d'août. La préfecture de police vient d'en donner la liste (« Bulletin municipal officiel » du jeudi 23 juillet).

La circulation et le stationnement sont interdits en permanence, du 2 au 30 août 1981 : pont au Double ; place du Parvis-Notre-Dame.

Du 2 au 16 août : sur les contre-allées de l'avenue des Champs-Elysées, *entre la place* Charles-de-Gaulle et le rond-point des Champs-Elysées ; rue du Dragon ; rue Bernard-Palissy ; rue du Sabot ; rue Saint-Benoît ; rue Guillaume-Apollinaire ; rue de Bourbon-le-Château ; rue de la Bûcherie, entre les rues du Petit-Pont et Saint-Julien-le-Pauvre ; rue Galande.

L'accès à ces voies reste autorisé *le matin*, jusqu'à 13 heures, pour les véhicules de livraison, et en permanence pour les véhicules des riverains, les taxis et les véhicules de secours, sauf en ce qui concerne : les contre-allées de l'avenue des Champs-Elysées ; le pont au Double ; la place du Parvis-Notre-Dame.

La circulation et le stationnement des véhicules *sont* interdits du 2 au 23 août 1981, de 15 heures à 2 heures du matin, sauf pour les véhicules des riverains et de secours : rue Norvins, entre la rue des Saules et la place du Tertre ; place et impasse du Tertre ; rue Poulbot ; rue du Calvaire ; rue du Chevalier-de-La-Barre, entre les rues Paul-Albert et Ramey, entre les rues de la Bonne et Lamarck et entre les rues du Mont-Cenis et du *Cardinal-Guibert.*

La circulation et le stationnement sont interdits avenue du Général-Lemonnier les 9, 15 et 16 août 1981.

CARNET

Naissances

— M. Jean-François BOCHEREAU et Mme, née Annie Rabinaud, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Julien,

le 23 juillet 1981.
5, mail des Thuyas,
78180 Montigny-le-Bretonneux.

— Mitsuko et Yoshihiro SHINAGAWA laissent à Tomoko la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Maiko,

le 17 juillet 1981.
176, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

Décès

— Nous apprenons le décès du contre-amiral Pierre BOGAERT, dont la mort est survenue le 14 juillet 1981, à l'âge de soixante et un ans.

[Né le 2 septembre 1919 à Paris, Pierre Bogaert, entré à l'Ecole navale en 1938, embarque sur plusieurs bâtiments avant d'être affecté à Dakar puis en Algérie. Commandant, en 1944, du « Chasseur 136 », il devient, en 1947, aide de camp du ministre des forces armées. Pierre Bogaert commande ensuite la 4e escadre de vedettes du Rhin, puis sert en Indochine sur « la Charente ».

De retour en France en 1955, il commande un escorteur côtier avant d'être affecté au port de Bizerte, puis à l'état-major du préfet maritime de la IIe région.

En octobre 1958, il prend le commandement de la marine en Afrique équatoriale française à Pointe-Noire, puis entre au 2e bureau de l'état-major général.

Commandant de l'aviso-escorteur « Enseigne de vaisseau Henry » en 1964, Pierre Bogaert, après diverses affectations, est chef d'état-major de l'inspecteur des armements nucléaires. En janvier 1974, il est nommé commissaire-adjoint aux transports maritimes au ministère des transports avant d'être promu contre-amiral en 1975.]

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Jean DA LAGE,

décédé le 22 juillet 1981, à l'âge de cinquante ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 juillet 1981, à 14 h. 15, en l'église du Saint-Esprit (avenue du Général-de-Gaulle), à Meudon-la-Forêt (92).

De la part de :
Monique Da Lage, son épouse,
François et Cathy,
Christine et Franck,
Etienne,
ses enfants,
M. Henri Da Lage, son père,
M. et Mme Henri Grosset,
ses beaux-parents,
Des familles Da Lage, Chazelle, Grimaud, Verley, Grosset, Ligot, Boscher, de Neckere, Moulaert, Aublin,
Et de ses amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, chemin de la Forestière (T. 2),
69130 Ecully.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de l'Union Atlantique de Réassurances S.A. à Bruxelles,
ont la profonde tristesse de faire part du décès soudain, dans sa quarante et unième année, de leur directeur général,

M. Yves DE NYS,

ingénieur architecte,
survenu le 18 juillet 1981, à Ostende.
Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Michel Lacroix,
Pierre et Catherine,
Isabelle, Olivier et Christophe, ses enfants,
Et toute sa famille,
Les collaborateurs des Laboratoires Lacroix, de la Défense et des Maussins,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Michel LACROIX,

pharmacien biologiste,
ex-interne des hôpitaux de Paris,
survenu à Dax, le 21 juillet 1981.
Les obsèques auront lieu le lundi 27 juillet 1981, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.
6, avenue du Château,
155, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Boris Lochak,
M. Paul J. Lochak,
Mme Betty Chakine,
M. et Mme Pierre Lochak,
Mme Danièle Lochak,
M. Jacques Chevallier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Rose LOCHAK,

survenu le 23 juillet 1981, à Lucerne (Suisse).
L'inhumation aura lieu le mardi 28 juillet 1981, à 15 heures, au nouveau cimetière de Neuilly.
52, avenue Foch,
75116 Paris.

— Toute sa famille
a la douleur de faire part du décès de

M. Christian
MICHEL de PIERREDON,

survenu le 24 juillet 1981.
La cérémonie, suivie de l'inhumation, aura lieu le mardi 28 juillet 1981, à 16 h. 15, en l'église de Boussy-Saint-Antoine (Essonne).

7, place de la Nérac,
91800 Boussy-Saint-Antoine.

— MM. et Mmes Nguyên, Van Loi, Thi Phuc, Thi Hông, Van Minh, Duc Nhuân, Xuan Dung,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Anna
NGUYEN VAN TRINH,
née Tran Thi Truat,

leur mère, grand-mère et belle-mère, rappelée à Dieu, à Paris, le 21 juillet 1981, dans sa soixante-dix-neuvième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le 5 août, en l'église Notre-Dame de Boulogne, à 9 heures ; les obsèques au cimetière du Père-Lachaise, à 10 h. 30.

— Aussillon, Montredon-Labessonie.
M. et Mme Maurice Estrabaut et leurs enfants,
M. et Mme Abel Crouzet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Ernest Bermond, leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean Loup,
M. Marcel Loup,
Mlle Emma Loup,
Mme Andrée Pic,
Parents, alliés, ainsi que ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Yvonne OULHIOU,

professeur
puis secrétaire générale honoraire
de l'école normale supérieure
de Fontenay-aux-Roses,

survenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
Ses obsèques ont eu lieu au cimetière protestant de Castres (81), dans la plus stricte intimité, le mercredi 22 juillet.

— Marianne RAISON

s'est endormie dans le Seigneur, le 19 juillet 1981.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité.
Une célébration eucharistique réunira à une date ultérieure ceux qui l'ont connue.
Des dons peuvent être versés à : L'A.J.D. (C.C.P. 14 051 12 B Paris ou au Groupe de recherches sur les maladies de la rétine (C.I.C. Paris, succursale B.J., compte 7900 - 11).

Cet avis tient lieu de faire-part.
18, rue Gustave-Zédé,
75016 Paris.

— Mme Georges Rougé,
Et ses enfants, Pascale et Philippe,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ROUGÉ,

professeur à l'INSA
de Toulouse,
survenu en Suisse, le 15 juillet 1981.
Les obsèques ont eu lieu à Montferrier (09), le samedi 18 juillet.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue de Provence,
31130 Balma.
Montferrier, 09300 Lavelanet.

— Le 24 mars s'est éteinte à Vevey (Suisse),

Alix WIDMER-PASCHE.

On nous prie de rappeler le souvenir de son époux

Maurice WIDMER,

décédé à Leysin, le 13 juillet 1979,
et celui de leur fils

Albin WIDMER,

mort à Abidjan, le 11 novembre 1962.
De la part de :
Suzanne et Jean Berry et de Nathalie ; Charles, Marguerite et Emmanuel, à Fontenay-aux-Roses.

— Mme André Yzembard,
M. et Mme Pierre Noaro et leurs enfants,
M. et Mme Roger Caffier et leurs enfants,
M. et Mme Jean Yzembard et leur fille,
M. et Mme Floréal Garnacho et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Pollet et leurs enfants,
Les familles Yzembard, Chevalier, Maurant, Goudard, Combet, Mathieu, Noaro, Caffier, Garnacho, Pollet, Lenain, Bordenet, Rimey-Maille, Dewingle, Casanova, Giannesini, Aliotti, Zahndt et Tramoni,
Parents, alliés et amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. André YZEMBARD,

survenu subitement le 11 juillet 1981, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, à Créteil (Val-de-Marne).
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 17 juillet 1981, au temple protestant, et l'inhumation dans la sépulture familiale au cimetière de Saint-Maur-des-Fossés.
Ils rappellent le souvenir de son fils

André-Pierre YZEMBARD,

mort pour la France en Algérie,
à l'âge de vingt-deux ans.
28, rue du Four,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Anniversaires

— Pauline,
Tous les siens,
Et tous ses amis,
se souviennent du 25 juillet 1980, jour où Dieu a rappelé à Lui

Olivier DURRLEMAN.

— Mme Kosmoglou
remercie les personnes qui auront eu une pensée amicale pour

M. Dimitri KOSMOGLOU,

en ce deuxième anniversaire de sa mort (26 juillet 1979).

Bienfaisance

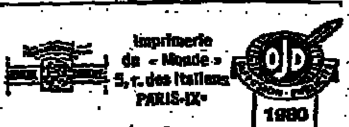
— Les Petits Frères des Pauvres recherchent des chauffeurs bénévoles (avec voiture) ou des personnes pouvant accompagner en taxi (frais remboursés) les départs et retours de vacances de leurs vieux amis au mois d'août à Paris ou en proche banlieue.
Renseignements : Petits Frères 33, avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél. : 355-39-19 ; auprès de Pierre.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

RELIGION

● *Le cardinal Bernardin Gantin*, légat du pape au congrès eucharistique de Lourdes, a été reçu à Paris, le 24 *juillet*, par M. Pierre Mauroy, premier ministre. L'entretien a notamment porté sur le tiers-monde. « *La France*, a souligné M. Mauroy, *y attache une grande importance. C'est quelque chose de relativement nouveau et qui passionne particulièrement les jeunes.* » a-t-il ajouté. Le cardinal Gantin a été l'hôte à déjeuner au Quai d'Orsay de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération et du développement. Il est rentré à Rome dans la soirée.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

économie

SOCIAL

LE PROTOCOLE SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

LA C.F.D.T. : les travailleurs sont aussi les acteurs du changement

« En signant le protocole d'accord du 17 juillet 1981, qui dégage des orientations générales à reprendre au niveau des banches, la C.F.D.T. manifeste sa volonté de s'inscrire activement dans le processus de réduction négociée de la durée réelle du travail », affirme la centrale dans une déclaration du 24 juillet. M. Mercier, secrétaire national, a précisé que la position avait été prise par des représentants de la commission exécutive, du bureau national et le groupe de travail constitué fin mai pour suivre les négociations.

« Toute lecture du contenu de ce protocole qui l'arrêterait à la concession d'une heure de réduction légale de la durée du travail et de la cinquième semaine de congés payés, constituerait une violation des engagements contractés. »

« Nous ne laisserons pas les patrons gérer les horaires de travail, a notamment dit à la presse M. Mercier, *bien que le C.N.P.F. ait refusé de l'inscrire dans le protocole. »*

« Le double objectif de l'accord est d'aller aux « trente-cinq heures » et de faire en sorte que les travailleurs soient les acteurs du changement, a ajouté M. Kaspar, autre dirigeant confédéral. *Il faut faire comprendre que les leviers de la transformation ne sont pas seulement le gouvernement, mais les travailleurs eux-mêmes. »*

Rien ne permet d'exclure qui que ce soit des négociations, ont encore dit les cédétistes à propos de la polémique surgie entre la C.N.P.F. et la C.G.T.

La C.F.D.T. va donc relancer l'action à la base en septembre. Des contacts préliminaires, pour *ouvrir* les discussions sur la durée du travail à ce moment-là, seraient déjà pris dans une trentaine de branches professionnelles.

Les P.M.E. reportent leur décision au 30 juillet

La *Confédération* générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) reporte au 30 juillet la décision relative au protocole, pour consulter ses *trois* cents organisations de base. Beaucoup d'entreprises, estime-t-elle, sont menacées par la crise et ne pourront supporter des *charges nouvelles.*

Il y a, en France, environ 1 500 000 P.M.E. qui emploieraient 60 % des salariés du secteur privé, estime la C.G.P.M.E.

● *Un accord sur la durée du travail dans le gardiennage industriel* a été signé entre les employeurs et les syndicats C.G.T., F.O., C.F.D.T., C.F.T.C. et C.G.C. Il prévoit la disparition progressive, au plus tard au 1er juillet 1984, des « équivalences » qui contraignent les travailleurs à une présence très supérieure au temps payé. Au 1er juillet, cette présence est *ramenée de cinquante-quatre* à cinquante-deux heures pour quarante heures payées. La durée effective de travail est diminuée de *deux heures,* tandis que la durée maximale passe de soixante-douze heures à soixante-deux heures.

LES ENTREPRISES ET LE RELÈVEMENT DU SMIC

Polémique à propos d'une note du C.N.P.F. à ses adhérents

Sous le titre « Patronat : comment ne pas appliquer l'augmentation *», le Matin du 24 juillet* a fait état d'une note envoyée par le C.N.P.F. à ses adhérents. Il y serait *expliqué* que la hausse de 10 % du SMIC décidée en juin par le gouvernement *« n'était absolument pas nécessaire si les salariés bénéficiaient déjà de certaines primes ».*

Le dispositif gouvernemental, à compter du 1er juin 1981, *accorde,* en *compensation,* une réduction de 6,5 points du taux de cotisation patronale, soit la moitié du surcroît de charge sociale entraîné par la hausse appliquée aux rémunérations *comprises* entre 2 909 F et 3 480 F. L'aide est intervenue dès juillet.

Notre confrère accuse le C.N.P.F. de *« contourner la loi » pour ne pas appliquer l'augmentation du SMIC. Pis, la jurisprudence donne parfaitement raison au C.N.P.F. »* Celui-ci, dans un communiqué du 24 juillet, apporte *« un démenti formel à cette accusation malveillante. Il s'agit d'une interprétation erronée et tronquée d'une circulaire que le C.N.P.F. a diffusé à ses adhérents le 10 juin, rappelant les modalités d'application du SMIC prévue par la législation et confirmée depuis plus de dix ans par les tribunaux. La loi, le code du travail et la jurisprudence considèrent en effet que pour savoir si le relèvement du SMIC doit être appliqué, il faut tenir compte de plusieurs éléments de la rémunération et notamment de certaines primes, sauf si cela est contraire aux usages dans l'entreprise. Le C.N.P.F. confirme qu'il n'y a dans cette circulaire aucune interprétation nouvelle et aucune volonté de tourner la décision d'augmentation du SMIC. »*

Au ministère du travail, on confirme ce constat. La note incriminée a été, semble-t-il, envoyée de nombreuses fois lors des hausses antérieures du SMIC. Une circulaire ministérielle devrait être sous peu adressée aux préfets, donnant des explications techniques analogues à celles de la centrale patronale. On précise, d'autre part, qu'un chef d'entreprise ne peut bénéficier de l'abattement de cotisations sans avoir pratiqué une hausse, même minime, réelle, de la rémunération. Et l'abattement accordé ne porte que sur la seule part de cotisations afférentes à cette hausse. — D. R.

● *Le ralentissement du gain horaire des ouvriers* entre avril et octobre 1980 a atteint 2,9 % par rapport à la période des six *mois précédents, soit de 9,2 %* à 6,3 %, selon une enquête du ministère du travail. D'octobre 1979 à octobre 1980 le salaire horaire moyen des *ouvriers* a progressé de 16,1 %, la plus forte hausse depuis avril 1977. Pendant ce temps, le gain des mensuels s'est amélioré *de 15,5 %,* le taux d'inflation étant de 13,6 %.

● *Sanction levée pour un militant cégétiste de l'A.N.P.E.* — M. Ruddy Sanchez, chef de l'agence de l'emploi de Stains (Seine-Saint-Denis) et militant cégétiste, s'était vu *infliger* le 1er *juin* 1980 une rétrogradation de 60 points — soit une diminution de salaire d'environ 900 F — pour avoir participé, en février de cette même année, à une *délégation* intersyndicale qui était intervenue dans une salle d'examens pour dénoncer les recrutements externes (*le Monde* du 22 *avril* 1980). Des assurances sur la « réhabilitation » de M. Sanchez ont été données à la C.G.T. par M. Jacques Delpy, nouveau directeur de l'Agence nationale pour l'emploi.

COMMERCE

Pour pratique anti-concurrentielle

LA FÉDÉRATION DE LA MOSELLE DE LA BOULANGERIE EST CONDAMNÉE A 150 000 FRANCS D'AMENDE

Suivant l'avis de la Commission de la concurrence, le *ministère* de l'économie et des finances a décidé d'infliger une amende de 150 000 F à la fédération de la boulangerie-pâtisserie de la Moselle *accusée* d epratique anticoncurrentielle.

Dans son enquête, la Commission de la concurrence avait mis en évidence un boycottage organisé par ce *syndicat départemental* à l'encontre de deux entreprises de meunerie et d'un fabricant de fours, coupables, selon lui, de fournir des *commerçants* polyvalents.

Le *ministère* vient également d'infliger une sanction pécuniaire de 50 000 F à l'Association nationale de la meunerie française qui avait organisé une *entente* à la fin de 1978 et au début de l'année suivante aux fins d'augmentation des prix. A cette occasion, le ministère de *l'économie* et des finances enjoint à la Confédération nationale de la boulangerie et de la boulangerie - pâtisserie française de *« ne plus diffuser de méthode de calcul qui puisse s'apparenter à un barème de prix de vente ».*

Enfin, invoquant le cas de la fédération de la boulangerie de l'Oise, le ministère a opté pour l'avis formulé par la Commission de la concurrence estimant que les directives syndicales incriminées *« traduisent des consignes de modération réelle et ne sont pas considérées comme une restriction sensible au jeu de la concurrence ».*

Abordant la prochaine augmentation du prix du pain qui doit porter de 1,90 F à 2 F le prix de la « baguette », le ministère fait savoir qu'il a pris acte des recommandations de la profession en *faveur* d'une augmentation limitée à *8 %.* Il est précisé au passage que le poids de la « baguette » est de 250 g, celui de la « flûte » étant de 200 g.

AFFAIRES

LA CRISE DE BOUSSAC-SAINT-FRÈRES

Un prêt de 100 millions de francs est garanti sur les biens propres des frères Willot

De notre correspondant

Lille. — Au palais de justice de Lille, dans la soirée du vendredi 24 juillet, la nouvelle a *fait* sensation : M. *Jean-Pierre* Willot, cinquante-trois ans, le second des quatre frères, avait quitté la banlieue roubaisienne dans *l'après-midi dans une* voiture de police pour répondre à un mandat d'amener de M. Martinez, juge du tribunal de Paris.

L'information était confirmée peu après et on apprenait son inculpation pour « abus de biens sociaux », notamment *dans la* gestion de la Belle Jardinière et de Christian Dior. Cela venait en quelque sorte parachever une *journée de procédure au tribunal* de commerce de Lille, où, au-delà des *structures juridiques* des groupes des sociétés et des établissements, c'était directement les frères Willot qui se trouvaient en *cause. Et ils ont été contraints à apporter* en gage leurs biens personnels mobiliers et immobiliers pour assurer la poursuite des activités des nombreux établissements de Boussac-Saint Frères (B.-S.F.). Bien sûr, on entendait dans les couloirs du palais de justice le rappel des menaces formulées *par* M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, à l'Assemblée nationale : *« Nous voulons faire rendre gorge aux frères Willot... ».* Et on considérait ces événements du 24 juillet comme une mise en œuvre de cette menace. L'intervention des pouvoirs publics auprès du tribunal de commerce de Lille a été constante depuis le début de cette affaire. C'est ainsi que fut obtenue *la désignation de Me* Albert Chassagnon comme administrateur provisoire de la société financière et foncière Agache-Willot, ce qui revenait à lier les deux affaires en dépit de toutes les précautions juridiques (*le Monde* du 28 juin).

Le 4 juillet, à Lille, M. Mauroy *expliquait clairement la position* du gouvernement : *« Jamais nous n'admettrons la socialisation des pertes et la privatisation des bénéfices... Les frères Willot ont été pris au piège de toutes leurs habiletés. »* Le premier ministre avait annoncé le désir du gouvernement de revoir complètement la législation concernant les dépôts de bilan, les faillites et les liquidations. Dans le cas de B.S.F., on a l'impression, dans la région du *Nord, que le gouvernement* veut aller au bout de sa logique.

Le président du tribunal de commerce de Lille avait, vendredi *en fin de matinée,* signé une requête autorisant la société financière et foncière Agache-Willot, c'est-à-dire le holding du groupe, à demander l'obtention d'un prêt participatif de 100 millions de francs pour aider B.S.F. à poursuivre *ses activités.*

Une deuxième requête était signée par M. Henri Decamps, *juge-commissaire* pour B.S.F., qui autorisait Me Albert Chassagnon à emprunter 80 millions de francs pour assurer le paiement des *congés payés du personnel.*



(Dessin de PLANTU.)

Une fortune difficile à évaluer

Mais l'ordonnance autorisant de nouveau la poursuite de l'exploitation de B.S.F. (la première autorisation expirait le dimanche 26 juillet) n'a été rendue que dans la soirée. Elle est valable *pour deux mois.* Elle n'a été rendue qu'après que les frères Willot ainsi que M. Gilles Crespel, membres du directoire de la *Société foncière et* financière Agache-Willot et administrateurs de B.S.F., eurent accepté d'engager leurs biens personnels, engagement *qui d'ailleurs* a fait l'objet d'une convention avec les syndics. Dans ces conditions, le gouvernement pouvait annoncer en fin de soirée le *déblocage de 100* millions de francs, afin que B.S.F. puisse continuer *« sur des bases saines ».*

On entre donc dans une nouvelle phase transitoire qui *doit* laisser aux experts le temps de préparer un plan de restructuration que l'on n'attend guère avant l'automne. Si les syndicats *ont obtenu certaines assurances,* s'ils constatent aussi la volonté du gouvernement d'éviter, du moins à court terme, des vagues *de licenciements, on* n'en est pas pour autant rassuré pour toutes les unités, qui rassemblent vingt mille travailleurs au total. La C.G.T. signale par exemple le *licenciements* de trente et un salariés d'une unité de confection pour hommes près de Douai ; on redoute la multiplication des mesures de ce genre.

Quant à la fortune des frères Willot, nul *ne* peut dire son importance, même si certains prétendent qu'elle est « fabuleuse ». *A la vérité,* personne n'a de chiffre à donner. Pour la C.G.T., la vente de l'ex-château Boussac situé à Mivoisin suffirait à couvrir le paiement des congés payés au personnel.

Les trois frères Willot, Bernard, Antoine et Régis, qui se trouvaient à *leur domicile vendredi,* ont refusé de commenter les événements de la journée. Seul, Régis Willot a répondu très brièvement au téléphone : *« Je ne suis qu'un administrateur de B.S.F... Nous prendrons toutes nos responsabilités. »*

Notons enfin que le 31 juillet, le tribunal de commerce de Lille *rendra son jugement* sur un *référé* à l'initiative de la fédération Hacuitex-C.F.D.T., qui a déposé un recours pour contester la nomination de Me Albert Chassagnon comme administrateur provisoire à la fois pour B.S.F. et pour Agache-*Willot.*

Pour la C.F.D.T., il faut lever l'ambiguïté fondamentale du rôle de l'administrateur provisoire et *« savoir qui est quoi et dans quelles conditions ».*

GEORGES SUEUR.

Le second des quatre

En ouvrant sur un gros plan de « crêpe Willot », qui fit la fortune du père, Pierre Willot, pour finir sur l'image de M. Jean-Pierre Willot, l'un des quatre fils, ramené de Lille à *Paris dans une voiture de police* pour y être inculpé d'abus de biens sociaux, on pourrait tourner un de ces feuilletons sur les grandes familles qu'affectionnent les Américains. Mais ici, c'est *une famille bien française, bien provinciale.*

M. Jean-Pierre Willot a aujourd'hui cinquante-trois ans. Avec ses trois frères, l'aîné Bernard et ses deux cadets Antoine et Régis, il court les bonnes affaires depuis 1954, construisant *à coup de rachat d'entreprises vieillies ou malades, un empire* foncier, industriel et commercial. Dans ce jeu, M. Jean-Pierre Willot excelle. Si les quatre frères sont indissociables dans la légende, Jean-Pierre, qui avait *progressivement succédé à Bernard à la tête du groupe,* était celui qui aimait jouer avec les affaires.

Le jeu *aurait-il autant de* piment s'il ne s'agissait que de respecter les règles somme toute trop simples d'une sorte de Monopoly de l'industrie ? Certainement non puisque, en mai 1974, *les quatre frères* sont *condamnés. Motif : abus de* biens sociaux, lors de la prise de contrôle du Bon Marché et de Saint-Frères. Frappés d'une peine de prison, treize mois avec sursis, assortie d'amendes, *les quatre frères ne font pas appel. Ils continuent de faire des* affaires : Conforama, la chaîne Korvettes aux Etats-Unis, et le dernier gros coup, l'empire Boussac, qui comprend notamment la société Christian Dior.

Puis, de nouveau, mais *seul cette fois,* M. Jean-Pierre Willot est poursuivi pour abus de biens sociaux. Dans les feuilletons américains, à la gloire toujours des entrepreneurs, l'histoire se termine plutôt bien. Dans la France de 1981, M. Jean-Pierre Willot *risque de s'apercevoir que les scénaristes ont* changé. — J. G.

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE HONEYWELL AUGMENTE LE CAPITAL DE SA FILIALE EN FRANCE ET VEUT RACHETER LA SOCIÉTÉ COMETA

Le groupe américain Honeywell a annoncé une augmentation de *50 millions* de francs du capital de sa filiale française, contrôlée à 100 % par sa division Control Systems. En même temps, il a fait *état d'un accord de principe* avec le holding minier IMETAL (du groupe Rothschild) sur l'acquisition d'une *filiale* de ce dernier, Cometa, à Grenoble, fabriquant des composants et matériel de détection électrique et des systèmes de commande *automatique* d'éclairage, notamment pour les collectivités.

Selon Honeywell, *l'acquisition* de Cometa élargira les activités du groupe américain dans le contrôle photo-électrique en Europe. Par ailleurs, *Cometa* bénéficiera de la technologie avancée développée par la division « Micro-« Switch » de Honeywell, numéro un mondial *du contrôle photo*-électrique. Ces deux opérations sont soumises à l'autorisation du gouvernement français.

[Les deux opérations serviront de test à un double titre. Pour Honeywell, c'est l'occasion de mieux apprécier les sentiments de la France à son égard. Pour le gouvernement, qui dispose d'un délai de deux mois pour prendre sa décision, c'est le moyen d'élargir la négociation avec le groupe américain sur la filiale commune CII-Honeywell-Bull, dont l'autre actionnaire Saint-Gobain-*Pont-à-Mousson,* procède actuellement à un tour d'horizon sur le sort de cette filiale.]

● *M. Liotier quitte le groupe Hachette.* — M. Philippe Liotier, directeur adjoint du groupe Hachette et directeur de la branche imprimerie, quitte la société. Il pourrait prendre la direction générale de la *Compagnie* générale du jouet. Il sera remplacé, le 1er septembre, par M. Jean-Claude Saurel, ingénieur des ponts et chaussées et qui fut directeur industriel de Matra-Horlogerie et directeur général de Matra-Electronique.

AUTOMOBILE

LÉGÈRE RÉGRESSION DES VENTES DE VOITURES ÉTRANGÈRES EN MAI

Les ventes de voitures étrangères *en France* ont représenté 25,2 % des immatriculations en mai 1981, contre 23,6 % en mai 1980 et 26,77 % en avril 1981.

Pour les cinq premiers mois de l'année, la pénétration étrangère dépasse de près de six points celle de 1980 (26,2 % contre 20,3 %), mais *régresse* très légèrement par rapport au mois précédent, où elle avait atteint 26,46 %.

En valeur absolue, les immatriculations et les importations progressent *en* mai 1981, par *rapport* à mai 1980. Pour les cinq premiers mois, les immatriculations ont régressé de 866 630 à 802 542, alors que les importations sont passées de 176 156 à 210 288 véhicules. Par constructeur, les groupes Wolkswagen, Ford et Fiat confirment leur progression et General Motors son recul. Les marques *japonaises qui représentaient* ensemble 2,59 % des immatriculations et 12,76 % des importations pour les cinq premiers mois de 1980, sont pour la même période de *1981* en recul, avec 2,28 % des *immatriculations* et 8,72 % des importations.

ÉTRANGER

La Commission européenne recommande une limitation des mécanismes d'indexation des revenus

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les mécanismes d'indexation des revenus sur le coût de la vie *doivent* être aménagés *de telle sorte* qu'ils *ne* contribuent pas à l'accélération de l'inflation. Tel est le sens de la communication adressée par la *Commission aux Etats membres* de la C.E.E. Elle répond à la déclaration du conseil européen de Maastricht, en mars, qui, *constatant les effets négatifs* des *« systèmes rigides d'indexation »,* recommandait un ajustement des législations actuelles.

Les principaux pays visés par l'initiative de la Commission sont l'Italie, la Belgique et le Luxembourg, dans lesquels l'ajustement de *salaires s'effectue de façon* rigide et automatique. Au Danemark et aux Pays-Bas, l'indexation est assurée à la fin de chaque *trimestre* sur la base d'un indice excluant les augmentations des impôts directs. En France, l'ajustement automatique ne s'applique qu'au SMIC, tandis qu'en Allemagne fédérale la loi l'interdit. En Irlande et en Grèce enfin, les conventions collectives prévoient une *compensation,* lorsque la hausse des prix à la consommation dépasse respectivement 10 % et 20 %.

Dans le document adressé aux Dix, la commission annonce *son* intention de formuler des propositions précises sur la base des *principes suivants :* dans les Etats membres où existe le mécanisme de l'indevation, il convient de modifier l'indice des prix en en *excluant l'accroissement* de la fiscalité indirecte, des tarifs pour les transports publics, des services médicaux et des prix des matières premières.

En outre, les ajustements de salaires *ne doivent intervenir que* deux fois par an au maximum, et, si le taux d'inflation d'un pays dépasse la moyenne communautaire, il faut *prendre en compte* cette moyenne.

M. S.

● *Prêt français de 1 milliard de francs pour les transports brésiliens.* — A l'occasion de la visite en France du ministre brésilien du plan, M. Delfim Netto, accompagné du ministre brésilien des transports, M. Eliseu Resende, un prêt de 1 milliard de francs a été consenti, le 17 juillet, à la firme Empresas Bresilenas des Transportes Urbanos, *par un pool* bancaire dirigé par le Crédit lyonnais et la B.N.P. Ce prêt financera l'extension du réseau des transports urbains de Belo-Horizonte, dont l'exécution a été confiée à la société française M.T.E.-France Rails.

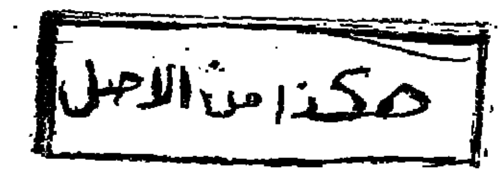
Après dix mois de négociations

LE PLAN FINANCIER POUR LE SAUVETAGE DE MASSEY-FERGUSON EST DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

Le groupe Massey-Ferguson a achevé, le 16 juillet, le processus de son refinancement. Au terme des *accords* passés avec les représentants de quelque trois cents banques et des gouvernements du Canada, de l'Ontario et de la *Grande-Bretagne.* Massey-Ferguson dispose d'une somme globale de l'ordre de 715 millions de dollars canadiens.

Des actions privilégiées d'un *montant de 200 millions de dollars,* garanties par le gouvernement canadien pour 125 millions et par celui de l'Ontario pour 75 millions, ont été souscrites par la Banque royale du Canada (pour 100 millions de dollars) et auprès d'autres institutions financières. La *Canadian Imperial Bank of* Commerce a acquis 237 millions de dollars d'actions privilégiées convertibles, dont 87 millions garantis par le département des garanties pour les crédits à l'exportation britannique. Enfin les banques du groupe recevront des actions ordinaires d'un montant égal à 275 millions de dollars, correspondant à la somme des intérêts qu'elles ont décidé d'abandonner.

En mars, M. Rice, président de Massey-Ferguson, avait déclaré au *Monde* que le refinancement était acquis, mais qu'il fallait environ trois mois pour la mise définitive, sur le plan juridique, de ce plan financier. *Le sauvetage,* entrepris à partir de septembre 1980, aura donc demandé dix mois.



DÉCENTRALISATION

L'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi

(Suite de la première page.)

La chambre de commerce et d'industrie de Paris elle-même, si elle approuve l'idée de décentralisation, « *progrès manifeste* » pour les entreprises, s'inquiète de la « *superposition de quatre collectivités territoriales* », craignant un développement des « *particularismes locaux* », la multiplication d'interventions « *mal coordonnées* » et une « *aggravation des disparités de la pression fiscale locale* ».

C'est bien entendu dans les milieux politiques que les réactions sont les plus nombreuses. Les débats préparatoires des commissions de l'Assemblée nationale montrent suffisamment l'intérêt porté par tous les députés au sujet. Les questions soulevées ont été nombreuses : la possibilité pour les communes, les départements et les régions d'intervenir en matière économique et sociale a été longuement discutée et critiquée par plusieurs membres de l'opposition : les présidents de conseils généraux s'inquiètent déjà de la solidité de leur pouvoir face à une assemblée qui pourrait les contester facilement ; nombreux sont les élus qui redoutent les conditions de mise en cause de leur responsabilité pécuniaire personnelle et craignent cette menace de sanction qui pèsera sur eux.

Le débat, nul n'en doute, sera animé, et les amendements nombreux. Le groupe R.P.R. à lui seul en a déjà préparé quatre-vingt-deux. D'autant que les arrière-pensées politiques ne manqueront pas, même si tous les partis ont depuis longtemps inscrit dans leur programme l'accroissement des pouvoirs des collectivités locales et des régions. L'ancienne majorité est mal placée pour reprocher à la nouvelle de réaliser ce qu'elle avait elle-même, en grande partie, souhaité. *Pourtant*, plusieurs élus de l'opposition ne *veulent voir dans le projet* de M. Defferre qu'un outil permettant *au parti socialiste d'accroître* son implantation locale.

Si l'U.D.F. n'a pas encore fait connaître son opinion, le R.P.R., lui, a clairement annoncé la couleur : il juge le projet contraire à la Constitution ; il proposera donc à l'Assemblée nationale de ne pas en discuter et, s'il n'est pas suivi, il saisira le conseil constitutionnel. Lundi matin, le débat commencera donc par une bataille de procédure qui limitera d'autant le rythme que le gouvernement voulait imposer à la discussion de son texte.

De toute façon, le Parlement devra *consacrer de nombreuses* séances à la décentralisation, puisque le gouvernement a déjà annoncé des projets de loi spécieux pour Paris, dans les six mois à venir, sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, l'État avant un an, et, dans deux ans, un troisième sur la répartition des ressources publiques entre ces mêmes collectivités. A cela, la commission des lois souhaite que viennent s'ajouter des textes sur « *les garanties fondamentales accordées au personnel des collectivités territoriales* » et sur le mode d'élection et le statut des élus locaux. Tout cela entraînera *encore des débats serrés*, d'autant que, comme l'a fait remarquer M. Hubert Dubedout, député socialiste et maire de Grenoble, « *lorsque nous discuterons du transfert des compétences et des ressources, c'est alors que la bataille de la décentralisation sera gagnée ou perdue* ».

THIERRY BRÉHIER.

«La tâche de tous les élus va être plus exigeante»

écrit M. Alain Richard (P.S.), rapporteur de la commission des lois

M. Alain Richard, député socialiste du Val-d'Oise est le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de décentralisation.

Dans son rapport, il note que la gauche *fut* longtemps jacobine quand la droite était décentralisatrice, mais *il souligne* : « *Est-il plus éclatant témoignage de bonne foi que de rendre une partie du pouvoir démocratiquement conquis ?* » Puis il justifie longuement la procédure suivie par le gouvernement : « *Pour entreprendre une stratégie de réformes dans un ensemble complexe, il faut commencer vite et agir au centre du dispositif* », ajoutant : « *Si le projet de loi n'aborde pas les problèmes de structure des collectivités territoriales, ce n'est pas qu'il s'en désintéresse, mais les structures ne sont pas un préalable à la réforme.* » Il précise aussi : « *Il est à souhaiter que la loi sur la définition des compétences soit précédée d'une ample concertation avec les élus locaux...* »

M. Richard explique aussi que le travail en commission « *pour préparer ce débat a permis un enrichissement du projet* ». La commission des lois ayant procédé à « *un certain nombre d'auditions* » : Association des maires de France, Association des présidents de conseils généraux, magistrats de la Cour des comptes, syndicats des personnels, associations du corps préfectoral et des ingénieurs des ponts et chaussées.

Enfin, le rapporteur souligne l'importance du projet de loi : « *La vaste réforme qui s'amorce dérange de prime abord notre besoin naturel de sécurité. (...) Que tous les élus sachent que la décentralisation est synonyme pour eux d'une tâche plus exigeante, d'une vie plus prenante. Ils l'accepteront le plus souvent parce qu'ils l'ont désiré longtemps, parce qu'ils entendent exercer pleinement le mandat qui leur a été confié, parce qu'ils souhaitent être jugés sur une action qu'ils auront conduite et non sur des tolérances qui seraient négociées. (...) Mais la réforme que le projet engage aura manqué son but si, à terme, elle n'améliore pas la démocratie locale. Ce premier texte changera la vie des élus, d'autres devront suivre, qui changeront celle des citoyens. (...) Substituer un maire proche à un gouvernement lointain ne suffit pas si l'un et l'autre, et de la même façon, imposent sans consulter, ou dictent sans écouter.* »

ENVIRONNEMENT

A Golfech, Chooz, Civaux et Nogent-sur-Seine

Les militants antinucléaires demandent le «gel effectif» des chantiers

Impatience chez les militants anti-nucléaires : ils rappellent que M. François Mitterrand, durant la campagne présidentielle, avait promis le gel des centrales dont les chantiers n'avaient pas encore été ouverts, puis un débat national sur l'énergie nucléaire. Or ils constatent qu'E.D.F. met les bouchées doubles sur tous les sites notamment à Golfech (Tarn-et-Garonne), Civaux (Vienne), Chooz (Ardennes) et Nogent-sur-Seine (Aube). Pour ce dernier chantier, les opposants affirment qu'E.D.F. a commandé les cuves des deux réacteurs immédiatement après l'élection présidentielle soit avec six mois d'avance sur le calendrier prévu.

Aussi ont-ils écrit au premier ministre pour lui demander de *faire suspendre* les travaux et même, dans certains cas, de faire *annuler* les déclarations d'utilité publique. M. Mauroy leur a répondu négativement. L'association toulousaine d'écologie s'est *tournée vers le conseil régional* de Midi-Pyrénées (à majorité socialiste) *pour exiger le gel* immédiat du chantier de Golfech *et le retrait des vigiles* installées par E.D.F. Sinon, disent les antinucléaires, « *le non-respect des promesses électorales entraînera dans la population la cessation de l'« état de grâce ». Auquel cas de nouveaux affrontements entre population et pouvoir sont à redouter.* »

A Civaux, le comité antinucléaire local est encore plus *catégorique. Fort des promesses* faites pendant la campagne électorale par *MM. Alain Bombard et* Lionel Jospin, il a donné au gouvernement *jusqu'au 25 juillet* pour faire geler le chantier. Sinon, *le* comité appelle ses adhérents à venir « *murer les portes du bureau d'E.D.F.* » dès le lendemain matin.

A Chooz, la population s'inquiète d'entendre le préfet des Ardennes déclarer : « *La centrale sera construite.* » Quant au comité d'information sur l'énergie de Montpellier, il fait remarquer qu'au lieu du débat national sur le nucléaire on annonce que le nouveau plan énergétique sera arrêté à la rentrée. Aussi, avec les écologistes du Languedoc, le M.R.G., le P.S.U. et l'union locale C.F.D.T. invitent-ils les habitants *à expédier* à l'Élysée des télégrammes réclamant des précisions *sur le « débat national promis »*.



TRANSPORTS

UN ARMATEUR NORVÉGIEN COMMANDE QUATRE NAVIRES GAZIERS AUX CHANTIERS DE LA CIOTAT

Deux navires-transporteurs de gaz liquéfié de 80 000 mètres cubes chacun ont été commandés par l'armateur norvégien Bergesen aux Chantiers navals de La Ciotat. L'accord, *signé* le 24 juillet, prévoit également une *option pour deux* autres navires du même type.

On précise, à Oslo, que la signature définitive du contrat aura lieu à la mi-septembre, selon un communiqué des armateurs, pour permettre, d'ici là, de régler les problèmes de financement entre les Chantiers navals, Bergesen et un consortium de banques françaises.

Selon les Chantiers de La Ciotat, la livraison des navires-transporteurs de gaz, de pétrole liquéfié et d'ammoniac est prévue en janvier et juillet 1984 pour les deux premiers et en janvier et juillet 1985 pour les deux autres. La valeur de chaque bateau dépassera 70 millions de dollars (400 millions de francs).

Faits et projets

P.T.T.

● *La C.F.D.T. demande le départ de M. Théry.* — « *Le maintien en fonction du directeur général des télécommunications, M. Gérard Théry, aggrave la situation de l'ensemble des télécommunications* » indique un communiqué de la fédération unifiée C.F.D.T. des P.T.T. publié le 24 juillet. La fédération « *ne peut accepter cette situation plus longtemps, dans la mesure où elle met en cause l'orientation que se sont donné majoritairement les Français* ». Elle demande au gouvernement de mettre fin « *au plus vite* » à cet état de faits qui ne pourrait amener qu'une « *nouvelle dégradation du service public des P.T.T., et qui suscite une colère grandissante chez les travailleurs concernés* ».

Urbanisme

● *Les archives de Gabriel Daviout.* — Au cours de sa dernière réunion, la commission du Vieux Paris a été informée des recherches entreprises à l'Hôtel de ville de Paris pour retrouver les documents concernant l'œuvre architecturale de Gabriel Daviout, documents d'un intérêt exceptionnel donnés en 1917 à la Ville de Paris par la famille de l'architecte qui construisit l'ancien Trocadéro et dont on ne savait ce qu'ils étaient devenus. En fait, ils étaient restés à l'Hôtel de ville ; on les a retrouvés dans un grenier. Sur la proposition du professeur Lépine, membre de l'Institut, qui présidait la réunion, la commission a émis le vœu que ces documents soient versés aux archives de Paris, puisqu'ils constituent, non une collection, mais un véritable fonds d'archives.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

LES BÉNÉFICES DES BANQUES FRANÇAISES ONT AUGMENTÉ DE 30 % EN 1980

Le bénéfice net global des banques françaises a augmenté de 30 %, environ, en 1980, indique le rapport de la commission de contrôle des banques (C.C.B.). *Le bénéfice*, pour les 384 banques inscrites, dont 125 sous contrôle *étranger*, a atteint 6,8 *milliards* de francs en 1979. Une telle progression est *due*, notamment, à la hausse des taux d'intérêt. Les coopérations entre banques se sont développées plus rapidement (+ 25 %) que celui de la clientèle (+ 10 % sur les dépôts et + 14,8 % pour les crédits).

La C.C.B. relève que le mouvement de réduction du nombre des guichets, observé les années précédentes, s'est arrêté en 1980 : 140 ouvertures, contre 112 fermetures.

Le poids des banques sous contrôle étranger a sensiblement augmenté : au 2 janvier 1981, les cent vingt-deux établissements implantés en France représentaient près de 15 % de l'activité totale des banques inscrites en métropole, soit approximativement l'une de nos trois banques nationales. La C.C.B. souligne que cette augmentation, contrepartie de la croissance des réseaux français à l'étranger, a permis la négociation et la réalisation en France d'un nombre croissant d'opérations financières et renforcé le rôle international de la place de Paris.

● *Le Syndicat national de la banque* (S.N.B.), affilié à la C.G.C., veut être une « *force de propositions* » pour la mise en œuvre d'une politique de nationalisation des banques, et annonce la création à cet effet d'une « commission permanente de travail », chargée d'étudier les dossiers avec les autorités responsables.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 17 7	COURS 24 7
Or fin (kilo en barre)	93000	890 0
— (kilo en lingot)	90045	88745
Pièce française (20 fr.)	880	882
Pièce française (10 fr.)	475	470 90
Pièce suisse (20 fr.)	749 50	73. 1 /
Union latine (20 fr.)	7 0 10	710 10
● Pièce tunis. (20 fr.)	656	655
Souverain	831	81
● Souverain Elizabeth II	87	860
● Demi-souverain	42 10	42 10
Pièce de 20 dollars	3978	3900
— 10 dollars	1888	195
— 5 dollars	910	945 50
— 50 Pesos	3930	355, 50
● — 20 marks	800	820
— 10 florins	715	781
● — 5 roubles	43	43

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap.(F.)
Schlumberger	34 835	54 812 805
4 1/2 % 1973	22 200	52 241 500
Elf-Aquitaine	65 175	54 809 450
C.N.E. 3 %	16 970	34 210 910
Air Liquide	70 425	33 099 862
American T.T.	56 050	24 763 875

FRANCFORT

Meilleures dispositions

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
A.E.G.	39,90	41,50
B.A.S.F.	135	140
Bayer	126,50	127,50
Commerzbank	136,50	142,80
Hoechst	126,30	127,20
Mannesmann	154,20	163,50
Siemens	247,40	250,70
Volkswagen	158,80	159

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET

REPRISE SPECTACULAIRE

AUTANT l'effondrement des cours après le 10 mai a marqué les annales de la Bourse, autant le *bond* en avant de la cote enregistré cette semaine mérite d'être inscrit sur les colonnes du palais Brongniart. En l'espace de cinq séances, en effet, les actions françaises ont progressé de 10 % en moyenne, ce qui constitue la plus forte hausse en un espace de temps aussi court, et *il faut remonter* à la période d'euphorie qui avait suivi le scrutin des législatives de mars 1978 pour retrouver une performance comparable. *Les cours des valeurs mobilières s'étaient* alors envolés de quelque 19 % : encore avait-il fallu une vingtaine de séances pour en arriver là !

Rien de tel cette semaine. En fait, le ton était donné dès le vendredi précédent lorsque les actions françaises *s'adjugèrent 2 % en termes d'indice*, les « nationalisables » ne voulant pas être en reste. Lancés irrésistiblement, les cours gagnaient ainsi 3 % lundi, *puis 3,5 % environ* le lendemain, la frénésie des achats gagnant peu à peu tous les compartiments avec une prédilection pour quelques *valeurs pétrolières et sidérurgiques*. Cet environnement était particulièrement favorable à certains titres, tel Manurhin qui a gagné près de 60 % en l'espace de trois séances, les professionnels estimant que la société est maintenant à l'abri d'une éventuelle nationalisation. D'autres *valeurs en profitaient pour se hisser à leurs plus haut* de l'année, notamment dans les secteurs qui devraient bénéficier des dispositions gouvernementales en faveur d'une relance par la consommation.

Une purge était nécessaire, et, dès le premier son de *cloche, il apparaissait que la séance de mercredi* serait consacrée à mettre un peu d'ordre dans les portefeuilles autant que dans les esprits. De nombreuses prises de bénéfices étaient constatés de-ci de-là mais l'indicateur instantané, en léger repli à l'ouverture, mettait un point *d'honneur à effectuer un rétablissement pour terminer sur* un gain, il est vrai assez symbolique, de 0,07 %.

Il semble que les symboles revêtent une certaine importance actuellement, et, pour ne pas être en reste, le palais de la Bourse décidait de s'offrir le sien en cette séance de jeudi qui marquait les opérations *dites* de liquidation. Traditionnellement, cette étape, purement technique, qui ponctue les cycles mensuels du marché parisien, débouche sur une certaine morosité autour des groupes de cotation. Cette fois-ci, au contraire, non seulement les opérateurs avaient retrouvé *leur fébrilité, ainsi qu'en* témoignait le volume d'affaires assez étoffé en cette période estivale (autour de 130 millions de francs sur les actions françaises du terme), mais la *séance s'achevait sur* une hausse voisine de 1,5 %, ce qui portait à 12,8 % la hausse enregistrée au cours de ce seul mois de juillet. Un bilan qu'aucun boursier, échaudé sur plus d'un titre, n'aurait osé anticiper au cours des deux derniers mois.

Vendredi, enfin, premier jour du nouveau terme d'août, la Bourse parachevait cette semaine faste sur une hausse de 2 % avec, une nouvelle fois, une série d'une dizaine de valeurs dont la cotation devait être différée faute de contrepartie aux nombreux ordres d'achats en carnet.

Cette raréfaction des vendeurs a sans doute contribué à creuser les écarts à la hausse mais elle ne constitue nullement l'explication de cette véritable envolée des cours depuis quatre à cinq séances, qui, de l'avis des professionnels, devrait se poursuivre pendant une bonne partie du *mois d'août, dans des proportions naturellement* plus réduites.

Grâce aux quelque 12 milliards de francs que doivent percevoir cette année les actionnaires au titre de dividendes, la Bourse bénéficie d'une manne suffisante pour se conformer, *une fois encore, à la règle de la « hausse d'été »*. Une partie importante de ce pactole a repris le chemin des investissements en valeurs mobilières, notamment pour le compte des gestionnaires. De plus, *et c'est là un élément* nouveau, certaines charges font état d'un timide retour, *mais* retour tout de même, de quelques représentants de la communauté financière, dont certains retraversent la Manche, qui semblent décidés à escalader de nouveau les marches du palais.

Sous l'effet de facteurs essentiellement techniques — la *masse importante des dividendes versés*, l'anticipation du maintien de certaines dispositions fiscales, telles la « loi Monory » et pourquoi pas, l'avoir fiscal, — les actions françaises ont reconquis, en gros, les deux *cinquièmes* du terrain perdu depuis l'élection présidentielle. Il n'en demeure *pas moins que, pour* des raisons qui tiennent à l'environnement économique, tant français qu'international d'ailleurs, nul ne peut raisonnablement tabler sur une prospérité retrouvée sous les lambris de la Bourse de Paris.

SERGE MARTI.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Au plus bas de l'année

L'hésitation qui prévalait la semaine dernière a laissé la place à un franc scepticisme, ramenant Wall Street à ses plus bas niveaux depuis le début de l'année.

La modeste reprise enregistrée vendredi *sous l'effet d'une légère* détente observée sur les taux d'intérêt, *facteur-clé de préoccupation* des boursiers, n'a pas suffi à faire remonter suffisamment *les cours*, et l'indice Dow Jones des industrielles *a finalement abandonné* 22,16 points cette semaine pour finir à 936,74, en *baisse de 70 points depuis le 23 juin.*

Le volume d'affaires est resté *important* (plus de 40 millions d'actions en moyenne par séance) et les offres publiques d'achat qui déferlent sur le marché new-yorkais, notamment à propos de la reprise de Conoco, ont monopolisé l'attention des professionnels.

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
Alcoa	27 1/4	28 1/2
A.T.T.	55 1/2	54 7/8
Boeing	29 3/4	28 1/4
Chase Man. Bank	52 1/2	51 1/2
Du Pont de Nemours	46	45 1/2
Eastman Kodak	72 1/8	72 1/4
Exxon	34 1/4	34 3/4
Ford	22 1/4	22 1/2
General Electric	61 7/8	59 1/2
General Foods	31 1/2	31 1/2
General Motors	48 5/8	48 1/2
Goodyear	18 3/4	18 3/4
I.B.M.	56 1/3	54 5/8
I.T.T.	28 3/4	28 1/2
Mobil Oil	39 3/4	39 3/8
Pfizer	49 1/8	47 1/8
Schlumberger	65 1/4	67
Texaco	35 5/8	36 1/8
U.A.L. Inc.	25 5/8	23 5/8
Union Carbide	59 1/2	57 1/8
U.S. Steel	29 7/8	28 7/8
Westinghouse	36	28 3/4
Xerox Corp.	52	49 5/8

TOKYO

Calme et en baisse

Le mouvement de reprise perceptible en fin de semaine a permis à la cote de regagner une partie de l'abondant terrain perdu lundi et mardi. Au dire des boursiers, le marché s'est sensiblement calmé, sans doute pour la première fois depuis trois mois, et l'indice Nikkei Dow Jones s'inscrivait finalement à 7 794,72, en baisse de 82,17 yens.

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
Canon	1 670	1 600
Fuji Bank	401	401
Honda Motors	1 080	1 120
Matsushita	1 840	1 740
Mitsubishi Heavy	294	296
Sony Corp.	4 730	4 670
Toyota Motors	1 450	1 500

LONDRES

Repli

L'environnement économique international a lourdement pesé sur le Stock Exchange cette semaine, notamment le rapport jugé peu encourageant du FMI et les statistiques britanniques confirmant l'aggravation du chômage.

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
Bowater	259	254
Brit. Petroleum	300	308
Charter	236	231
Courtaulds	64	65
De Beers *	740	715
Free State Geduld *	38	34
Gt.Univ. Stores	450	433
Imp. Chemical	268	256
Shell	380	379
Vickers	152	155
War Loan	27 1/2	27 3/4

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	20 juill.	21 juill.	22 juill.	23 juill.	24 juill.
Terme	163 941 830	222 683 330	218 726 976	236 679 583	246 746 794
Comptant.					
R. et obl.	122 179 369	154 034 438	167 899 254	131 786 531	157 271 594
Actions.	67 039 904	81 462 237	77 098 877	80 854 666	82 993 585
Total	351 961 103	458 812 577	463 725 019	449 320 780	487 041 974

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

	20 juill.	21 juill.	22 juill.	23 juill.	24 juill.
Franç.	79	81,1	81,6	83,3	85,1
Étrang.	138,8	138,3	140,4	139,8	140,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

	20 juill.	21 juill.	22 juill.	23 juill.	24 juill.
Tendance.	88,8	91,8	91,9	93,4	95,1

(base 100, 29 décembre 1961)

	20 juill.	21 juill.	22 juill.	23 juill.	24 juill.
Ind. gén.	83,4	86,5	86,9	88,2	90,2

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Les Américains donnent le ton en empruntant à des taux encore plus élevés

Comme cela s'est, dans le passé, produit bien des fois, il existe actuellement une différence marquée entre l'attitude des investisseurs et des emprunteurs *européens* et celle de leurs homologues aux Etats-Unis. Les Américains sont, présentement, plus actifs parce qu'ils se sont résignés à accepter des taux d'intérêt élevés, d'autant plus que, dans ce domaine, les autorités américaines ne cessent de clamer, *urbi et orbi*, qu'il ne faut s'attendre à aucune détente cette année. Cela explique pourquoi les investisseurs américains recherchent des placements procurant des *rendements plus* hauts que ceux auxquels s'intéressent les Européens. Ils les trouvent parce que, dans le même temps, les débiteurs américains s'avèrent prêts à payer, pour leurs emprunts, le prix nécessaire, aussi haut soit-il, estimant *qu'aucune baisse n'est à espérer* avant longtemps.

A New-York, la société canadienne Hydro-Québec a donné, jeudi, le ton en acceptant, pour une émission de 200 millions d'obligations à dix ans, d'acquitter un coupon semestriel de 16,25 % *sur un prix de* 99,75, le tout procurant un rendement annuel très proche de 17 %. Sur le marché euro-obligataire, la société américaine de service public, Arizona Public Service, avait préalablement réussi à *drainer 50 millions de dollars* en sept ans, après avoir consenti à relever de 16 % à 16,25 % le niveau de son coupon annuel, et à abaisser à 98,50 le prix de son émission. Devant *cette réussite,* une autre société du même type, la Pacific Gas and Electric est venue à son tour proposer 60 millions de dollars d'euro-obligations d'une durée de sept ans sur la base d'un coupon annuel de 16 %. Ce coupon est moindre que celui acquitté par le *débiteur de* l'Arizona, parce que la qualification de celui-ci est inférieure à celle de la Pacific Gas and Electric. Pour la même raison, la Public Service of New-Hampshire, autre société américaine de service public, entend *offrir* un coupon annuel de 17 % *sur* l'euro-émission de 30 millions de dollars, et d'une durée de cinq ans, qu'elle va lancer durant le week-end.

Les autres emprunteurs, et notamment européens qui, eux, répugnent encore à passer sous les fourches caudines de rendements de 16 % et plus, se voient tout simplement refuser l'accès du marché euro-obligataire. Sur ce point, l'ajournement de l'euro-emprunt de 150 millions de dollars à huit ans de la Banque européenne d'investissements (B.E.I.) est *significatif*. La B.E.I., qui, apparemment, avait en tête un coupon entre 15 % et 15,50 %, avait peu de chances de séduire les investisseurs européens, même si ceux-ci ne recherchent pas de rendements aussi hauts que leurs confrères américains. La Banque nationale du Canada, qui envisageait de lever 40 millions de dollars sur seulement trois ans à un prix de 99,75 avec un coupon annuel de 15,50 % et qui, *pour ce faire*, avait *donné* un mandat à la Banque canadienne Wood Gundy, a également renoncé à son projet. Pour obtenir les fonds recherchés, il lui aurait fallu *offrir* davantage.

Compte tenu de l'importance des taux d'intérêts, nombre de débiteurs continuent d'emprunter à taux variables. C'est tout particulièrement le cas, cette semaine, d'une filiale de la Sumitomo Bank Ltd qui *offre*, en Europe et en *Extrême-Orient, 30 millions* de dollars de « notes » d'une durée de sept ans sur la base d'un taux d'intérêt qui, tous les six mois, équivaudra à l'addition d'une marge de 0,125 %.

C'est la première fois qu'une banque japonaise se voit autoriser par le ministère des finances de son pays à lever pour elle-même des fonds par le canal d'un emprunt coté en Bourse hors des frontières du Japon. A ce jour, les établissements de crédit à long terme nippon avaient toujours réussi à faire rejeter par le ministère de tutelle les tentatives des banques commer*ciales dans ce domaine. Les pre*miers craignent que si les banques commerciales drainent des capitaux sur l'euromarché, elles finiront par être autorisées à émettre du papier sur le marché intérieur lui-même, et de la sorte concurrencer les maisons jouissant actuellement du monopole du crédit à long terme.

Ce qu'on appelle le « marché des notes » à taux flottants présente, depuis peu de temps, un avantage supplémentaire pour les *emprunteurs : les marges* qu'il y acquitte ont eu tendance à diminuer afin de permettre au rendement en vigueur dans ce secteur de s'aligner sur ceux des eurocrédits.

Le marché des émissions internationales libellées en deutschemarks est *aussi certain de demeurer* peu actif cet été. La commission de tutelle du marché allemand des capitaux a limité, le lundi 21 juillet, à une seule émission de 200 millions, pour le compte de la Banque mondiale, le volume total d'emprunts étrangers en deutschemarks pour août. La transaction de la Banque mondiale a immédiatement vu le jour sur *les bases suivantes* : une durée *de* dix ans, un coupon annuel de 10,50 % et un prix d'émission au pair. Ces termes n'ont, de toute évidence, pas suscité un grand enthousiasme de la part tant des investisseurs allemands que des étrangers. Les premiers atten*dent des rendements plus élevés* au cours des mois à venir pas suite des énormes besoins en financements nouveaux du gouvernement fédéral. Pour leur part, les seconds préfèrent le papier libellé en dollars tout à la fois parce que la devise y est plus *forte et* les *taux d'intérêt* plus avantageux.

Sur le marché des eurocrédits, il faut noter un petit emprunt de 40 millions de dollars à cinq ans, que la Société générale est en train de mettre au point pour le compte de Péchiney-Ugine-Kuhlmann (PUK) dans le cadre d'une opération de style « club », c'est-à-dire avec un petit nombre de cinq ou six banques internationales. Il s'agit d'un crédit *standby* comportant une marge de 0,375 % durant les trois premières années, puis de 0,50 % pendant les deux dernières qui, venant s'ajouter au taux sur les dépôts en eurodollars à Londres (LIBOR), composera le taux d'intérêt semestriel dû par le *débiteur. L'opération est en outre* accompagnée d'une commission d'engagement de 0,25 % aussi longtemps que les fonds ne seront pas effectivement virés. La transaction PUK s'est placée sans difficulté. Il en a été de même pour le crédit de 200 millions de *dollars* du Gaz de France, mentionné samedi dernier dans cette rubrique, dont le montant final pourrait être augmenté de 50 millions. Dans les deux cas il s'agit d'opérations à caractère privé, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'une large *syndication*, dans laquelle un grand nombre d'eurobanques sont invitées à participer. Malgré ces côtés restrictifs, on a bien l'impression que la crédibilité des *emprunteurs français demeure,* pour l'instant, inchangée sur le marché des crédits.

CHRISTOPHER HUGHES.

CROISSANCE RAPIDE DES CRÉDITS BANCAIRES INTERNATIONAUX AU SECOND SEMESTRE 1980

Le second semestre de 1980 a été caractérisé par une « *croissance rapide* » des crédits bancaires internationaux, indique un rapport de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les créances brutes des banques des pays du groupe des Dix de Suisse, d'Autriche, du Danemark et d'Irlande se sont accrues d'environ 40 milliards de dollars (22,7 milliards de dollars pour le premier semestre de 1980) pour atteindre un total de 426 milliards, ajoute la BRI. Parmi les faits qui ont marqué l'évolution survenue au second semestre, les experts notent la forte concentration des prêts nouveaux sur les pays en développement, *particulièrement ceux d'Amérique latine*, et la part, plus importante que de coutume, des prêts à court terme (les deux tiers de la croissance totale des créances, contre 40 % pour les deux semestres précédents).

Le rapport indique aussi que le Brésil est le pays le plus endetté du monde. Il devait aux grandes banques internationales 45,7 milliards de dollars, dont 35,5 % remboursables dans l'année.

Suivent : le Mexique, 42,5 milliards de dollars, 44,3 % remboursables dans l'année ; le Venezuela, 24,3 milliards et 58,9 % ; l'Argentine, 19,9 milliards et 52,2 % ; la Corée du Sud, 16,7 milliards et 62,3 % la Pologne, 16,2 milliards et 38,1 % ; l'Allemagne de l'Est, 9,9 milliards et 38,6 % ; la Roumanie, 5,8 milliards et 42,7 %. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le marché monétaire

Nervosité

Les nerfs des opérateurs sur les marchés financiers ont été soumis à dure épreuve cette semaine, des deux côtés de l'Atlantique.

Aux Etats-Unis, dès le lundi, les taux se tendaient brusquement, que ce soit sur le marché monétaire (Federal Funds) ou sur celui des bons du Trésor, une émission de bons à trois mois se plaçant *avec une hausse de 1 %. A l'origine de cette nouvelle tension*, on trouvait l'annonce, à la veille du week-end précédent, d'un très net gonflement de la masse monétaire, qui s'accroissait de 4 milliards de dollars pour M 1 A et de 7 milliards de dollars pour M 1 B, *version élargie, après une stabi*lisation et même une diminution depuis plusieurs semaines. Le gonflement faisait craindre au mieux le maintien de la politique restrictive menée par les autorités monétaires (le FED), au pire un durcissement.

Du coup, les velléités de détente qui étaient apparues la semaine précédente, une banque moyenne ramenant son taux de base de 19,50 % à 19 %, se trouvaient balayées. A cet égard, de nombreux esprits, surtout en Europe, stigmatisent cette politique de pu*blication hebdomadaire des chif*fres marquant l'évolution de la masse monétaire, ils estiment que les données disponibles sont trop incertaines pour être vraiment prises au sérieux, et que leur publication devrait être plus espacée afin de fournir une image plus *vraisemblable* des phénomènes en cours. Cela est si vrai que les statistiques, publiées vendredi 24 juillet au soir à New-York, indiquaient une diminution de 4,7 milliards de dollars pour M1A et de 5,9 milliards de dollars pour M1B, presque autant *que l'augmentation* enregistrée la semaine précédente.

Au-delà de ces variations que des observateurs qualifieraient presque de « *ludiques* », le sommet d'Ottawa *a, sans surprise*, donné l'occasion au président Reagan de réaffirmer sa volonté de lutter contre l'inflation au moyen d'une politique de taux d'intérêt élevés. *Mardi et mer*credi, déposant devant les commissions spécialisées du Congrès, M. Paul Volcker, président du FED, a renchéri, annonçant que la politique restrictive du crédit serait non seulement maintenue, mais encore durcie : après avoir, *récemment, reviré* en baisse, les objectifs de croissance de la masse monétaire (entre 3,5 % et 6 % pour M 1 B en 1981, et 2,5 % et 5,5 % en 1982), le FED retiendra plutôt la partie basse de la « fourchette ».

Les réactions du Congrès, républicains et démocrates mêlés, ont été très vives : « *Nous détruisons les petites entreprises, nous détruisons l'Amérique des classes moyennes* », s'est écrié le sénateur Hansen, de l'Idaho (républicain), *tandis que le représentant démo*crate du Texas, M. Henry Gonzales, accusait le FED de « *légaliser l'usure* », et annonçait qu'il préparait un « *bill of impeachment* » (loi de mise en accusation) contre M. Volcker. Ce dernier est resté imperturbable devant les attaques dont il *était l'objet. (« Avez-vous un meilleur moyen pour lutter contre l'inflation ? »)* Se prononçant contre un système d'encadrement sélectif du crédit, il a ajouté que les taux d'intérêt, compte tenu du freinage exercé sur l'activité économique, avaient probablement *atteint* leur *niveau* maximum. M. Volcker a reçu le soutien public de M. Beryl Springel, sous-secrétaire au Trésor, et monétariste convaincu.

En Europe, une certaine nervosité a régné. En Grande-Bretagne, les milieux financiers s'attendent que la Banque d'Angleterre relève son taux d'escompte, *actuellement fixé à 12 %*, afin de freiner la baisse de la livre sur les marchés des changes. En Allemagne fédérale, les milieux financiers craignent que l'austérité budgétaire, décidée par le chanceller Schmidt au lendemain du sommet d'Ottawa, ne *se traduise* par une *hausse* des taux, notamment du Lombard Special, toujours fixé à 12 %, dans la mesure où ce que les entreprises ne recevront plus au titre des dépenses du Trésor devra être fourni par le système bancaire, davantage sollicité.

Légère remontée à Paris

Cette inquiétude s'est répercutée sur le marché monétaire français, où les taux ont monté de 1/4 % et même davantage : 17 3/8 % à un mois, 17 1/2 % à 17 3/4 % à trois mois, près de 17 % à six mois et plus de 16 5/8 % à un an. Cette remontée *s'est effectuée en dépit* d'un nouvel assouplissement de la politique de crédit en France. Lundi, la Banque de France commençait par ramener de 18 1/4 % à 17 3/4 % son taux d'adjudication sur 20 milliards de *francs d'effets de première caté*gorie à échéance du 1er août au 15 septembre prochain.

Ensuite, comme nous le laissions entendre, elle a, pour la seconde *fois* en deux mois, *élargi* les normes d'encadrement du crédit, qui vont être relevées de 1 % à fin juillet et fin août, après une première majoration à fin juin. La Banque pourrait donc accorder 10 milliards de francs de crédits supplémentaires sans avoir à payer des *pénalités de dépasse*ment sous forme de réserves supplémentaires à constituer auprès de la Banque de France. On sait que le « corset » de l'encadrement « craque » de toute part, du fait, notamment, de la diminution des emprunts en devises, désencadrés, mais de plus en plus aléatoires en raison de la hausse du dollar depuis le début de l'année.

En contrepartie de toutes ces « bonnes manières », les banques n'ont pu que réduire leur taux de base, le ramenant de 15,90 % à 15,60 %. La Banque de France et la rue de Rivoli auraient souhaité un taux de 15,50 %. C'est la seconde fois que les banques réduisent leur taux de base, porté le 22 mai au niveau record de 17 % : au début du mois elles l'avaient abaissé à 15,90 %. Jusqu'où ira la baisse en France ?

Selon M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, « *nous testons le marché pour savoir jusqu'où nous pouvons aller* ». En attendant, la Banque de France *a maintenu à 18 1/4 %* son taux d'intervention au jour le jour. Sur le marché obligataire, les rendements continuent à baisser lentement : 16,41 % contre 16,47 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 17,18 % contre 17,20 % pour ceux du secteur public, et *18,16 %* contre 18,34 % pour ceux du secteur privé, selon les indices Paribas. En Bourse, les transactions sont réduites et, sur le front des *émissions, le calme estival règne* : aucune opération n'est prévue pour la semaine prochaine, avec, peut-être, deux emprunts début août pour les Sociétés de développement régional (S.D.R.) et le Groupement ouvrage bâtiment et travaux publics (G.O.B.T.P.).

FRANÇOIS RENARD.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar - Faiblesse du franc belge

Le dollar est resté ferme sur les *marchés des changes* après son léger fléchissement de la semaine dernière, encore qu'il ait quelque peu baissé à la veille du week-end au lendemain d'une nouvelle poussée : *toujours* l'effet des taux d'intérêt.

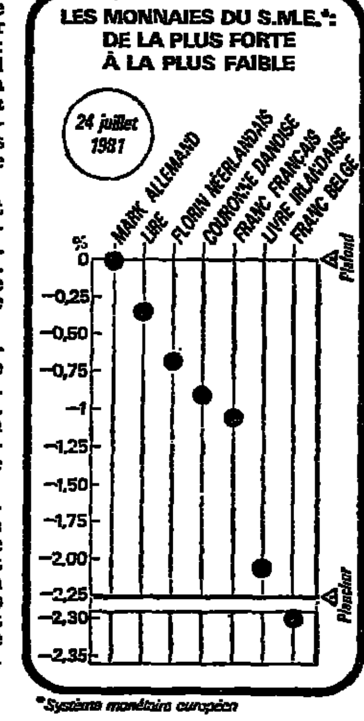
En début de semaine, la remontée du taux aux Etats-Unis, due à l'annonce d'une forte augmentation de la masse monétaire, entraînait un net raffermissement du dollar, qui se poursuivait les *jours suivants pour culminer* mercredi dans la matinée, la monnaie américaine atteignant 2,47 deutschemarks à Francfort et, battant tous ses records à Paris, à 5,88 francs. Motif : la veille, M. Paul Volcker, président du Fed, avait indiqué qu'il entendait durcir la *politique* du crédit menée jusqu'à maintenant. Mais, dès le début de l'après-midi, le dollar se mettait à reculer sur les marchés des changes européens. Selon *certaines rumeurs, non* confirmées *mais* fort plausibles, les banques centrales d'Allemagne fédérale, de Suisse et de Grande-Bretagne seraient intervenues assez vigoureusement pour freiner la hausse du dollar.

En fait d'intervention, la *Banque du Japon* ne s'est pas cachée d'agir avec détermination pour ralentir la baisse du yen par rapport au dollar, qui, cette semaine, a dépassé 236 yen pour retomber un peu par la suite : elle a dépensé plus de 1 milliard de dollars à la défense de sa *monnaie, afin d'éviter* que la sous-évaluation du yen ne renchérisse le coût des importations de matières premières et ne relance ainsi l'inflation.

En Europe, le franc belge est tombé, à nouveau, à son cours-plancher par rapport au mark, sur lequel ont couru, derechef, des rumeurs de réévaluation, ce qui a un peu *déprimé le franc* français.

En Grande-Bretagne, les autorités s'inquiètent de la baisse de la livre depuis quelque temps, *craignant, comme les Japonais,* que les importations ne s'en trouvent renchéries, ce qui rendrait plus difficile la lutte contre l'inflation.

Sur le marché de l'or, qui semblait s'engager sur la voie du raffermissement, en liaison avec le fléchissement du dollar et l'aggravation de la tension au Proche-Orient, la remontée des taux d'intérêt et du dollar ont cassé toute velléité de hausse, le cours de l'once se maintenant en dessous de 410 dollars. — F. R.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Livre italienne	Yen japonais
Londres...		1,8650	10,8170	3,9211	4,5394	74,4321	5,0616	2266,90	437,24
		1,8780	10,8313	3,9212	4,5588	74,6505	5,0781	2270,50	435,32
New-York.	1,8650	—	17,2413	47,5624	41,0846	2,5056	36,8459	0,08227	0,4265
	1,8780	—	17,3385	47,8927	41,1946	2,5157	36,9822	0,08270	0,4314
Paris.....	10,8170	5,8000	—	275,86	238,29	14,5326	213,79	4,7716	2,4738
	10,8313	5,7675	—	276,22	237,59	14,5094	213,29	4,7704	2,4581
Zurich....	3,9211	2,1025	36,2509	—	86,3804	5,2681	77,4686	1,7297	0,8967
	3,9212	2,0880	36,2030	—	86,0144	5,2528	77,2189	1,7270	0,9007
Francfort.	4,5394	2,4340	41,9655	115,7669	—	6,0987	89,6831	2,0024	1,0381
	4,5588	2,4275	42,0893	116,2595	—	6,1069	89,7744	2,0078	1,0472
Bruxelles.	74,4321	39,9100	6,8810	18,9821	16,3968	—	14,7052	3,2834	17,0228
	74,6505	39,7500	6,8920	19.8373	16,3748	—	14,7004	3,2878	17,1484
Amsterdam	5,0616	2,7140	46,7931	129,884	111,5036	6,8803	—	2,2328	1,1576
	5,0781	2,7040	46,8845	129,50	111,3903	6,8825	—	2,2365	1,1665
Milan.....	2266,90	1215,50	209,56	578,12	499,38	30,4560	447,86	—	5,1844
	2270,50	1209,00	209,62	579,02	498,04	30,4150	447,11	—	5,2157
Tokyo....	437,24	234,45	40,4224	111,51	96,3229	5,8744	86,3854	0,1928	—
	435,32	234,80	40,1913	111,01	95,4891	5,8314	85,7248	0,1917	—

A Paris, 10 yen étaient cotés, le vendredi 24 juillet, 2,4738 F contre 2,4581 F le 17 juillet.

● *La C.E.E. accorde 138 millions de dollars à des pays associés à la Convention de Lomé.* — La C.E.E. a accordé près de 138 millions d'unités de compte européennes (*1 U.C. = 1 dollar* ou 6 F) à vingt-sept des soixante pays, qui lui sont associés par la convention de Lomé au titre du STABEX, apprend-on, le 17 juillet, à Bruxelles. Le STABEX (mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation) permet d'aider les pays, qui ont connu de graves chutes de leurs recettes d'exportations pour leurs produits agricoles. Parmi les principaux bénéficiaires figurent le Sénégal (38,6 *millions d'U.C.*) pour les arachides et les tourteaux d'oléagineux ; la Côte-d'Ivoire (19 millions d'U.C.) pour le café ; le Soudan (13,4 millions d'U.C.) pour les *arachides* ; le Burundi (11 millions d'U.C.) pour le café ; le Kenya (10 millions d'U.C.) pour le café ; le Rwanda et la Tanzanie (6 millions d'U.C. chacun) pour le café.

Les matières premières

Forte hausse du café

Le loyer de l'argent reste toujours élevé, l'activité économique faible, aussi, reconstituer les stocks ne figure pas parmi les priorités des utilisateurs.

DENREES. — *Réveil brutal du marché du café, dont les cours bondissent de 40 %, retrouvant ainsi leur niveau d'août 1980, encore fort éloignés des records touchés en 1975. Comme il y a quelques années, le refroidissement de la température au Brésil a servi de détonateur. Il est trop tôt pour évaluer avec une certaine précision les dégâts provoqués dans les plantations de café de trois Etats (Parana, Sao-Paulo, Minas-Gerais). Les estimations de pertes sont larges, elles vont de cinq millions de sacs à douze millions de sacs. Les négociants américains soupçonnent les Brésiliens d'avoir gonflé les « effets du gel » pour les besoins de la cause ! Le Brésil compte satisfaire à ses obligations d'exportateur (dix-huit millions de sacs), car c'est la prochaine récolte qui a été affectée. Celle de 1980-81 est évaluée à trente-deux millions de sacs.*

Nouvelle et lente revalorisation des cours du cacao, malgré l'excédent persistant de production. Le surplus mondial de fèves est estimé à 75 000 tonnes par une firme britannique, soit 5 000 tonnes de plus qu'en mai. L'augmentation des broyages de fèves durant le second trimestre en Grande-Bretagne (+ 35,4 %) et en Allemagne (+ 6,2 %), a permis de compenser l'effet déprimant d'une offre excédentaire. Si la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial, se décidait à participer à l'accord, le prix plancher de 110 cents la livre pourrait être rejoint, voire dépassé.

METAUX. — *Le cuivre a consolidé son avance récente au Metal Exchange de Londres. Des conflits sociaux ont éclaté dans les mines péruviennes et des grèves « sauvages » en Zambie. Autre facteur de soutien du marché, les stocks britanniques sont revenus en dessous de 115 000 tonnes, leur niveau le plus bas depuis août 1980.*

Nouveaux cours records pour le plomb à Londres, qui poursuivent sans discontinuer leur ascension. Toutefois, les meilleurs niveaux n'ont pu être maintenus en fin de semaine, car un conflit qui paralysait les installations d'un important producteur américain serait en voie de règlement. Mais, des menaces de grèves se profilent dans d'autres régions aux Etats-Unis. Les stocks se sont encore amenuisés dans plusieurs pays.

Vive progression des cours de l'étain en hausse de 10 % à Londres, leur plus haut niveau depuis quinze mois. La perspective d'un excédent mondial de production inférieur aux prévisions, l'arrêt envisagé des ventes de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains, ont provoqué un gonflement des achats de couverture de la part des utilisateurs.

Repli des cours de l'argent à Londres en corrélation avec l'affaiblissement persistant des prix de l'or.

Légère avance des cours de nickel à Londres, à la suite de rumeurs relatives à un conflit pouvant éclater chez le principal producteur mondial au Canada. Les stocks mondiaux restent toutefois suffisants pour faire face à toute éventualité.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 24 juillet

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 912 (910); à trois mois, 937,50 (934,50) ; étain, comptant 7 700 (7 065) ; à trois mois, 7 690 (7 100) ; plomb, 440 (429) ; zinc, 463 (472) ; aluminium, 644,50 (637); nickel, 3 305 (3 285) ; argent (en pence par once troy), 458,90 (477). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 76,30 (76,70) ; argent (en dollars par once), 8,47 (8,88) ; platine (en dollars par once), 398 (403,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (90,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 435-440 (425-430). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 33,06 (31,01).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, oct., 76,76 (78,84); déc., 77,45 (77,15). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), août, 415 (390) ; jute, en livres par tonne). Pakistan. White grade C, inch. (230). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, oct., 43,20 (43).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 61-62,50 (59,50-61). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 237,50-238,50 (240-241).

DENREES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, sept., 2 010 (1 890) ; déc., 2 100 (1 991) ; sucre, sept., 16,94 (16,30) ; oct. 17 (16,45) ; café, sept., 130,75 (103) ; déc., 122,59 (96,99). — *Londres* (en livres par tonne : sucre, août, 225 (214) ; oct., 221,60 (214,45) ; café, sept., 1 116 (844) ; nov., 1 096 (836) ; cacao, sept., 1 135 (1 090) ; déc., 1 174 (1 111). — Paris (en francs par quintal) : cacao, sept., 1 230 (1 194); déc., 1 284 (1 223) ; café, sept., 1 369 (964) ; nov., 1 310 (960) ; sucre (en francs par tonne), oct., 2 455 (2 405) ; nov., 2 460 (2 415) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), août, 203,90 (207,30) ; sept., 206,50 (210,50) : Londres (en livres par tonne), août, 136,30 (135) ; oct., 136,60 (137,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, sept., 410 (405 3/4); déc., 440 1/2 (435) ; maïs, sept., 342 1/4 (353 1/2) ; déc., 353 1/2 (362 3/4). — Indices Moody's, (1 065,40 (1 070) ; Reuter, 1 718,90 1 703,40).

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

NOUVELLES BRÈVES

● *Premières ventes de céréales à l'U.R.S.S. depuis la levée de l'embargo.* — L'Union soviétique a acheté d'importantes quantités de céréales américaines pour la première fois depuis la levée de l'embargo le 24 avril, a annoncé, vendredi 24 juillet, le département de l'agriculture. — *(U.P.I.)*

● *Quatorze jours de chômage partiel chez Michelin.* — La direction de la manufacture de pneumatiques de Clermont-Ferrand a confirmé au comité d'entreprise que, au cours des cinq prochains mois, quatorze jours de chômage partiel concerneraient environ six mille personnes dans plusieurs ateliers de fabrication. L'indemnisation des travailleurs sera déterminée mois par mois.

● *Chômage technique chez Citroën.* — Les employés des usines Citroën de Rennes seront mis au chômage technique pour dix journées en septembre et en décembre 1981, a annoncé la direction au cours du comité d'établissement vendredi 24 juillet à Rennes.

● *Libération d'un Guyanais.* — M. Raymond Charlotte, trente-trois ans, l'un des Guyanais déférés à la Cour de sûreté de l'Etat pour leur participation présumée à des attentats commis contre un dépôt d'essence à Kourou (Guyane) et une réserve désaffectés à Cayenne *(le Monde* du 17 juillet 1980), a été mis en liberté, vendredi soir 24 juillet, sur ordonnance de M. Michel Legrand, juge d'instruction près la Cour de sûreté de l'Etat. Ses coïnculpés avaient déjà été mis en liberté le 5 juin, lors d'une première « vague » de libération de personnes poursuivies devant la Cour de sûreté de l'Etat.

● *Une aide de l'Etat à la Cité fleurie ?* — M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a écrit à M. Jacques Chirac, maire de Paris, pour lui proposer une aide de l'Etat en vue de l'acquisition de plusieurs pavillons, une maison et sept ateliers d'artiste mis en vente à la Cité fleurie, à Paris dans le treizième arrondissement. Le maire de Paris dispose en effet d'un droit de préemption qui doit s'exercer, compte tenu de la réglementation, dès les premiers jours d'août.

Le numéro du « Monde » daté du 25 juillet 1981 a été tiré à 552 636 exemplaires.

A B C D E F G

La R.F.A. et l'U.R.S.S. ont conclu un « arrangement » sur le financement du contrat de vente de gaz sibérien

Dusseldorf *(A.F.P.).* — Un *« arrangement »* sur le financement du contrat germano-soviétique de vente de gaz a été conclu, annonce dans un communiqué publié le 24 juillet la Deutsche Bank, à l'issue de négociations avec une délégation soviétique conduite par M. Ivanov, vice-ministre du commerce extérieur. Cet arrangement a été arrêté *« avec la coopération des firmes industrielles »* ouest-allemandes intéressées par le contrat, précise le texte.

« Les conditions préalables à la conclusion des contrats » industriels ont ainsi, poursuit-il, été remplies. Lorsque ces derniers *« auront été concrétisés, les banques mettront définitivement au point dans le courant de l'année avec la partie soviétique le financement »* de l'opération. Le communiqué confirme donc — sans donner aucun détail — que des progrès ont été faits dans le financement du contrat qui porte sur la livraison de 40 milliards de mètres cubes par an de gaz sibérien à l'Europe occidentale, dont 13 milliards de mètres cubes à la R.F.A. et 8 milliards à la France *(le Monde* du 22 juillet).

Le crédit du consortium bancaire privé ouest-allemand, dont la Deutsche Bank est le chef de file, permettra à l'U.R.S.S. d'acquérir en R.F.A. la majeure partie des équipements du gazoduc (5 000 kilomètres) qui doit être construit pour réaliser le projet.

Les firmes industrielles allemandes devant fournir les tubes du gazoduc, pour l'essentiel la société Mannesmann, accorderont à Moscou un crédit fournisseur de plus de 5 milliards de marks, croit-on savoir. Elles se refinanceront auprès de l'AKA (Ausfuhrkredit), une banque spécialisée dans l'exportation dont le capital est détenu par la Deutsche Bank et les autres grands établissements de crédit privés de la R.F.A.

Les autres équipements de la conduite, notamment les compresseurs, pourront être acquis par Moscou en R.F.A. grâce à un crédit acheteur accordé par le consortium de la Deutsche Bank. Selon l'agence ouest-allemande D.P.A., ce dernier porte sur 4 milliards de marks, avec une quote-part de 600 millions de marks restant à la charge de l'U.R.S.S. Le crédit acheteur serait divisé en deux tranches : 1,2 milliard de marks octroyés directement par le consortium avec la caution de l'Etat fédéral pendant dix ans au taux d'intérêt du marché, majoré de trois quarts de point ; 2,2 milliards de marks, dont le taux d'intérêt serait de 9 1/8 % pris en charge pendant quatre ans par l'AKA, puis financés pendant les six années suivantes par le consortium, avec la caution de l'Etat fédéral.

WASHINGTON RÉCLAME LE DÉPART D'UN HAUT FONCTIONNAIRE DÉMOCRATE DE LA BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT.

Le gouvernement américain a demandé la démission de M. Reuben Sternfeld, vice-président exécutif et numéro deux de la Banque interaméricaine de développement (BID), révèle le *New York Times*. M. Sternfeld, qui appartient au parti démocrate, occupait les plus hautes fonctions détenues par un Américain au sein de cet organisme financé par tous les Etats du continent (sauf Cuba) et par un certain nombre de pays non américains, principalement européens.

Toute une école de pensée conservatrice, très influente dans l'administration Reagan, critique vivement l'action des institutions d'aide au développement et préfère l'aide bilatérale octroyée en fonction de critères politiques, *alors que la Banque interaméricaine se veut apolitique et affirme octroyer ses prêts sur la seule considération des dossiers présentés. Les républicains* conservateurs reprochent en outre *à la Banque de privilégier* l'aide aux entreprises d'Etat et d'avoir accordé des crédits à des gouvernements de gauche, par exemple le Nicaragua.

Aux États-Unis

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DONNE SON FEU VERT A LA CONSTRUCTION DU SURRÉGÉNÉRATEUR DE CLINCH-RIVER.

Washington *(A.F.P., Reuter).* — La chambre des représentants a voté, vendredi 24 juillet, en faveur de la construction d'un surrégénateur à Clinch-River, dans le Tennessee, d'un coût actuel de 3,2 milliards de dollars. Celui-ci devrait être le premier construit aux Etats-Unis. Le projet, déjà vieux de plus de dix ans, était compris dans un projet de loi portant sur le budget 1982 de développement énergétique et hydraulique, d'un montant total de 13,2 milliards de dollars.

Les opposants à ce projet ont évoqué les problèmes de sécurité posés par ce type de réacteur, et ont souligné que la situation économique actuelle le rendait inutile. La construction de la centrale doit encore être acceptée par le Sénat, mais un vote favorable des sénateurs est virtuellement acquis, en raison du soutien que lui apporte le sénateur Howard Baker, dirigeant de la majorité républicaine à la Haute Assemblée.

Le ministère de l'énergie a d'autre part indiqué vendredi que, pour la première fois depuis l'accident de la centrale de Three-Mile-Island, en mars 1979, l'utilisation de l'énergie nucléaire était en hausse aux Etats-Unis.

En Italie

UN PROJET DE LOI PRÉVOIT LA DISSOLUTION DE LA LOGE MAÇONNIQUE P 2

Rome (A.F.P.). — Le conseil des ministres italien a adopté le vendredi 24 juillet un projet de loi portant dissolution de la loge maçonnique P 2, dont les activités illégales ont entraîné la démission du gouvernement de M. Forlani en mai.

Ce projet prévoit l'extension aux associations secrètes des dispositions de l'article 18 de la Constitution qui interdit les activités des groupes fascistes et paramilitaires. *Les chefs d'associations secrètes seront passibles de peines allant jusqu'à cinq ans de prison ; les fonctionnaires et militaires en faisant partie seront suspendus de leurs fonctions.*

Ce texte doit être soumis prochainement au Parlement.

CRÉATION D'UNE MISSION DE RÉFLEXION SUR LES ARTS PLASTIQUES

M. Jack Lang, ministre de la culture, vient de confier à *M. Michel Troche*, inspecteur principal des beaux-arts, la responsabilité *d'une mission concernant les arts plastiques*, qui devra proposer *« des mesures pratiques susceptibles d'être mises en œuvre dès que possible »*, indique M. Jack Lang, dans une lettre adressée à M. Michel Troche. *« Il s'agit notamment*, précise le ministre, *de concevoir de nouvelles dispositions pour la commande publique et l'information, pour l'enseignement, les métiers d'art et les circuits de diffusion, qu'ils soient publics ou commerciaux. »*

[Né en 1927 à Paris, critique d'art aux journaux et revues *France nouvelle, les Lettres françaises, la Nouvelle Critique* et *Opus international*, membre de l'Association française des critiques d'art, M. Michel Troche a été *administrateur du Salon* de la jeune peinture de 1965 à 1970. En 1973, il est nommé inspecteur principal des Beaux-Arts par M. Bernard Anthonioz au ministère des affaires culturelles. Depuis 1978, il collabore aux expositions de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques.]

LA C.S.C.E. EST AJOURNÉE POUR TROIS MOIS

Le projet de conférence sur le désarmement reste dans l'impasse

De notre correspondant

Madrid. — La Conférence *sur la sécurité et la coopération européenne* (C.S.C.E.) qui réunit à Madrid, depuis le 11 novembre 1980, tous les pays européens (moins l'Albanie) *ainsi que* les Etats-Unis et le Canada, interrompra ses travaux le 28 *juillet* pour trois mois jusqu'au 27 octobre. L'annonce en a été faite le vendredi 24 juillet.

En présentant deux jours plus tôt une proposition en ce sens, la délégation finlandaise avait confirmé l'impression générale : il ne s'agit pas d'une simple suspension due aux *vacances mais d'un délai de réflexion* destiné à tirer les conséquences de l'impasse dans laquelle se *trouve la* C.S.C.E. à propos d'un des thèmes centraux de ses débats : l'extension géographique des mesures de contrôle militaire qui accompagnerait *une éventuelle conférence* sur le désarmement en Europe (C.D.E.).

Les Soviétiques n'ont jamais caché qu'en venant à Madrid ils faisaient de la tenue de la C.D.E. un de leurs principaux objectifs. Les Occidentaux, *plus réticents*, redoutent une manœuvre de propagande au moment *où le problème de l'installation des* euromissiles suscite de sérieux débats au sein de plusieurs pays de l'OTAN.

La France a proposé, l'an dernier, une conférence en deux étapes : *avant la discussion des problèmes* liés au désarmement proprement dit, une première phase viserait à mettre en œuvre une série de mesures *« destinées à renforcer la sécurité et la confiance »*, incluant un contrôle des effectifs et des mouvements *militaires. De ces mesures*, qui devraient être *« vérifiables, obligatoires et militairement significatives »*, dépendrait l'ouverture des discussions liées au désarmement.

« Les espaces adjacents »

Ce schéma (qui exclut les armes nucléaires) semble susceptible d'être accepté par tous, même si les Soviétiques *réclament* des *« clauses de sauvegarde »* permettant des exceptions au caractère obligatoire de certaines mesures. La véritable pierre d'achoppement est leur champ d'application. Lors de la conférence d'Helsinki, en 1975, les Occidentaux *avaient accepté qu'il se limite, sur le* territoire soviétique, à une frange de 250 kilomètres à partir de sa frontière occidentale. A Madrid, ils sont revenus sur cette position et ont demandé une extension à l'ensemble du territoire européen de l'U.R.S.S., *c'est-à-dire jusqu'à l'Oural.* Moscou a d'abord refusé cette revendication, puis a affirmé, en février, être prêt à l'accepter à condition que les Occidentaux consentent une *« extension correspondante »* de leur côté.

Le sens exact de cette proposition, qui vise de toute évidence l'Atlan*tique nord, n'a jamais été vraiment* expliqué par ses auteurs. Pour faire avancer *les travaux, les pays neutres* et non alignés qui participent à la C.S.C.E. ont proposé que cette extension vers l'Ouest concerne les *« espaces maritimes et aériens adjacents ». Une telle définition* soulève un problème délicat : celui des îles atlantiques qui présentent *un grand* intérêt stratégique, comme les Açores et les Canaries.

Les Occidentaux tentent de substituer à cette approche géographique *une approche fonctionnelle : les* manœuvres maritimes et aériennes dans l'Atlantique ne devraient être notifiées que dans la mesure où elles sont combinées à des opérations terrestres sur le continent européen. Une difficulté de dernière minute est venue encore *compliquer le problème* : l'Union soviétique a affirmé, le 20 juillet, pour la première fois explicitement, que certaines des mesures de contrôle devraient *concerner* également une partie ou la totalité du territoire des *« Etats non européens »* qui participent à la C.S.C.E. Cette revendication a immédiatement été rejetée par les Etats-Unis et le Canada.

Sur d'autres questions moins polémiques, plusieurs accords ont été dégagés. Les discussions sur les *échanges économiques sont considérées comme terminées.* Le progrès est *plus limité pour les problèmes* liés aux échanges humains et aux droits de l'homme, objet de constantes passes d'armes oratoires entre les Occidentaux et les Soviétiques. *Quelques accords ont été* réalisés sur des questions ponctuelles, notamment en matière de réunion des familles (les demandes seront examinées dans un délai *déterminé*, et les demandeurs ne seront pas victimes de discrimination) *et d'information (diffusion de la* presse étrangère, conditions de travail des journalistes).

Sur de nombreux points, cependant, l'impasse demeure. Les Occi*dentaux ont présenté* un « paquet global » de leurs principales revendications. *Ils souhaitent réunir deux* commissions chargées d'étudier le respect des droits de l'homme et la *réunion* des familles, faire adopter le principe de la non-expulsion des *journalistes et l'application* de la liberté de religion.

Ils veulent surtout éviter que la discussion du problème de la conférence sur le désarmement, lors de la reprise de la C.S.C.E. en automne, *ne fasse oublier celui des droits de l'homme.*

THIERRY MALINIAK.

Le moratoire sur les armes eurostratégiques devrait porter sur mille vecteurs occidentaux

affirme le ministre soviétique de la défense

De notre correspondant

Moscou. — Dans un article publié, ce samedi 25 juillet, par la *Pravda*, le maréchal Oustinov, membre du bureau politique du parti communiste soviétique et ministre de la défense, revient sur les propositions faites par M. Brejnev au vingt-sixième congrès. A propos du moratoire sur les armes eurostratégiques, il donne la liste des armes de l'OTAN qui, dans l'esprit des Soviétiques, seraient concernées par le moratoire.

Il s'agit des avions américains F-111 et F-4 disposés sur les bases américaines en Europe occidentale ; des avions A-6 et A-7 porteurs d'armes nucléaires et basés à bord de porte-avions américains, ainsi que des fusées balistiques à moyenne portée basées au sol, des fusées qui équipent les sous-marins et les bombardiers des alliés des Etats-Unis, soit au total un millier de vecteurs ayant, selon M. Oustinov, une portée de 1 000 à 4 500 kilomètres et qui *« représentent une menace réelle pour le territoire de l'U.R.S.S. ».*

Le ministre ne précise pas les armes qui, du côté soviétique, seraient touchées par ce moratoire. — D. V.

Moscou semble réviser en hausse ses évaluations, puisque Tass estimait, le 7 juillet 1980, à sept cent quatre-vingt-quatre le nombre de lanceurs appartenant aux « systèmes avancés » *occidentaux,* « y compris trois cents missiles et bombardiers en Grande-Bretagne et en France ». *Les responsables occidentaux ne prennent généralement en compte que les bombardiers capables d'atteindre en profondeur le territoire soviétique — comme les F-111 américains ou les Vulcan britanniques — non les avions destinés à des missions sur le théâtre européen plus proche, comme les A-6 et les A-7 embarqués. Ils refusent aussi d'y inclure les missiles sous-marins affectés à l'OTAN déjà pris en compte dans les accords SALT. M. Pym, alors secrétaire britannique à la défense, avait dénombré, il y a un an, deux cent vingt-six lanceurs nucléaires à moyenne portée du côté occidental, sans compter la force française de dissuasion.*

Du côté soviétique, les seuls systèmes balistiques basés à terre comportent six cents lanceurs et plus de mille ogives nucléaires. Il faut y ajouter une bonne centaine de bombardiers Backfire.

L'AMNISTIE ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES DES POLLUTIONS MARINES

Les 4 milliards de francs de l'« Amoco-Cadiz »

Après un vote en première *lecture, la loi d'amnistie* devrait être à nouveau discutée puis définitivement approuvée par l'Assemblée nationale, mercredi 29 juillet. Contrairement à la loi votée en 1974 après l'élection de *M. Giscard d'Estaing*, le *texte* actuel étend le bénéfice de *l'amnistie aux délits* de pollution ; mais il pourrait encore subir des modifications avant son adoption définitive par le Parlement.

L'amnistie 1981 sera donc plus généreuse que celle de 1974. Tant mieux pour les pollueurs... Mais les *parlementaires ne semblent pas avoir* mesuré les conséquences de leur *mansuétude sur l'issue d'une bataille* judiciaire actuellement en cours et d'importance considérable : celle de l'*Amoco-Cadiz*. Après le naufrage du pétrolier libérien, en mars 1978 *sur les côtes bretonnes, et la marée* noire qui s'ensuivit, plusieurs procès furent en effet engagés.

Le commandant du pétrolier et le capitaine du remorqueur ont été *inculpés. Leur procès, qui aura lieu* devant le tribunal de Brest, mettra les juges dans l'embarras. Ils ne pourront guère s'appuyer sur la loi de 1964 qui ne réprime que la pol*lution volontaire. Ils ne pourront non* plus invoquer la loi de 1979 qui sanctionne la pollution involontaire car elle a été votée après le naufrage.

Une vieille loi de 1912 leur permettrait au moins d'infliger une contravention. Mais l'amnistie, actuellement prévue, leur ôtera même ce moyen.

Cet effet d'une clémence par ailleurs opportune risque d'être mis immédiatement à profit par les avo*cats américains des compagnies* pétrolières à qui l'Etat français, les communes bretonnes et des particuliers demandent des indemnités se montant à 700 millions de dollars (environ 4 milliards de francs au cours actuel). Ce second procès, *engagé depuis près de trois ans,* se déroulera à Chicago. Il est en *cours d'instruction.*

Des milliers de pièces comptables

Selon leur habitude, les hommes *de loi d'outre-Atlantique* ont demandé aux plaignants des milliers de pièces comptables et de documents allant jusqu'aux brouillons de lettres. Puis ils ont procédé à des *interrogatoires serrés. Les maires* bretons, de hauts fonctionnaires de l'environnement et M. Michel d'Ornano lui-même — leur ancien ministre — ont dû comparaître tout récemment à Paris dans un local de la chambre de commerce interna*tional transformée en chambre de* déposition.

La première partie du procès déterminera quel est le degré de responsabilité de la Standard Oil of Indiana et de sa filiale Amoco International dans *la marée noire* de 1978. Elle s'achèvera en 1982. Puis en 1984, pense-t-on, les juges de Chicago se *prononceront* sur le montant des indemnités demandées *par la France.*

Ce procès n'est pas seulement important pas sa longueur, le nombre des avocats mobilisés — une centaine — et le montant des sommes en jeu. Il fera date si, comme on l'espère en France, les magistrats de Chicago acceptent *d'inclure* dans le calcul des indemnités les *sommes dépensées pour la* reconstitution du milieu naturel : plages, dunes, algues, coquillages, poissons, etc.

Il deviendra également « historique » *si le tribunal reconnaît la* responsabilité de ceux à qui profite le trafic pétrolier, c'est-à-dire les grandes compagnies. Or celles-ci avaient réussi, par le biais des conventions internationales, à rejeter la responsabilité des accidents éven*tuels sur les seuls transporteurs.*

Ce sont donc aussi de grands principes qui sont en balance. Or, à chaque étape de la longue bataille, les avocats américains ne manqueront *pas de souligner* les contradictions de la position française : *« D'une part la France réclame des milliards d'indemnités, mais d'autre part son Parlement amnistie les premiers responsables de la catastrophe. »*

Le pardon des fautes vénielles est *un bon mouvement* et, souvent, un bon calcul. Cette fois il risque de coûter très cher.

MARC AMBROISE-RENDU.

Les suites du sommet d'Ottawa

TOKYO EST SATISFAIT DU MAINTIEN DU « STATU QUO »

Tokyo. — Les dirigeants japonais se félicitent des résultats du sommet d'Ottawa, ou plus exactement de son absence de résultats spécifiques, notamment dans les domaines économique et militaire. Leur objectif était d'éviter à tout prix d'être mis en accusation pour leur politique d'exportation et, incidemment, pour la modicité relative de leur contribution en matière de défense et d'aide au développement. Il a été réalisé en tous points parce que le *statu quo ante* a été maintenu *(le Monde* du 21 juillet).

De M. Suzuki, premier ministre, aux responsables des ministères économiques, en passant par le ministre des affaires étrangères, M. Sonoda, on insiste sur deux points qui, dans l'optique japonaise, consacrent le *« succès d'Ottawa »* voire, comme l'écrit *le Japan Times*, ce samedi 25 juillet, *« le triomphe »* de M. Suzuki. La réaffirmation des principes du libre-échange et la résistance aux tentations protectionnistes d'une part, l'absence de tout engagement contraignant pour le Japon d'autre part.

M. Sonoda remarquait vendredi que le communiqué du sommet n'impose aucune obligation nouvelle aux Japonais, qu'il s'agisse de diplomatie, de commerce, de défense ou d'aide au tiers-monde. Il ne fait guère de doute ici que le Japon est le tout premier bénéficiaire d'une rencontre où il sut *« se faire oublier.* — R.-P. P.

